

La représentation sociale de l'infanticide : une histoire d'influence ?

Enquête par questionnaire sur la médiatisation des affaires d'infanticides.

Mémoire réalisé par
Laura SBAFFI

Promoteur
Christophe ADAM

Année académique 2017-2018
Master en criminologie à finalité spécialisée : criminologie de l'intervention

Plagiat et erreur méthodologique grave

Le plagiat, fût-il de texte non soumis à droit d'auteur, entraîne l'application de la section 7 des articles 87 à 90 du règlement général des études et des examens.

Le plagiat consiste à utiliser des idées, un texte ou une œuvre, même partiellement, sans en mentionner précisément le nom de l'auteur et la source au moment et à l'endroit exact de chaque utilisation*.

En outre, la reproduction littérale de passages d'une œuvre sans les placer entre guillemets, quand bien même l'auteur et la source de cette œuvre seraient mentionnés, constitue une erreur méthodologique grave pouvant entraîner l'échec.

* A ce sujet, voy. notamment <http://www.uclouvain.be/plagiat>.

Remerciements

Je remercie M. Christophe Adam pour ses conseils avisés concernant le choix du sujet de mon mémoire.

Je voudrais tout particulièrement remercier Mme Fabienne Brion pour son aide, son écoute ainsi que ses nombreuses relectures durant ces derniers mois.

J'aimerais également remercier tous mes amis qui m'ont soutenue (et supportée) pendant toute la durée de mon Master en criminologie.

Je remercie également mes parents et toute ma famille qui ont toujours été là pour moi et qui m'ont soutenue pendant toute la durée de mes études.

J'adresse enfin mes remerciements à tous ceux qui ont répondu à mon questionnaire et qui m'ont aidé à le diffuser.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction générale.....	1
PARTIE THÉORIQUE	3
Chapitre 1 : Evolution de l'infanticide devenu crime absolu.....	4
Introduction.....	4
1.1. Précisions terminologiques.....	4
1.1.1. L'infanticide.....	5
1.1.1.1. Définition encyclopédique et étymologie	5
1.1.1.2. Un décalage entre lectures juridiques et lecture scientifique	5
1.1.2. Notion de crime « absolu »	6
1.2. Evolution juridique de l'infanticide du Moyen-Âge à nos jours	7
1.2.1. Du Moyen-Âge (Ve au XVe siècle) : l'enfant d'une société.....	7
1.2.1.1. La banalité des actes infanticides.....	8
1.2.1.2. La répression de l'infanticide.....	9
1.2.2. À la période moderne (XVIe au XVIIIe siècle) : l'enfant de Dieu.....	10
1.2.2.1. La sévérité de l'Edit Henri II.....	10
1.2.2.2. Une réduction des condamnations.....	11
1.2.2.3. L'humanisation au siècle des lumières.....	11
1.2.3. Jusqu'à la période contemporaine (XIXe à aujourd'hui) : l'enfant fondement de la famille.....	12
1.2.3.1. Le code de Napoléon de 1810.....	12
1.2.3.2. Les apports de la psychiatrie.....	13
1.3. Evolution des parricides et infanticides	15
1.3.1. Le pater familias, autrefois figure intouchable	15
1.3.2. Le renversement : évolution de la place de l'enfant dans la famille.....	17
1.3.2.1. D'une puissance paternelle à l'autorité parentale.....	17
1.3.2.2. Changements sociaux et culturels	19
Conclusion.....	20

Chapitre 2 : L'influence de la communication médiatique et du récit journalistique	21
Introduction	21
2.1. L'impact de la communication de masse	21
2.1.1. La communication de masse	21
2.1.2. Les effets de la médiatisation de masse	23
2.1.2.1. <i>La spirale du silence de Noëlle-Neumann</i>	23
2.1.2.2. <i>Le modèle de l'agenda-setting</i>	25
2.2. Les théories de l'influence médiatique	26
2.2.1. Les partisans de la forte influence médiatique	26
2.2.1.1. <i>Les prémices des théories de l'influence</i>	26
2.2.1.2. <i>La théorie critique de l'école de Francfort</i>	26
2.2.1.3. <i>L'apport de l'école de Yale sur la communication persuasive</i>	27
2.2.2. Les partisans des effets limités des médias	28
2.2.2.1. <i>Lazarsfeld et la théorie des effets limités</i>	28
2.2.2.2. <i>Les Cultural Studies</i>	29
2.3. La spécificité de la rubrique de faits divers.	29
2.3.1. Qu'est-ce qu'un fait divers ?	30
2.3.1.1. <i>La thématique</i>	31
2.3.1.2. <i>La mise en forme</i>	31
2.3.1.3. <i>La réception</i>	31
2.3.2. La subjectivité des articles de faits divers	32
2.3.2.1. <i>Le journaliste : professionnel et humain</i>	33
2.3.2.2. <i>Les biais journalistiques</i>	36
2.4. « Les figures médiatiques de la violence d'une femme »	39
2.4.1. Bref résumé des affaires Courjault et Cottrez	39
2.4.2. Dissociation de la mère et de la meurtrière	40
2.4.2.1. <i>La déshumanisation : la mère devenue un monstre</i>	40
2.4.2.2. <i>L'humanisation : l'explication par les émotions</i>	41
2.4.2.3. <i>L'humanisation : l'explication par la folie</i>	41
Conclusion.....	42

Chapitre 3 : Des influenceurs influencés ?	43
Introduction.....	43
3.1. La construction d'une représentation sociale.....	43
3.1.1. La formation d'une représentation sociale.....	43
3.1.1.1. Tentative de définition des représentations sociales	43
3.1.1.2. Outil de connaissance d'une époque et d'une culture.....	45
3.1.1.3. L'objectivation et l'ancrage d'une représentation sociale.....	46
3.1.2. L'infanticide à travers le modèle social dominant de la famille	47
3.2. Représentations sociales et influence sociale	48
3.2.1. Qu'est-ce que l'influence sociale ?	48
3.2.2. Les relations sociales influencent les représentations.....	49
3.2.3. L'influence médiatique soumise à l'influence sociale ?	51
3.3. L'existence d'un contrat de communication médiatique	52
3.3.1. Précisions sur la théorie du contrat de communication.....	52
3.3.2. Le lecteur dans le contrat de communication médiatique.....	54
3.3.2.1. Les interlocuteurs dans la presse écrite	54
3.3.2.2. La finalité du contrat de communication médiatique.....	55
3.3.2.3. Les différentes interprétations du propos.....	56
Conclusion.....	57

PARTIE EMPIRIQUE :

Introduction	60
--------------------	----

Chapitre 1 : Méthodologie.....	61
--------------------------------	----

1.1. Choix de l'outil de collecte et définition de l'objet de l'enquête	61
1.1.1. La méthode du questionnaire	61
1.1.2. Objet et procédure de l'enquête	62
1.2. Choix de la population et de l'échantillon	62
1.2.1. Le calcul de l'échantillon.....	62
1.2.2. Taux de réponses.....	63

1.2.2.1.	<i>Taux de réponses selon le sexe</i>	63
1.2.2.2.	<i>Taux de réponses selon l'âge.....</i>	64
1.2.2.3.	<i>Taux de réponses selon la parentalité ou non</i>	64
1.3.	Création du questionnaire.....	65
1.3.1.	Recherches préalables	65
1.3.2.	Rédaction du projet de questionnaire.....	65
1.4.	Traitement des données	66
1.4.1.	Hypothèses de travail	66
1.4.2.	Sous-représentativité	67
Chapitre 2 : Analyse des résultats.....		69
2.1.	Représentation sociale de l'infanticide.....	69
2.1.1.	Représentation générale	69
2.1.1.1.	<i>Les crimes familiaux, des crimes absolus.....</i>	69
2.1.1.2.	<i>Evolution de la place de l'enfant</i>	70
2.1.2.	L'importance du vécu personnel.....	71
2.1.3.	Représentations sociales versus statistiques réelles	72
2.1.3.1.	<i>Un crime féminin</i>	72
2.1.3.2.	<i>Un crime qui ne cesse d'augmenter.....</i>	72
2.1.3.3.	<i>Infanticides et dénis de grossesse</i>	74
2.1.4.	Folie, maladie et monstruosité	74
2.1.4.1.	<i>Définitions.....</i>	74
2.1.4.2.	<i>Le parent infanticide est malade.....</i>	75
2.1.4.3.	<i>Effet de masquage</i>	76
2.2.	L'influence de la presse écrite.....	77
2.2.1.	Les critères de l'efficacité médiatique	77
2.2.1.1.	<i>La lisibilité</i>	78
2.2.1.2.	<i>L'informativité</i>	78
2.2.1.3.	<i>L'objectivité</i>	79
2.2.2.	Appréciation de l'objectivité médiatique	80
2.2.2.1.	<i>L'importance du rôle de l'expert</i>	80

2.2.2.2.	<i>L'émotion dans un témoignage.....</i>	84
2.2.2.3.	<i>Le poids des mots.....</i>	86
2.2.3.	Ressentis de l'influence médiatique.....	88
Conclusion générale		91
Bibliographie		95
Annexes		103
1.	Le questionnaire.....	103
2.	Rapport statistique complet	119
3.	Rapport statistique en fonction du sexe	127
4.	Rapport statistique en fonction de l'âge	137
5.	Rapport statistique en fonction de la parentalité.....	147

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Au XXème siècle se développent de nombreux magazines spécialisés *Détective*, en 1928, *Police Magazine* en 1930, *Dossiers criminels* en 1998¹... Se construit alors une culture du fait divers. Les lecteurs sont friands d'affaires sordides, criminelles, si bien qu'une relation forte s'est installée entre journalistes et lecteurs. Le journaliste se doit de transmettre l'information sans oublier cette dimension dramatique qui intéresse le lecteur. Il suffit de voir le traitement médiatique des grandes affaires d'infanticide pour se rendre compte de l'importance des faits divers dans la société d'aujourd'hui.

Tout le monde a entendu parler de Geneviève Lhermitte ou de Véronique Courjault, deux femmes médiatisées après les meurtres de leurs enfants. La presse a alors relayé toutes sortes d'informations sur leurs vies antérieures à l'acte, sur les détails de leurs crimes, sur l'évolution de l'enquête policière ou de leur jugement. Leurs vies ainsi que leurs moindres faits et gestes sont passés au crible par la presse. Des psychiatres témoignent pour vulgariser et informer la population d'une possible démente, des juges apportent plus de précisions sur les jugements rendus... Des images de ces femmes, des enfants, des proches sont alors étalées à la vue du monde entier. L'infanticide est un fait de plus en plus rare : cependant, nous assistons à une médiatisation de plus en plus forte de ces affaires.

Dans ce mémoire, nous allons nous attarder sur le rôle de la presse dans la construction de la représentation sociale de l'infanticide. Aujourd'hui, l'infanticide connaît une répression sociale très accrue. On associe souvent les termes de « monstre », de « folie » à ces auteurs et actes criminels mais cela n'a pas toujours été le cas.

Nous passerons en revue la littérature scientifique sur le sujet dans une première partie. Nous tenterons alors de comprendre l'évolution sociale de l'infanticide. Autrefois très peu réprimé puisque les enfants n'avaient que peu d'importance dans la sphère

¹ Annik Dubied & Marc Lits, (1999), *Le fait divers*. p. 29

familiale, l'acte d'infanticide est devenu une horreur absolue. Quelle est la cause de ce revirement ?

Par la suite, nous parlerons plus précisément de la presse. Nous sommes exposés à une surmédiation des infanticides dans la presse écrite ainsi qu'à un certain sensationnalisme des écrits journalistiques. Est-il possible que tout cela nous influence dans nos jugements ? que cela renforce nos stéréotypes sur les mères infanticides ?

Enfin, nous nous questionnerons sur la possibilité que cette surmédiation ne soit que le fruit d'une demande des lecteurs et de ce fait d'une représentation sociale déjà bien construite. Cette médiation ne serait-elle pas le reflet de la vision sociale, répondant simplement au principe de la loi de l'offre et de la demande ?

Puis, dans une seconde partie, nous analyserons des données empiriques récoltées grâce à une enquête par questionnaire. Ce dernier a été créé dans le but de comprendre la représentation sociale de l'infanticide et de la mère infanticide mais également de nous amener à réfléchir la vision des individus dans la presse écrite. Sont-ils conscients qu'il y a quelques raccourcis dans la presse ? La presse écrite a-t-elle le pouvoir de modifier leurs jugements ? Ainsi, nous tenterons de répondre à ces questions.

PARTIE THÉORIQUE

CHAPITRE 1 : EVOLUTION DE L'INFANTICIDE DEVENU CRIME ABSOLU

Introduction

« L'infanticide est difficile à penser et c'est une preuve (...) de nos progrès sociaux de le penser »². L'infanticide n'a pas toujours été considéré comme un crime. Cette notion a connu de grandes évolutions au cours de ces derniers siècles. Les transformations socio-culturelles ont permis une modification de la place de l'enfant au sein de sa famille. L'infanticide, autrefois toléré du fait de la toute-puissance paternelle, semble être devenu un acte hautement répréhensible juridiquement et socialement.

Il est même devenu l'un des crimes les plus abjects pour notre société, à en voir l'émotion que suscitent ces affaires. L'enfant est par définition un être innocent, pur. Penser qu'il est possible de le blesser, voire de le tuer semble atroce. De plus, le crime semble d'autant plus monstrueux s'il est commis par l'une des figures parentales de l'enfant.

Nous allons, dans ce premier chapitre, tenter d'expliquer ce renversement. Dans un premier temps, nous synthétiserons les définitions de l'infanticide et de cette notion de crime « absolu ». Par la suite, nous étudierons la place de l'enfance, au sein des familles, du Moyen-Âge à aujourd'hui. Enfin, nous comparerons les évolutions sociales du parricide, autrefois le crime absolu, avec celles de l'infanticide.

1.1. Précisions terminologiques

Les notions d'« infanticide » et de crime « absolu » nécessitent des précisions quant à leur sens commun et leur sens dans ce travail.

² Enfance Majuscule. (2 novembre 2017). L'infanticide – Boris Cyrlnik [Vidéo en ligne].

1.1.1. *L'infanticide*

1.1.1.1. Définition encyclopédique et étymologie

La notion d'infanticide est une construction des termes latins *infans*, qui désigne l'enfant qui ne parle pas encore et *caedo*, qui signifie tuer. Cette association a permis de construire deux mots latins : *infanticida*, qui désigne celui ou celle qui tue son enfant, et *infanticidium*, le meurtre d'un enfant.

Selon le Larousse, l'infanticide se définit comme étant la personne qui tue un enfant nouveau-né mais également comme étant le meurtre ou l'assassinat du nouveau-né, dont la naissance n'est pas déclarée. L'acte et l'auteur de l'acte sont confondus dans l'appellation infanticide. On commet un infanticide et on est une personne infanticide.

1.1.1.2. Un décalage entre lectures juridiques et lecture scientifique

1.1.1.2.1. *Des qualifications juridiques différentes*

Les codes pénaux des pays francophones européens ne se sont pas arrêtés sur une définition commune de l'infanticide. La Belgique condamne l'infanticide à l'article 396 du code pénal³; « Est qualifié infanticide, le meurtre commis sur un enfant au moment de sa naissance ou immédiatement après. Il sera puni, suivant les circonstances, comme meurtre ou comme assassinat. ».

La France, contrairement à la Belgique, a totalement supprimé le terme d'infanticide dans son code pénal pour laisser place à la qualification d'« homicide sur mineur de moins de quinze ans » à l'article 221-4. Il s'agit donc d'un homicide, avec circonstance aggravante, puni de la réclusion à perpétuité.

En Belgique, il semble donc que pour être qualifiée d'infanticide, une personne doit avoir tué un enfant dans un laps de temps très court après sa naissance. Les législateurs français, qui retenaient la même qualification que la Belgique à l'article 300 du code de Napoléon – « est qualifié infanticide le meurtre d'un nouveau-né » - ont choisi

³ M.A. Beernaert, F. Tulkens & D. Vandermeersch, *Code pénal*, 2016, p. 229.

de reculer le critère d'âge. Cependant, aucun de ces deux pays ne tient compte du lien de parenté entre l'enfant et son meurtrier.

1.1.1.2.2. *Infanticide, néonaticide et filicide*

Si le code pénal belge ne tient pas compte d'un lien de parenté et si le code pénal français n'utilise même plus le terme d'infanticide, il semble qu'il en soit autrement dans la littérature scientifique. Infanticide, néonaticide, filicide sont des termes qui n'ont pas la même définition, ils sont souvent confondus.

Le filicide, selon Fugère et Roy⁴, est « l'homicide d'un enfant commis par l'un ou l'autre de ses parents ». Il tire son origine de la combinaison des termes latins *filius*, le fils et *-cide*, qui tue. Le filicide est un terme général, il existe d'autres appellations en fonction de l'âge de l'enfant : l'infanticide et le néonaticide. Ce dernier serait alors « un geste meurtrier commis (...) pendant les premières 24 heures de vie de son bébé »⁵ tandis que l'infanticide regrouperait tous les homicides survenant « pendant la première année de vie de l'enfant »⁶.

Dans les recherches que nous avons menées, l'infanticide est très souvent associé aux parents, le plus souvent la mère, sans doute parce que ce geste est « plus fréquemment commis par les mères »⁷. Nous retiendrons la définition de l'infanticide de Fugère et Roy et nous prendrons en compte lien de parenté dans ce travail. De ce fait, nous ne nous attacherons pas strictement aux définitions juridiques.

1.1.2. *Notion de crime « absolu »*

Plusieurs auteurs ont repris le terme « absolu » dans leurs recherches sur l'infanticide. Daniel Zagury, dans sa préface du livre de Jean-Luc Viaux, « L'amour infanticide »⁸, explique que « Les néonaticides et les infanticides (...) sont aujourd'hui les crimes absolus ». Il ajoute même que « les meurtres d'enfant sont devenus l'horreur

⁴ Renée Fugère & Renée Roy, (2014). *L'infanticide. Portrait du phénomène à la lumière des écrits et de l'expérience clinique* p.658.

⁵ *Ibid.*

⁶ *Ibid.*

⁷ *Ibid.*

⁸ Jean-Luc Viaux., « Préface » à Daniel Zagury, (2015), *L'amour infanticide*. p.II

absolue ». De la même façon, Arènes, dans sa recherche sur les parricides et infanticides⁹, cite Garapon qui en 1997 explique que « Le meurtre des meurtres du parricide laisse place à l'infanticide comme figure du mal absolu ».

Le terme « absolu » est un superlatif, qui montrerait que ce crime est au-dessus des autres dans son atrocité. L'enfant est placé sur un piédestal aujourd'hui. Il est au centre des préoccupations car il occupe une place importante au sein de la famille : il représente l'innocence, l'avenir... L'infanticide va totalement à l'encontre de ces valeurs. De plus, comme nous l'avons expliqué précédemment, la mère est le plus souvent impliquée dans les cas d'infanticides. Elle « enfreint les lois naturelles en échappant aux figures traditionnelles (...) socialement constituées du féminin et de la maternité »¹⁰. De ce fait, le terme de crime « absolu » reviendrait à parler d'un crime qui va à l'encontre des lois naturelles établies par la société d'aujourd'hui. Foucault définit également le crime absolu comme étant « celui qui franchit toutes les lois de la nature et de la société »¹¹.

1.2. Evolution juridique de l'infanticide du Moyen-Âge à nos jours

Il convient d'étudier dans cette partie les prémices des condamnations juridiques et sociales des cas d'infanticides pour comprendre la place qu'occupe aujourd'hui l'enfant dans la sphère sociale et familiale.

1.2.1. Du Moyen-Âge (Ve au XVe siècle) : l'enfant d'une société

« L'homme est capable de perdre toute humanité dès qu'il se sent rejeté par les siens. »

Y-B Brissaud¹²

⁹ Jacques Arènes. (2013). *Parricide, infanticide : réalités, représentations et cycle paternel. Perspectives en notre époque de globalisation* p.167.

¹⁰ Isabelle Garcin-Marrou (2011), *Une « mère », une « meurtrière » : les deux figures médiatiques de la violence d'une femme* p.68

¹¹ Michel Foucault (1981), *L'évolution de la notion d'«individu dangereux» dans la psychiatrie légale*, p.409

¹² Yves-Bernard Brissaud. (1972). *L'infanticide à la fin du Moyen-Âge, ses motivations psychologiques et sa répression*, p.239

1.2.1.1. La banalité des actes infanticides

1.2.1.1.1. *Le manque de connaissances sur la mortalité infantile*

Au Moyen-Âge, la mortalité infantile est élevée. Boris Cyrulnik précise qu'en moyenne « un enfant sur deux mourait durant sa première année jusqu'au XIXe siècle »¹³. Les connaissances médicales sont alors très faibles et les conditions d'hygiène de l'époque sont rudimentaires : de nombreuses maladies touchent les enfants.

L'enfant est donc un enfant d'une société touchée par leur décès précoce, si bien qu'il est difficile, voire inutile, de s'interroger sur les causes de sa mort. Le manque de connaissances médicales rend possible la dissimulation d'actes infanticides qui se fondent dans une masse importante. Il est parfois difficile de distinguer une mort accidentelle d'une mort donnée intentionnellement.

1.2.1.1.2. *L'enfant illégitime, enfant de la honte*

Dans la Rome Antique, le père dispose d'un droit absolu sur son enfant : il peut décider de sa vie ou de sa mort. Il ne peut donc pas être condamné pour le meurtre de son descendant. Ce n'est que vers le IVème siècle, avec l'avènement du Christianisme, que l'infanticide va être condamnable puisque le père va perdre ce droit de tuer ses enfants. L'Eglise va proclamer « l'abstinence des rapports sexuels afin d'éviter les naissances hors mariage »¹⁴. En février 374 est publié le code de Théodose qui condamne pour la première fois l'infanticide : « Celui ou celle qui tue ou immole un enfant commet un crime capital et puni de la peine de mort »¹⁵. Malgré la sanction, le nombre d'infanticides ne chute pas.

Sous l'ère carolingienne (747-814), l'enfant est un être à en devenir et l'infanticide est un crime de droit commun, puni de la peine de mort¹⁶. Cependant, même si les relations hors-mariages sont tolérées à l'époque, l'enfant illégitime n'est absolument pas accepté socialement. Il est même source de honte et de déshonneur pour les jeunes femmes¹⁷. Ces dernières sont prêtes à tout pour dissimuler cet enfant : accoucher

¹³ Enfance Majuscule *op.cit.*

¹⁴ Virginie Prud'homme, (2012), *Infanticide : une actualisation conjugale de problématiques singulières : problématique de mort d'enfants : analyse du parcours de vie des femmes*. p.36

¹⁵ Achille Morin, (1842), *Dictionnaire du droit criminel, répertoire raisonné de législation et de jurisprudence...* p.408

¹⁶ Prud'homme, *op.cit.* p.37

¹⁷ Brissaud, *op.cit.* p.235

clandestinement, tuer si l'enfant n'est pas mort-né... Dès lors, l'enfant n'est pas vraiment considéré comme un être humain. Sa mère ne l'envisage pas lui comme être humain, mais s'attarde plutôt sur les conséquences que cette naissance illégitime pourraient avoir sur sa vie sociale et familiale.

1.2.1.2. La répression de l'infanticide

Sous l'Empire Carolingien, on tend à rendre plus fermes et plus strictes les sanctions concernant l'infanticide. Comme expliqué précédemment, l'infanticide est un crime de droit commun et est puni par la peine de mort. La condamnation est lourde, de ce fait, les sanctions sont rarement prononcées.

Il faut attendre l'année 1272 pour connaître un changement de législation. Cette année-là sont publiés les « Etablissements de Saint Louis », qui vont adoucir les peines concernant les cas d'infanticides. Cette compilation juridique distingue les infanticides involontaires et volontaires. On considère à cette époque que les femmes infanticides sont soumises aux peines canoniques lors de leur premier infanticide et sont emprisonnées. S'il y a récidive, elles passent alors sous le régime des peines ecclésiastiques et sont condamnées à être brûlées vives¹⁸.

Cependant, ces sanctions ne sont pas souvent prononcées. D'une part, il était possible pour les femmes infanticides de recevoir une lettre de rémission de la part du Roi ou du Prince, qui voulait parfois sauver l'honneur d'une bonne famille, qui jugeait la mère folle, qui considérait la mort accidentelle... D'autre part, le manque de connaissances médicales est encore à prendre en compte. Lors de la découverte du corps d'un nouveau-né, il est difficile de retrouver sa mère. Même si des techniques sont mises en place, telles que l'examen de l'état des seins de toutes les femmes des environs¹⁹, il est parfois impossible de retrouver la personne à juger.

Le système légal au Moyen-Âge rencontre de nombreuses difficultés pour réprimer les infanticides : oscillations sur la sévérité des sanctions, absence juridique du

¹⁸ Brissaud *op.cit.* p.246

¹⁹ Brissaud *op.cit.* p.243

crime, manque de connaissances médicales, sanctions peu prononcées... L'enfant n'est pas au cœur des préoccupations : on considère encore les conséquences sociales d'un accouchement plutôt que le lien affectif qui peut lier la mère et l'enfant.

L'Eglise et les législateurs n'arrivent pas à imposer une condamnation claire et effective sur cet acte, il faudra attendre le XVI^e siècle pour qu'un texte régissant les cas d'infanticides soit adopté et ait un poids suffisant pour être réellement pris en compte. Cet écrit juridique va permettre une certaine évolution dans la prise en compte de l'enfant par la société et par sa famille.

1.2.2. À la période moderne (XVI^e au XVIII^e siècle) : l'enfant de Dieu

« Le meurtre d'enfant est l'exemple le mieux accordé à la sorcellerie des femmes »²⁰

C. Martin

1.2.2.1. La sévérité de l'Edit Henri II

L'Eglise est au pouvoir et intervient toujours dans la rédaction de la loi. Les relations hors-mariage sont toujours réprimées socialement, mais avec la formation du Concile de Trente (une assemblée d'Evêques de l'Eglise catholique ou orthodoxe qui ont pour rôle d'établir les règles de la foi et de discipline commune²¹), convoqué par le Pape Paul III en 1542, elles sont en plus condamnées juridiquement. De ce fait, les abandons, les négligences et les infanticides des enfants illégitimes augmentent.

L'Edit de Henri II contre « *le recélé de grossesse et d'accouchement* » est adopté à Paris, en février 1556, afin de réprimer plus sévèrement ces abandons et infanticides qui privent la société et l'Eglise de ces enfants.

« toute femme qui se trouvera deuëment atteinte et convaincuë d'avoir celé, couvert ou occulté, tant sa grossesse que son enfantement, sans avoir déclaré l'un ou l'autre, et avoir prins de l'un ou de l'autre tesmoignage suffisant, mesme de la vie ou mort de son enfant lors de l'issuë de son ventre, et après

²⁰ Christophe Martin (2017), *Raconter d'autres partages : Littérature, anthropologie et histoire culturelle* p.121

²¹ Prud'homme *op.cit.* p.30

se trouve l'enfant avoir esté privé, tant du saint sacrement de baptesme, que sépulture publique et accoustumée, soit telle femme tenuë et réputée d'avoir homicidé son enfant »²²

Cet Edit repose sur deux présomptions principales : la femme a dissimulé sa grossesse et a privé l'enfant d'une sépulture chrétienne et du baptême. On ne cherche pas à savoir si l'enfant est mort-né ou s'il a été tué intentionnellement par sa mère. L'important est de savoir que l'enfant a été privé de baptême et qu'il n'a pas eu l'occasion de faire partie de la communauté chrétienne. L'enfant est alors considéré comme sujet de Dieu.

1.2.2.2. Une réduction des condamnations

Toute femme reconnue coupable d'infanticide est « punie de mort et dernier supplice de telle rigueur que la gravité particulière du crime méritera ». Comme expliqué précédemment, cette sanction est appliquée sur simples présomptions. Des auteurs contemporains se sont insurgés contre la dureté de cette loi d'époque. Jean-Louis Flandrin, dira même en 1977 que l'édit est une décision « les plus terroristes de l'ancienne législation »²³.

Une femme pouvait alors être condamnée à mort sur de simples présomptions. La sévérité de cette sanction a eu pour effet de réduire les condamnations des juges.

1.2.2.3. L'humanisation au siècle des lumières

Face à cette grande sévérité de la peine, certains philosophes des Lumières se sont penchés sur la question de l'infanticide. Ainsi, Voltaire, Montesquieu et autres critiquent la position de l'Edit de 1556²⁴ : la condamnation sur de simples présomptions n'est pas humaine. Au XVIIIe, durant le siècle des Lumières, on va donc chercher un moyen d'assouplir la condamnation de l'infanticide à travers divers arrêts et nouvelles procédures médicales.

²² Texte original de l'Edit Henri II de 1556, n°364, « contre le recélé de grossesse et d'accouchement », tiré de Isambert, Decrusy et Armet (1828), *Recueil général des anciennes lois françaises depuis l'an 420, jusqu'à la Révolution de 1789*. pp.472-473

²³ Jean-Louis Flandrin, cité par Richard Lalou, (1986), *L'infanticide devant les tribunaux français (1825-1910)* . P.199

²⁴ Yvonne Bongert (1979), *L'infanticide au siècle des Lumières (à propos d'un ouvrage récent)* p. 253

L'enfant va alors être pris en compte : l'avancée médicale va être une aide considérable pour le juge qui va pouvoir demander l'avis d'un médecin. Ce dernier va pouvoir donner des indications sur l'âge, les causes de la mort, le lien de parenté... Cette aide médicale va permettre l'ajustement des sanctions²⁵. De plus, les chercheurs vont commencer à connaître et comprendre une partie du corps humain : notamment le cycle de la femme. On commence ainsi à pouvoir maîtriser la fécondité, ce qui se traduit par une baisse du nombre d'infanticides²⁶.

Le XVIIIe siècle est donc rythmé par des découvertes médicales. Cette période va se clôturer par l'abrogation de l'Edit de 1556 au profit du code pénal Révolutionnaire de 1791. L'infanticide est alors soumis aux règles de droit commun.

1.2.3. Jusqu'à la période contemporaine (XIXe à aujourd'hui) : l'enfant fondement de la famille

« L'amour d'une mère pour son enfant ne connaît ni loi, ni pitié, ni limite. Il pourrait anéantir impitoyablement tout ce qui se trouve en travers de son chemin. »²⁷

A. Christie

1.2.3.1. Le code de Napoléon de 1810

Nous avons vu que, même s'il était réprimé par le droit, l'infanticide était encore courant et potentiellement acceptable. Aujourd'hui, l'enfant n'est plus exclusivement considéré comme enfant de la société ou de Dieu, mais faisant partie d'une famille, ayant des liens forts, affectifs avec ses parents. Cependant, il a fallu encore de nombreuses années avant d'arriver à cet équilibre familial.

En 1810, le nouveau code pénal, adopté sous Napoléon, va condamner l'infanticide comme étant « le meurtre d'un enfant nouveau-né » (article 300). La sanction demeure la peine de mort. Cette peine capitale est à nouveau difficilement prononçable par les juges : deux nouvelles formes de crimes contre l'enfant sont alors intégrées dans le code pénal. Il y a tout d'abord l'homicide volontaire par imprudence, à l'article 319 :

²⁵ Prud'homme *op.cit.* p. 41

²⁶ *Ibid.*

²⁷ Agatha Christie (1952), *Rendez-vous avec la mort*.

« Quiconque, par maladresse, imprudence, inattention, négligence ou inobservation des règlements, aura commis involontairement un homicide, ou en aura involontairement été la cause, sera puni d'un emprisonnement de trois mois à deux ans, et d'une amende de cinquante francs à six cents francs. »

On trouve également le délit de suppression d'enfant à l'article 345 :

« Les coupables d'enlèvement, de recélé ou de suppression d'un enfant, de substitution d'un enfant à un autre, ou de supposition d'un enfant à une femme qui ne sera pas accouchée, seront punis de la réclusion. »

Ces deux formes de crime permettent au juge de condamner des personnes qui auraient été acquittées. En effet, il était difficile de prouver l'infanticide à l'époque puisqu'il y avait trois conditions à la qualification d'infanticide : il fallait que la victime soit un nouveau-né (selon la Cour de cassation en 1835, « le nouveau-né est l'enfant au moment où il vient au monde ou dans un temps très rapproché de sa naissance »²⁸), qu'elle soit née vivante et qu'il y ait eu intention de donner la mort²⁹. De plus, la peine capitale n'est pas prononcée pour ces crimes, ce qui va accroître le nombre de condamnations par les juges.

1.2.3.2. Les apports de la psychiatrie

On se rend compte que la place de l'enfant évolue mais les juges et la société restent indulgents, pour deux raisons. La première relève toujours du même problème : l'illégitimité d'un enfant. Les juges voient alors une utilité sociale à l'infanticide : en éliminant son enfant illégitime, la mère infanticide reconnaît les normes sociales de la société et cherche à effacer sa faute. Cependant, ces mentalités ne vont pas tarder à changer.

La deuxième raison repose sur la folie. Nous assistons au XIX^{ème} siècle à une volonté de comprendre le crime. Foucault explique qu'il était souvent possible de voir un accusé

²⁸ Lalou *op.cit.* p.193

²⁹ *Ibid.*

ne pas réussir à se défendre au tribunal³⁰. Les médecins de l'époque commencent alors à se demander s'il est normal qu'un individu ne se défende pas. De plus, une remise en question du droit pénal s'opère : la question de la folie ne se posait que « dans les cas où le code civil et le droit canonique la posaient »³¹. L'évolution de la psychiatrie va alors apporter le « crime qui est tout entier folie »³² et nous allons assister à une réelle prise en compte de la psychiatrie comme étant une « réalité biologique »³³.

Une des raisons de l'expansion de la psychiatrie au XIXème repose sur la grande proportion de crimes familiaux, adultes/enfants. A l'époque, ces liens sont considérés comme sacrés, de ce fait, ce type de crime est alors contre-nature. Il n'est plus possible de tuer un enfant considéré comme sain d'esprit. Cela montre un renversement important. Autrefois, la mort d'un nouveau-né relevait d'une fatalité, on n'y faisait pas attention, voire pire, on cautionnait cet acte. Lors du XIXe siècle, les travaux de certains psychiatres vont apporter du nouveau sur la compréhension de l'acte infanticide. Esquirol, en 1838, va parler d'un délire passager qui se manifeste après l'accouchement qui pourrait conduire une mère à tuer son enfant. Marcé va compléter le propos d'Esquirol en introduisant le concept de folie « puerpérale ». Il explique alors qu'une mère peut être exposée à des symptômes psychotiques dans les premiers mois après la naissance, caractérisés par des sauts d'humeur, des hallucinations... D'autres psychiatres, tels que Tardieu ou Krafft-Ebing vont avec Esquirol et Marcé permettre une meilleure compréhension de l'acte infanticide et ainsi permettre une plus grande indulgence des juges.

Ces derniers pouvaient utiliser l'article 64 du code pénal de Napoléon :

« Il n'y a ni crime ni délit, lorsque le prévenu était en état de démence au temps de l'action ou lorsqu'il a été contraint par une force à laquelle il n'a pas pu résister. »

Ainsi, ces femmes échappaient à la peine de mort mais pouvaient être envoyées dans des instituts spécialisés. De ce fait, il y a déjà un bouleversement, on considère que tuer un

³⁰ Michel Foucault (1981), *L'évolution de la notion d' « individu dangereux » dans la psychiatrie légale*, p.403

³¹ Foucault, *op.cit.* p.405

³² Foucault, *op.cit.* p.408

³³ Foucault, *op.cit.* p.409

enfant en étant sain d'esprit est impossible. Ce crime n'est plus une fatalité comme à l'époque mais le fruit d'une démente.

Nous avons vu auparavant la place de l'infanticide dans les codes pénaux français et belges actuels. Si l'évolution juridique et sociale de l'infanticide nous permet d'expliquer en partie la vision que nous avons aujourd'hui de cet acte criminel, nous allons maintenant apporter un deuxième élément de réponse et nous nous attarderons plus en détails sur la place de l'enfant actuelle dans la société.

1.3. Evolution des parricides et infanticides

Nous allons évoquer des bouleversements familiaux importants. En effet, il semblerait que la place du père au sein de la famille ait évolué, tout comme celui de l'enfant et de la mère. Nous allons ainsi nous intéresser à l'image du père auparavant ainsi qu'à la vision sociétale du parricide.

1.3.1. *Le pater familias, autrefois figure intouchable*

Le père a un rôle bien précis dans nos mœurs. Encore aujourd'hui, on l'associe souvent au chef de famille et à l'autorité. Autrefois, le père avait un pouvoir presque absolu sur son enfant.

Notre histoire occidentale est marquée par l'Empire romain ainsi que le droit romain. La famille, avant Jésus Christ, était fortement hiérarchisée. Cette hiérarchie a perduré pendant de nombreux siècles, nous en retrouvons encore des stigmates aujourd'hui.

En effet, à l'époque, au sein de la famille, il existait deux types de personnes : les *sui iuris*, soumises à leurs propres droits et les *alienis iuris*, soumises au droit de quelqu'un d'autre. Le père de famille, ou *pater familias*, dispose de ses droits propres et peut faire ce qu'il veut des *alienis iuris*, autrement dit, tous les autres membres de la famille, grâce à sa puissance paternelle, la *patria potestas*.³⁴

³⁴ Jean-François Gerkens. (1996), *De la patria potestas (puissance paternelle) à l'autorité parentale*, pp.23

Ainsi, le paterfamilias représentait l'autorité, le pouvoir, la puissance divine. On ne pouvait pas le tuer : cet acte était tellement unimaginable qu'au départ le droit romain ne le condamnait même pas. Cependant, face à certains parricides, les législateurs ont dû se pencher sur la question. Il fallait trouver une sanction à la hauteur de l'atrocité de l'acte. C'est ainsi qu'en 454 avant Jésus-Christ, ils optent pour voiler le coupable et le coudre dans un sac de cuir pour le jeter dans la rivière. Ils cherchent à donner une symbolique en associant châtiment corporel et peine de mort car il s'agit d'« un attentat contre l'ordre établi par les dieux »³⁵.

Si les sanctions s'adoucissent et se durcissent au fil des siècles, le père n'en reste pas moins un symbole de l'ordre, de l'autorité et de l'Etat. Napoléon va faire perdurer cette volonté de pointer du doigt l'atrocité de ce crime. Face à un parricide, étant attaché aux valeurs véhiculées par le Père, il va ajouter, dans le code pénal de 1810, un châtiment corporel à la peine de mort :

« Le coupable condamné à mort pour parricide, sera conduit sur le lieu de l'exécution, en chemise, nu-pieds, et la tête couverte d'un voile noir.

Il sera exposé sur l'échafaud pendant qu'un huissier fera au peuple lecture de l'arrêt de condamnation ; il aura ensuite le poing droit coupé, et sera immédiatement exécuté à mort. »

Nous avons vu précédemment que l'infanticide était condamné par la peine de mort. On n'y associe aucun châtiment corporel. Cela montre en partie que le père a une place et une symbolique plus importante à cette époque.

De plus, nous avons expliqué que pour prouver l'infanticide, il y avait trois conditions, le nouveau-né, vivant et l'intentionnalité. Pour qualifier un meurtre de parricide, le critère d'intentionnalité n'est pas nécessaire. Il semblerait alors qu'on considère bien le parricide comme le crime absolu, de par la place accordée aux pères durant des siècles.

³⁵ Gilles Trimaille (2012), *La sanction des parricides du droit romain au code pénal napoléonien*, p.2

1.3.2. Le renversement : évolution de la place de l'enfant dans la famille

1.3.2.1. D'une puissance paternelle à l'autorité parentale

1.3.2.1.1. *L'importance de la figure maternelle au XVIIIe*

Jusqu'au XVIIIe siècle, l'amour maternel et les rapports affectifs mère et enfant soient très peu décrits. En effet, avant d'être une mère, la femme est une épouse, une travailleuse qui se doit « de faire marcher la ferme ou d'aider son mari »³⁶. La société les empêche en quelque sorte de s'intéresser pleinement à leurs enfants. A la fin du XVIIIe « l'intelligentsia »³⁷, soit l'élite intellectuelle de la nation, va leur reprocher ce manque d'affection. Les femmes doivent alors se conformer à ces nouvelles attentes de mères aimantes et non plus de femmes travailleuses à disposition de leur mari.

Elles disposent d'un nouveau rôle dans la famille. Elles deviennent responsables de la maison et des enfants, elles sont responsables de leur éducation. Le père était autrefois garant des actes de son enfant. Au XVIIIe, ce sont les « mauvaises mères » qui sont pointées du doigt et qui doivent donner des explications sur les fautes de leurs enfants. Leur rôle de femme est alors délaissé pour les consacrer pleinement à leur rôle de mère : il est important qu'elles forment les adultes de demain.

Ne pas aimer son enfant devient inconcevable à cette époque. Ce qui montre une évolution dans la vision sociale de l'enfant : on doit l'aimer, l'éduquer. Le père est au travail et n'a plus le temps de s'en occuper, la mère prend le relais. L'enfant est alors important. La société impose en quelques sortes l'amour que doit avoir une mère pour son enfant.

1.3.2.1.2. *Le déclin de l'autorité paternelle et du paterfamilias*

Nous venons de montrer que la mère prend de plus en plus de place dans la famille au détriment du père, qui travaille plus et est absent de la sphère familiale. Ce dernier, qui bénéficiait d'une autorité paternelle quasiment absolue auparavant, perd petit à petit l'exclusivité de ses droits sur ses enfants. L'évolution juridique en matière d'autorité parentale nous le prouve d'autant plus.

³⁶ Prud'homme *op.cit.* p.100

³⁷ *Ibid.*

Il va y avoir une volonté de mettre les deux parents sur un pied d'égalité et de conférer plus de droits aux enfants, ce qui va permettre l'adoption de nombreuses lois. En 1792, le mariage devient un mariage civil, et donc sur base d'un contrat. Le consentement des deux époux est nécessaire. De cette loi découle la possibilité de divorcer par consentement mutuel. La femme gagne des droits importants en tant qu'épouse au sein de la famille. L'époux n'est plus le seul décideur. En 1889 est adoptée la loi sur « la déchéance de la puissance paternelle » qui, de par sa formulation montre bien un bouleversement des droits du père sur son enfant.

Dans cette loi, on ose alors qualifier les parents d'« indignes ». Pour la première fois, le père peut également être pointé du doigt pour ses mauvais traitements. L'enfant est au centre des préoccupations. Le père, puisqu'il est seul à pouvoir exercer légalement son autorité (la mère n'a pas encore ce droit) peut se voir retirer tous ses pouvoirs, qui seront alors accordés à la mère. Si elle-même est déchue de ce droit, cela va entraîner le placement de l'enfant dans des institutions publiques ou privées. De plus, le droit de correction paternelle, qui était important car il permettait de formater l'enfant et de le rendre plus docile, se voit fortement diminué.

Pour Hurstel, il faudra alors attendre juin 1970 pour que le coup de grâce soit porté à la puissance paternelle. Une loi promeut alors l'égalité entre le père et la mère dans la famille et « signe symboliquement la mort du *pater familias* dans le Droit et constitue la date de naissance d'un père sans autorité, d'un père citoyen comme la mère. »³⁸.

1.3.2.1.3. *L'enfant, un symbole*

Si dans le droit romain, le père était détenteur de l'autorité divine sur la famille, aujourd'hui, l'enfant et la mère ont gagné de la place et s'imposent dans la sphère familiale. L'enfant n'est plus un objet, mais un être à part entière qui représente le futur. Au XIXe siècle des lois se succèdent pour enlever certaines prérogatives aux parents : punition « de l'incitation à la mendicité exercée par les parents »³⁹, autre prévoyant que l'autorité publique peut se « substituer au père abusif en organisant un placement en

³⁸ Françoise Hurstel. (2008). *Mai 68, le Paterfamilias est mort... que vivent les pères : Les fonctions du père, avant, pendant et après Mai 68*, p.102

³⁹ Michèle Dokhan, (2002), *Les avatars de la puissance paternelle*, p.92

nourrisse »⁴⁰ etc. En 1935, la correction paternelle n'est plus autorisée et le premier tribunal pour enfants sera institué. « L'enfant prend une place centrale dans notre système (...) c'est l'enfant qui socialement et historiquement permet l'émergence de conjugalité et de la parentalité pour créer ce que nous nommons famille »⁴¹, il est « porteur symbolique de ce qui fait famille dans notre société »⁴².

De ce fait, tuer le symbole de la famille est un crime effroyable à notre époque. La société alimente les symboles et dicte les conduites à adopter. Autrefois, le père était le symbole, le pilier de la famille et le fait de le tuer était inconcevable tandis que l'enfant n'était pas vraiment considéré comme un être important. Aujourd'hui, on assiste à un renversement, l'enfant est au cœur de la famille, ce qui en fait un être important pour la société et l'infanticide est un acte monstrueux.

1.3.2.2. Changements sociaux et culturels

Les remaniements familiaux autour de l'autorité parentale permettent d'apporter une part d'explications à la gravité de l'acte infanticide. Les changements socioculturels y sont aussi pour beaucoup : le regard de la société sur l'enfant né hors-mariage a changé. L'enfant, autrefois symbole de honte s'il était illégitime, est devenu une figure importante dans la famille.

En effet, en 2016, en France métropolitaine, 58.5% des naissances sont hors-mariages⁴³. Le nombre d'enfants illégitimes a considérablement augmenté tout au long du XXème siècle et cela ne cesse de continuer aujourd'hui. Notre société a appris à considérer ces enfants et à ne plus en avoir honte. De nombreuses transformations sociales et culturelles, comme la révolution industrielle, l'urbanisation, l'avancée des droits des femmes, la désacralisation progressive de l'institution du mariage, sont à l'origine de cette évolution des mentalités.

De plus, l'arrivée et le développement de la contraception en Europe a également eu un impact sur l'évolution des mentalités. La contraception donne la possibilité aux

⁴⁰ *Ibid.*

⁴¹ Prud'homme *op.cit.* p.123

⁴² Prud'homme *op.cit.* p.125

⁴³ INSEE, *Statistique d'état civil sur les naissances et Bilan démographique* (<https://www.ined.fr/fr/tout-savoir-population/chiffres/france/naissance-fecondite/naissances-hors-mariage/>)

couples de contrôler les naissances. De ce fait, les parents peuvent totalement réfléchir au moment où ils peuvent avoir un enfant et ainsi attendre de pouvoir être dans un total confort avant de procréer. L'enfant acquiert alors « une valeur affective beaucoup plus grande qu'autrefois »⁴⁴.

Conclusion

Dans ce premier chapitre, nous nous sommes intéressés à l'évolution sociale de l'enfance, de la famille et du parricide. Ces trois notions sont importantes pour comprendre la vision sociétale actuelle de l'infanticide.

En effet, la place de l'infanticide au sein du système juridique a beaucoup évolué. Autrefois, la mort d'un enfant était une fatalité de la vie du fait du manque de ressources médicales si bien qu'il était souvent difficile de distinguer le meurtre de la mort naturelle. De plus, l'enfant n'avait qu'une place précaire dans la société, même s'il grandissait, « l'enfant qui passe son premier anniversaire est loin d'être accepté par les adultes »⁴⁵. L'avenir de l'enfant reposait alors sur son acceptation par la société et par ses parents. D'une part, il y avait sa mère qui pouvait avoir honte d'un enfant illégitime et d'autre part, son père qui pouvait exercer sa toute-puissance paternelle sur son éducation.

Nous pouvons ainsi retenir que la société et les mœurs dictent les conduites à avoir et les conduites répréhensibles. L'évolution sociale de l'enfant fait aujourd'hui de son meurtre un crime absolu, horrifiant. Mais nous allons essayer de voir dans la suite de ce travail s'il n'y a pas des instances, telles que la presse pour renforcer ce sentiment apparemment déjà ancré dans notre société. La médiatisation stigmatise-t-elle d'autant plus les mères infanticides ? La société en a déjà une vision d'horreur, mais les médias n'ont-ils pas une part de responsabilité dans cette « chasse à la sorcière » de la mère infanticide ?

⁴⁴ Lalou *op.cit.* p.196

⁴⁵ Lalou *op.cit.* p.177

CHAPITRE 2 : L'INFLUENCE DE LA COMMUNICATION MÉDIATIQUE ET DU RÉCIT JOURNALISTIQUE

Introduction

Le journaliste communique avec nous à travers la rédaction d'articles que nous lisons ensuite. Cette communication se fait par la transmission d'informations sur une affaire par exemple. Mais cette transmission est-elle totalement objective ? Le journaliste ne transmet-il pas une part de lui à travers ses écrits tout comme nous le faisons lorsque nous partageons une conversation ? Il est possible que nous soyons aujourd'hui influencés par la presse écrite. Nous allons nous interroger sur ce phénomène à travers ce chapitre.

Dans un premier temps, nous étudierons le concept de communication ainsi que l'évolution des connaissances à propos de la communication de masse. Par la suite, nous synthétiserons les théories concernant l'influence médiatique. Puis nous nous attarderons sur les particularités de la rubrique des faits divers, dont les cas d'infanticides font partie. Enfin, nous évoquerons les travaux de Garcin-Marrou et parlerons des stéréotypes de genre retrouvés dans les articles de presse écrite relatant des cas d'infanticides.

2.1.L'impact de la communication de masse

Nous assistons à l'évolution des supports de communications médiatiques. Différents canaux sont utilisés pour diffuser les informations : la télévision, la radio, la presse écrite mais également l'internet. Nous avons accès à tout et tout le temps : la communication de masse se développe. Il est donc important de définir sa portée ainsi que ses possibles effets sur le public récepteur de l'information.

2.1.1. *La communication de masse*

Le concept de communication peut se définir comme étant le « passage ou échange de messages entre un sujet émetteur et un sujet récepteur au moyen de signes, de signaux »⁴⁶. Cette définition mélange les concepts de communication et d'information, or une nuance doit être apportée : l'information désigne, selon Akoun, un « échange de messages

⁴⁶ Définition du Petit Robert trouvée sur <http://www.universalis-edu.com/encyclopedia/communication/>

dont le contenu vise à modifier l'environnement cognitif des agents »⁴⁷. Cependant, ces deux termes sont presque confondus et caractérisent bien les interactions humaines puisque tous les échanges d'informations vont se faire en communiquant et toutes les communications vont être des échanges d'informations « y compris dans l'absence de tout contenu informatif »⁴⁸.

La communication médiatique se développe considérablement du fait de l'apparition de nouvelles technologies et de la mondialisation en croissante évolution. L'information se transmet à la vitesse de la lumière. Les médias possèdent aujourd'hui un véritable rôle social : les symboles de notre société tels que la famille, la religion etc. sont en déclin et les médias vont être là pour combler ce manque d'interactions sociales. Ils offrent « de nouvelles formes de liens sociaux, dans un modèle réticulaire qui allie l'isolement de chacun et sa relation potentielle avec tous, n'importe quand. »⁴⁹

La communication de masse se définit comme étant « l'ensemble des techniques contemporaines qui permettent à un acteur social de s'adresser à un public extrêmement nombreux. »⁵⁰. Akoun va préciser cette définition en ajoutant qu'il s'agit des « techniques de diffusion artificielle de messages, liées à la mécanisation et au progrès scientifique, depuis l'invention de l'imprimerie »⁵¹, c'est-à-dire que l'on va prendre en compte tout ce qui est télévision, radio, presse en ligne, presse écrite etc. qui vont pouvoir être mis à disposition d'une masse d'individu.

Akoun va également décortiquer le concept de communication de masse pour préciser le terme de « masse ». Les membres de la masse sont des individus différents, c'est-à-dire de différentes origines, catégories socio-professionnelles etc. qui « sont anonymes les uns pour les autres, (...) ont peu d'interactions ou d'expériences communes et sont séparés physiquement »⁵².

⁴⁷ André Akoun, (1997), *Communication, sociologie*, p.1

⁴⁸ Akoun, *op.cit.* p.1

⁴⁹ André Akoun (1997), *Sociologie de la communication de masse*. p.10

⁵⁰ Définition trouvée sur <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/communication-communication-de-masse/>

⁵¹ Akoun, *op.cit.* p.11

⁵² Akoun, *Sociologie de la ...*, *op.cit.* p.12

2.1.2. Les effets de la médiatisation de masse

Maintenant que nous avons défini le concept de communication de masse, nous allons nous intéresser à ses effets sur la masse d'individus qui en bénéficie.

2.1.2.1. La spirale du silence de Noëlle-Neumann

Les médias traditionnels vont prendre une place considérable. Charles Wright Mills va tenter de montrer ces changements sociaux en expliquant que la société se transforme en une société de masse.

Dans son ouvrage, il distingue une société de public, qui privilégie la discussion entre ses membres et donc un rapport de proximité avec la possibilité de répondre immédiatement. Il explique que dans un public « il y a autant de gens qui expriment des opinions que de gens qui en reçoivent »⁵³ et ce public est autonome, il forme une communauté. Cependant, avec le développement des médias traditionnels et leur intrusion dans la société, nous assistons à un changement de mode de communication et à la transformation d'une société de public en une société de masse. Il y a alors « beaucoup moins de donneurs d'opinion que de receveurs, la communauté de publics devient un assemblage abstrait d'individus qui reçoivent leurs impressions des médias de masse ». Du fait de la matérialité des médias et de la possibilité de toucher en même temps de nombreuses personnes, il n'est plus possible pour le public de communiquer immédiatement.

Dans la société de public, les hommes discutent et défendent leurs intérêts et opinions. Dans une société de masse, Wright Mills explique qu'il y a deux parties : les manipulateurs et les médias de masse d'un côté et les hommes qui subissent une « propagande ». C'est ainsi que va se former l'opinion publique qui est « considérée comme une simple réaction (...) au contenu des médias de masse (...) le public est une collectivité d'individus dont chacun subit passivement l'action des médias de masse »⁵⁴. On considère donc que ce sont les médias qui vont créer l'opinion publique.

⁵³ Charles Wright Mills (2012), *L'élite au pouvoir*, en ligne, trouvé sur <http://www.acrimed.org/La-transformation-du-public-en-masse-selon-Charles-Wright-Mills-extrait>

⁵⁴ *Ibid.*

Il convient maintenant de définir plus précisément le concept d'opinion publique. Noëlle-Neumann le définit comme étant « cette opinion qui peut être menée en public sans risque de sanctions et sur laquelle peut s'appuyer l'action menée en public »⁵⁵. Ainsi, si l'on suit ce cheminement, les médias vont créer l'opinion publique qui semble être la seule acceptée socialement. Les personnes ayant des convictions contraires à ce point de vue dominant risquent l'exclusion. « Cette peur de l'isolement fait, selon nous, partie intégrante de tous les processus d'opinion publique »⁵⁶. De ce fait, les médias contribueraient à censurer les opinions divergentes. Ainsi, Tönnies, cité par Noëlle-Neumann explique que « l'opinion publique (..) contraint au silence, ou à éviter de soutenir la contradiction »⁵⁷.

Noëlle-Neumann parle alors de spirale du silence : puisque la pensée dominante contraint au silence les pensées divergentes, elle va prendre de plus en plus d'ampleur : cette « tendance à s'exprimer dans un cas et à garder le silence dans l'autre, engendre un processus en spirale qui installe graduellement une opinion dominante »⁵⁸.

S'il fallait synthétiser ces explications, on pourrait donc dire que les médias formatent notre vision de voir les choses et réduisent au silence toute pensée opposée.

Cependant, une nuance doit être ajoutée à cette explication. Aujourd'hui, nous assistons à l'expansion du web et de nouveaux médias sociaux. Ces derniers « peuvent se définir comme l'ensemble des plateformes en ligne créant une interaction sociale entre différents utilisateurs autour de contenus numériques et selon divers degrés d'affinités »⁵⁹. Avec l'avènement de ces nouvelles plateformes ainsi que la possibilité de rester anonyme et derrière un écran, il semble plus facile pour les utilisateurs de devenir des « donneurs d'opinions » au sens de Noëlle-Neumann. De ce fait, même si les médias traditionnels peuvent insuffler des idées, l'utilisation du web semble remettre en cause cette toute puissance médiatique.

⁵⁵ Elisabeth Noëlle-Neumann (1989), *La spirale du silence, une théorie de l'opinion publique*, p.182

⁵⁶ Noëlle-Neumann, *op.cit.* pp.181-182

⁵⁷ *Ibid.*

⁵⁸ *Ibid.*

⁵⁹ Francine Charest et Anne-Marie Gauthier (2012), *Changement de logique et des Arts de faire dans les pratiques communicationnelles avec les médias sociaux*, p.16

2.1.2.2. Le modèle de l'agenda-setting

Ou fixation d'un ordre du jour. Maigret en citant Bernard Cohen et en s'inspirant de la théorie de McCombs et Shaw (1972) écrit « les médias ne nous diraient pas ce qu'il faut penser mais à quoi il faut penser »⁶⁰. Pour résumer, selon Marchand⁶¹, les médias vont sélectionner des questions et vont les traiter massivement, ce qui va déterminer l'importance qui va être accordée à ces questions.

Un agenda représente un classement par ordre d'importance de priorités et d'enjeux. Il va y avoir une sélection des sujets traités par ordre de valeur : ils vont occuper une place plus ou moins importante dans les journaux écrits, télévisés, radiophoniques... Lepastourelcite McCombs et Shaws qui expliquent que « les centres d'intérêts du public reflètent dans des proportions exactes les thèmes traités en priorité par les médias »⁶². Les médias choisissent donc les thèmes qui méritent l'attention publique.

On peut donc considérer que par un mécanisme de sélection de l'information, les médias organisent les pensées en choisissant les sujets dont il faut parler. Sheufele et Tewksburry⁶³ vont préciser trois étapes de ce mécanisme. La première étape est *l'agenda-building* : il va falloir choisir les sujets à mettre en lumière. Pour ce faire, beaucoup de chercheurs affirment que les sujets sélectionnés sont à nouveau le reflet des idées des dominants et élites. Nous avons ensuite *l'agenda-setting* : il s'agit d'expliquer les effets que peut avoir cette sélection : ce nouveau contenu dans l'actualité devient alors un outil d'évaluation des politiques. De ce fait, si l'on suit le raisonnement, les sujets, issus du pouvoir et des pensées dominantes, doivent être sélectionnés dans le but de produire des effets positifs sur les politiques et donc sur la vision qu'en a l'audience. Enfin, *l'agenda-framing* correspond à la formulation des idées véhiculées. Les journalistes vont utiliser des outils, des filtres qui vont leur permettre de rendre moins complexes certains sujets. Cette façon de traiter l'information va également influencer la façon dont elle va être comprise par l'audience.

⁶⁰ Maigret, *op.cit.* p.198

⁶¹ Pascal Marchand (2004), *Psychologie sociale des médias*, p.102

⁶² Nadia Lepastourel (2007). *La communication médiatique judiciaire: les effets du style d'écriture sur la réception d'articles de presse et les jugements* p.37

⁶³ Dietram Scheufele et David Tewksburry (2007), *Framing, Agenda Setting, and Priming : The evolution of three media effects models*, pp.11-13

2.2. Les théories de l'influence médiatique

Si les médias poussaient les élites à la réflexion et représentaient un idéal démocratique avant le XIXème, le regard porté sur la presse s'est détériorée à la fin du siècle. Les médias sont perçus comme des objets de manipulation et de propagande. De nombreuses théories concernant les effets des médias sur la population vont alors se développer.

2.2.1. Les partisans de la forte influence médiatique

2.2.1.1. Les prémices des théories de l'influence

Au début du XXème siècle, le premier courant mettant en évidence une influence médiatique va voir le jour. Les scientifiques s'inspirent de l'expérience de Pavlov sur les réflexes conditionnés et sur le modèle stimulus/réponse. Le public est considéré comme conditionné et passif et va répondre par réflexe à des stimuli médiatiques, sans pouvoir de critique. « Les médias injectent idées, attitudes, et modèles de comportement à des individus atomisés, passifs, et particulièrement vulnérables »⁶⁴. Les médias envoient une information qui va être accueillie quasiment de la même façon pour tous les récepteurs.

Lasswell va étayer ce propos en 1927 en faisant des recherches sur les techniques de persuasion et en formulant la « question paradigmatique, encore utilisée par certains pour décrire le processus de communication persuasive. »⁶⁵ : qui, dit quoi, par quel canal, à qui et avec quel effet ? Il va également trouver l'expression de « seringue hypodermique pour désigner la forte influence subie par les audiences passives »⁶⁶.

2.2.1.2. La théorie critique de l'école de Francfort

Adorno et Horkheimer, dans les années 40, vont travailler sur la théorie critique ou théorie de la culture de masse. Cette théorie s'inspire de la pensée marxiste puisqu'elle met en lumière la domination culturelle des classes dominantes qui détiennent le pouvoir économique et social sur les médias « les pensées dominantes sont les pensées de la classe

⁶⁴ Daniel Dayan (1989), *À propos de la théorie des effets limités*, p.93

⁶⁵ Marie-Pierre Fourquet (1999), *Un siècle de théories de l'influence : histoire du procès des médias*, p.107

⁶⁶ Eric Maigret (2003), *Sociologie de la communication et des médias*, p.60

dominante »⁶⁷. Ils vont expliquer que « les médias créent une culture de masse qui uniformise les individus »⁶⁸.

L'individualisation constitue alors un des fléaux de la société pour les adhérents à l'école de Francfort. La compétition et le manque de rapports sociaux vont contribuer à augmenter la vulnérabilité de l'Homme, qui va devenir un homme de masse, c'est-à-dire un homme sans valeur, sans culture propre. L'Homme se fie alors au message médiatique et ainsi au discours des classes dominantes ce qui développe une culture de masse, également appelée industrie culturelle « pour en souligner l'aspect mécanique, automatisé »⁶⁹. « Elle est un bombardement de loisirs qui affectent le jugement et endorment la Raison »⁷⁰. Cette culture de masse séduit, soulage, fait rêver, manipule et abruti les populations. Ils considèrent le message médiatique comme entièrement « stéréotypé, monolithique dans son élaboration, unifié dans ses effets sur le public »⁷¹ ce qui entrainera de nombreuses critiques.

Au XXème siècle, une partie des scientifiques considèrent donc que l'influence des médias est très forte et que le sujet est totalement passif. D'autres chercheurs vont alors découvrir que d'autres facteurs peuvent être pris en compte tels que l'attention, la compréhension...

2.2.1.3.L'apport de l'école de Yale sur la communication persuasive

Dans les années 50 et 60, les chercheurs de l'école de Yale vont axer leurs travaux sur les « motivations des soldats américains et l'impact des messages persuasifs sur les recrues »⁷². Ils vont alors développer les concepts théoriques motivationnels que nous avons tous : nos besoins, nos valeurs, nos objectifs, nos motivations sociales, nos émotions et nos stimulations.

Ils considèrent donc que les individus ont des croyances propres et initiales mais vont quand même être influencés par le message persuasif de par un mécanisme en deux temps. A la lecture et au traitement du message persuasif, ils vont « répéter la réponse attitudinale

⁶⁷ Maigret, *op.cit.* p.67

⁶⁸ Fourquet, *op.cit.* p.109

⁶⁹ Maigret, *op.cit.* p.67

⁷⁰ *Ibid.*

⁷¹ Maigret, *op.cit.* p.60

⁷² Fourquet, *op.cit.* p.109

recommandée (...) cette nouvelle réponse attitudinale recommandée doit supplanter l'ancienne chez l'individu »⁷³. Ainsi, l'effet du message médiatique sur l'individu est fort et va modifier ses pensées initiales. Ces travaux ont notamment été utilisés pour des messages à caractère préventif dans des domaines de santé et de sécurité publique.

2.2.2. *Les partisans des effets limités des médias*

2.2.2.1. Lazarsfeld et la théorie des effets limités

Lazarsfeld, à la fin des années 40, va chercher à réfuter la théorie de la seringue hypodermique en montrant que les médias n'injectent pas des idées à un public dépourvu de sens critique. Il entreprend alors des recherches sur l'influence de la radio concernant une élection. Dans ce modèle, le public n'est plus passif, mais capable de sélectionner et de critiquer l'information qui arrive à lui grâce à des filtres cognitifs. Lazarsfeld met en évidence que la radio a des effets limités sur les intentions de vote des électeurs.

Il va trouver une autre source d'influence et montrer que, non seulement les effets des médias sont limités, mais ils sont également indirects. Les « leaders d'opinion » sont également à prendre en compte et Lazarsfeld va introduire le modèle du « two-step-flow of communication »⁷⁴. C'est le groupe social et l'environnement d'un individu qui va l'influencer en plus grande partie. Les leaders d'opinion jouent alors un rôle important : ils vont filtrer le message médiatique. Cependant, ces derniers peuvent être influencés par les médias. De ce fait, Lazarsfeld va donc avoir une vue d'ensemble sur la construction médiatique en tenant compte de la situation et du contexte.

Les travaux de Lazarsfeld vont permettre au courant des usages et des gratifications de se développer dans les années 1960-70. Les chercheurs vont montrer que les récepteurs du message médiatique ne sont pas passifs mais qu'ils utilisent également les médias. Les consommateurs de médias ont « des besoins et des aspirations (...) et les médias apparaissent alors comme des services publics dont le public fait un usage sélectif »⁷⁵

⁷³ Fourquet, *op.cit.* p.110

⁷⁴ Fourquet, *op.cit.* p.108

⁷⁵ Maigret, *op.cit.* p.81

2.2.2.2. Les Cultural Studies

Dans les années 60, Hoggart est le précurseur des Cultural Studies. Il va essayer de montrer que les articles de la presse populaire ne sont « pas reçus sans distance (...) et font l'objet d'une attention oblique »⁷⁶. Les principaux récepteurs de cette presse populaire sont des ouvriers. La presse leur permet de s'évader pendant un temps de leur monde pour « surmonter symboliquement les éprouvantes conditions de travail, au travers d'un goût de la vitalité, de l'exubérance et des jeux de hasard »⁷⁷. Cependant, ils savent qu'il y a un à prendre et à laisser dans ce qu'ils lisent.

Stuart Hall, dans les années 70, va compléter le propos d'Hoggart tout en gardant une vision marxiste sur les médias. Il considère que la « domination capitaliste passe par le travail et la culture »⁷⁸ mais il s'éloigne de l'école de Francfort et de la théorie critique en expliquant que les effets des médias sur les récepteurs ne sont pas garantis. Ces derniers peuvent adopter trois positions de réception : le mode hégémonique, « le décodage du récepteur est équivalent au codage de l'émetteur »⁷⁹. Le récepteur intègre directement et entièrement le message véhiculé par l'émetteur. Il existe aussi le mode de réception négocié : le récepteur intègre une partie du message, mais il « l'adapte localement et en restreint la portée, voire s'y oppose partiellement »⁸⁰. Enfin, le récepteur peut adopter une posture oppositionnelle : il oppose ses idéologies au message reçu par les médias et ne va pas y adhérer.

2.3. **La spécificité de la rubrique de faits divers.**

Selon le Grand Dictionnaire Larousse du XIXe siècle, le fait divers serait une rubrique sous laquelle « les journaux groupent avec art et publient régulièrement les nouvelles de toutes sortes qui courent le monde : petits scandales, accidents de voiture, crimes épouvantables, suicides d'amour, couvreur tombant d'un cinquième étage, vol à main armée, pluie de sauterelles ou de crapauds, naufrages, incendies, inondations, aventures cocasses, enlèvement mystérieux, exécutions à mort, cas d'hydrophobie,

⁷⁶ Maigret, *op.cit.* p148

⁷⁷ *Ibid.*

⁷⁸ Maigret, *op.cit.* p.149

⁷⁹ Maigret, *op.cit.* p.150

⁸⁰ *Ibid.*

d'anthropophagie, de somnambulisme et de léthargie, les sauvetages y entrant pour une large part et les phénomènes de la nature tels que veaux à deux têtes, crapauds âgés de quatre mille ans, jumeaux soudés par la peau du ventre, enfants à trois yeux, nains extraordinaires. ». On peut donc dire que les articles relatant des cas d'infanticides rentrent dans cette catégorie. Nous allons donc essayer de comprendre le fonctionnement de ces faits divers pour en analyser la portée auprès des lecteurs.

2.3.1. *Qu'est-ce qu'un fait divers ?*

On retrouve des articles de faits divers dans tous les journaux. En pleine expansion lors du XIX^e siècle, le fait divers fascine. Auparavant, ces histoires étaient racontées oralement comme l'explique Foucault⁸¹. Ces histoires, incertaines puisqu'elles sont le fruit de bouches à oreilles, vont par la suite être retranscrites dans un journal et vont devenir plus légitimes : « ce n'est plus le raconter incertain qui se transmet de relais en relais, c'est la nouvelle fixée une fois pour toutes en tous ses détails »⁸². Cette expansion des faits divers « manifeste le désir de savoir et de raconter comment des hommes ont pu se lever contre le pouvoir, franchir la loi, s'exposer à la mort par la mort »⁸³.

Avant de comprendre l'impact que peut avoir cette rubrique sur le lecteur, il convient d'en apprendre un peu plus sur sa structure.

Si le Grand Dictionnaire Larousse semble donner une définition claire et précise, il est tout de même difficile pour les chercheurs de s'entendre sur une définition scientifique précise. Nous allons établir une synthèse des recherches d'Annik Dubied et Marc Lits dans leur ouvrage « Le fait divers »⁸⁴. Ils reprennent les définitions des faits divers formulées par les critiques et les manuels de journalisme. Ces deux définitions ont des points de communs mais aussi des divergences du fait de la différence d'objectifs entre les deux types de recherches.

⁸¹ Michel Foucault (1976), *Moi, Pierre Rivière, ayant égorgé ma mère, ma sœur et mon frère... Un cas de parricide au XIX^e siècle*. p.270

⁸² *Ibid.*

⁸³ Foucault, *op.cit.* p.271

⁸⁴ Dubied et Lits *op.cit.*

2.3.1.1.La thématique

Les thèmes abordés dans les articles de faits divers sont de formes très diverses. En effet, si cette rubrique contient essentiellement des articles relatant des faits criminels, il est toujours possible d'y retrouver des miracles, des gagnants du loto etc. Les journalistes et les critiques s'accordent alors pour dire que les faits divers se concentrent sur ce qui déroge à la norme. On y parle de ce qui est extraordinaire, ce qui peut surprendre le lecteur. « Le fait divers transgresse, il porte atteinte au déroulement des choses. »⁸⁵. De plus, il y a une dimension de proximité dans les faits rapportés. La plupart des acteurs sont touchés dans leur vie quotidienne. Dubied et Lits parlent de « l'extraordinaire ordinaire » : un infanticide rentre parfaitement dans cette dimension. Une mère qui tue son enfant, le membre le plus proche de sa sphère familiale constitue bien une sorte d'extraordinaire dans sa vie quotidienne.

2.3.1.2.La mise en forme

La forme narrative est privilégiée pour la rubrique des faits divers. Elle permet de donner l'information tout en racontant une histoire pour le lecteur. Pour les journalistes, le travail de mise en forme réside sur l'adoption d'un style neutre et objectif avec un certain degré d'implication humaine.

Les critiques vont un peu plus loin dans leur définition. Ils expliquent que le journaliste doit faire un travail d'écriture pour obtenir un vrai récit : il doit remettre les événements dans un ordre chronologique afin qu'il y ait un début, un milieu et une fin comme dans une histoire normale, et ce même si en réalité les faits ne se sont pas déroulés de cette façon. Une nuance est donc à faire sur les principes d'objectivité et de neutralité énoncés par les journalistes eux-mêmes. Nous y reviendrons dans la deuxième partie.

2.3.1.3.La réception

Le fait divers appelle à l'émotion du lecteur. Une émotion individuelle, du fait de la proximité, de la vie quotidienne touchée, mais également une émotion collective pour les plus grands faits divers.

⁸⁵ Dubied et Lits *op.cit.* p.53

Barthes⁸⁶ parle d'une « information totale et imminente ». Il explique que lorsqu'on lit un de ces articles, nous n'avons pas besoin de connaissance au préalable, les mots sont simples, l'affaire est relatée entièrement. Cette affirmation est à nuancer : aujourd'hui nous sommes parfois confrontés à des affaires de long terme, incluant enquêtes, jugements, verdicts... Nous pouvons évoquer l'affaire Villemin, l'une des premières affaires criminelles à avoir un fort retentissement médiatique. Il y a eu tellement de rebondissements qu'il était parfois impossible de comprendre un article de fait divers si nous n'avions pas lu les autres.

Enfin, en fonction du type de journaux, la réception peut être différente. Le journaliste de rubrique de faits divers raconte une histoire. Il n'est pas censé l'analyser mais transmettre l'information. D'autres médias souhaitent susciter une réflexion à la lecture de leurs articles de faits divers.

Pour conclure, le fait divers traite essentiellement de thématiques criminelles, se veut objectif et neutre tout en gardant un degré d'implication humaine et en suscitant une réponse émotionnelle de la part de son lecteur.

2.3.2. *La subjectivité des articles de faits divers*

Comme nous l'avons vu précédemment à travers sa définition, le fait divers est un genre qui appelle une réponse émotionnelle du lecteur. Lorsqu'on parle d'émotions, il n'est pas possible que nous soyons face à un style totalement objectif.

Plusieurs chercheurs ont mis en évidence l'influence que peuvent avoir les médias sur les jugements judiciaires et donc sur les décisions des jurés lors d'un procès. Nous pouvons dès lors supposer que le jugement social d'un citoyen non-juré à un procès va être d'autant plus affecté par les médias puisqu'il n'y a pas de conséquence directe. Les jurés doivent prendre en compte tous les facteurs possibles avant de rendre leur verdict, tandis qu'un citoyen lambda peut juger socialement sans qu'il n'y ait de lourdes conséquences juridiques. Steblay et al. révèlent ce phénomène dans leur méta-analyse « l'exposition au procès a bien pour effet de réduire l'impact de l'information médiatique ».

⁸⁶ Barthes, cité par Dubied et Lits *op. cit.* p.54

2.3.2.1. Le journaliste : professionnel et humain

Nous allons maintenant tenter de démontrer que la médiatisation de cas d'infanticides et la vision sociétale de ces crimes ne résultent pas simplement de l'émergence d'un fait social : le métier de journaliste ainsi que ses objectifs ont beaucoup évolué.

2.3.2.1.1. *Une déformation de la complexité*

Le travail du journaliste est en grande partie de retransmettre l'information pour qu'elle soit accessible à tout le monde. Il a donc un rôle de simplificateur des sujets complexes. Si bien que des critiques ont vues le jour : Patrick Pépin parle de la simplification « à outrance »⁸⁷ comme étant une des accusations permanentes à la pratique du journalisme. Il existe, selon Watine, un sentiment d'appauvrissement des sujets dits « complexes » par le journaliste.

Comment ne pas considérer les affaires d'infanticides comme des sujets complexes? Jean-Luc Viaux, dans son ouvrage « L'amour infanticide »⁸⁸, ne cesse de parler de la diversité des cas d'infanticides. Il n'est pas possible d'établir un profil type pour la mère infanticide ; tous les cas sont différents. Comprendre l'infanticide est extrêmement difficile aujourd'hui, alors comment l'expliquer dans des articles de presse écrite, accessibles à tous les publics, si ce n'est qu'en vulgarisant l'acte ?

Watine pointe le problème en expliquant qu'on « pressent très vite un décalage qui existe entre le journalisme (qui affectionne les certitudes, les réponses à tout, les vérités parfois un peu carrées) et la complexité (qui suggère au contraire l'incertain, l'invisible, l'insaisissable, voire l'improbable) »⁸⁹. Viaux argumente cette observation en expliquant que l'affaire des bébés congelés, qui a été fortement médiatisée, a laissé une trace importante sur la vision de l'infanticide. « La question du déni de grossesse est venue occulter toutes les autres considérations (...) or, il s'agit d'un cas de figure et non de la question de l'infanticide en soi. »⁹⁰. Les journalistes l'admettent eux-mêmes selon Watine, ils arrondissent « les angles et privilégient ce qui est d'abord accessible ou

⁸⁷Thierry Watine. (1997), *Journalisme et complexité*, p.15

⁸⁸ Jean-Luc Viaux, *op.cit.*

⁸⁹ Watine *op.cit.* p.15

⁹⁰ Viaux *op.cit.* p.23

spectaculaire »⁹¹. Il est donc clair que les faits ne sont pas retransmis de façon intégrale dans les articles de faits divers. De ce fait, un découpage subjectif est opéré par le journaliste.

2.3.2.1.2. *Les contraintes du journaliste*

Aujourd'hui, nous assistons à la marchandisation de l'information des organismes de presse. Les journaux se diversifient pour toucher le plus de lecteurs possibles et les agences de presse demandent à leurs journalistes de répondre à trois nouvelles logiques que Rieffel va détailler et qui peuvent avoir une incidence sur la qualité de l'information.

L'information se transmet de plus en plus vite grâce à internet, à la télévision... Les journalistes doivent répondre à une logique *d'urgence* qui possède deux dimensions. Dans un premier temps, chaque agence de presse est à la recherche du scoop et cherche à diffuser l'information avant les autres. « Le lecteur est assailli par un flot ininterrompu d'informations éphémères »⁹². En effet, lorsqu'on s'intéresse à la médiatisation de grands affaires d'infanticides, on se rend compte que les journaux publient au fur et à mesure les avancées de l'affaire : de la découverte du corps, à l'arrestation, aux aveux de la mère, aux renversements de situations... Il semble important pour chaque agence de donner en premier l'information. De plus, les journalistes sont dépendants de délais de bouclage de plus en plus courts : ils doivent raconter ce qu'il s'est passé mais n'ont pas forcément le temps de vérifier leurs informations, de faire appel à des experts : « la logique de l'urgence aboutit à privilégier la vitesse au détriment de la distanciation »⁹³.

Le journaliste doit également rendre compte à un univers médiatique « du commerce avant d'être un univers de citoyen »⁹⁴. Il doit rapporter de *l'argent* à l'entreprise qui l'emploie. Aujourd'hui, il existe des petites agences de presse écrite régionales, mais également des agences nationales, voire internationales. A leur tête, ce ne sont plus forcément des journalistes, mais plutôt des personnes formées à rentabiliser au maximum l'entreprise. Les professionnels de l'information se doivent donc parfois de répondre à la loi de la courbe des ventes. Cela peut expliquer la forte médiatisation des cas d'infanticides : ils font vendre, pour des raisons que nous évoquerons principalement

⁹¹ Watine *op.cit.* p.16

⁹² Rémy Rieffel (1997), *L'élite journalistique et le débat démocratique ; l'exemple de la culture*. pp.46-47.

⁹³ *Ibid.*

⁹⁴ *Ibid.*

dans le troisième chapitre, de ce fait, il faut qu'ils soient couverts un maximum. Cela entraîne une sorte de cercle vicieux : s'il fait vendre, la médiatisation est accrue, ce qui entraîne un intérêt croissant et cela va d'autant plus faire la une des journaux.

Enfin, Rieffel rejoint Watine lors du dernier point qu'il aborde pour parler des contraintes du journaliste. Il doit répondre à une logique de *l'indiciel*, celle qui donne « le primat à la relation sur le contenu, au contact sur le savoir »⁹⁵. Il explique que le journaliste ne doit pas s'axer sur la complexité mais il doit séduire et plaire au public. C'est pourquoi il doit opter pour des stratégies de persuasion ainsi que des affaires spectaculaires en oubliant l'analyse et l'argumentation.

2.3.2.1.3. *Journaliste mais pas chercheur*

Les journalistes se déspecialisent de plus en plus du fait de la réduction des équipes de rédaction. Ainsi, ils doivent écrire sur des thèmes sur lesquels ils n'ont pas forcément de compétences. Il leur est difficile de rédiger des analyses profondes et donc d'éviter les généralités. Même s'ils peuvent faire appel à des experts, nous avons vu que la contrainte de temps ne leur permettait pas forcément d'utiliser ces ressources. Ainsi, Watine soulève les critiques concernant ce « manque de compétences spécialisées » mais également le manque de méthode.

Être journaliste est un métier à part entière, les journalistes ne sont pas sociologues, psychologues et ne peuvent pas faire appel à des connaissances qu'ils n'ont pas. Les chercheurs scientifiques formulent de nombreuses critiques quant à leur manque de méthode scientifique. Watine explique qu'ils sont « parfois taxés de « bricoleurs » par les intellectuels, les universitaires ou les scientifiques »⁹⁶ et que les « vertus du journalisme s'appelleraient talent, spontanéité, capacité rapide, faculté de raconter l'histoire sans s'embarrasser d'un appareil critique abondant »⁹⁷ en citant Cayrol. De ce fait, en opposition avec les chercheurs qui s'appuient sur des lectures scientifiques dans leurs travaux, les journalistes optent pour un style anecdotique, relevant du commentaire

⁹⁵ Rieffel, *op.cit.* p.47

⁹⁶ Watine, *op.cit.* p.19

⁹⁷ *Ibid.*

et donc laissant transparaître l'opinion du journaliste, ce qui pourrait biaiser l'objectivité de l'information.

Nous avons donc vu que le métier de journaliste est dicté par des contraintes importantes qui le pousse à faire des choix stylistiques ainsi que des sélections des affaires qu'il doit traiter. De plus, sa formation, ses compétences et l'essence ne le poussent pas à aller dans l'analyse et dans l'objectivité.

2.3.2.2. Les biais journalistiques

Nous allons maintenant nous intéresser au travail que produit le journaliste en problématisant les effets subjectifs qui peuvent apparaître dans son style ainsi que dans le fond et la forme de ses articles.

2.3.2.2.1. Une déformation de la réalité statistique

Le XIX^{ème} siècle voit émerger les articles de faits divers. Les récits criminels sont de plus en plus demandés et appréciés par les lecteurs. On constate alors une augmentation globale du nombre de récits criminels, mais pas forcément de la criminalité elle-même. Lits et Dubied le soulignent « cette prédominance du crime dans les faits divers du XIX^e siècle, mais aussi dans le reste de la culture populaire, ne correspond en rien, il faut le remarquer, à l'évolution statistique de la criminalité de ce siècle. »⁹⁸

Cette culture des récits criminels nous montre que les lecteurs sont intéressés par ce qui est violent, ce qui peut leur faire peur ou les angoisser. Nous avons expliqué, dans la partie précédente, que le journaliste devait vendre ses écrits : de ce fait, il doit donner toutes ces sensations au lecteur. « Comme toujours, la chronique dit la réalité en marge des statistiques et est plus appropriée pour pointer les peurs et les angoisses que pour refléter fidèlement et proportionnellement les faits »⁹⁹. Cette médiatisation de certaines affaires ou actes peut mener à l'accentuation de certaines valeurs ou croyance, comme cela peut être le cas pour les affaires d'infanticides. Lepastourel soutient que la technique de l'exemplification est « très prisée par les journalistes »¹⁰⁰. Elle explique alors que les

⁹⁸ Dubied et Lits *op.cit.* p.16

⁹⁹ *Ibid.*

¹⁰⁰ Lepastourel, *op.cit.*, p.30

journalistes préfèrent les exemples les plus sensationnels et les plus divertissants pour plaire au lecteur en dépit d'une réalité statistique pourtant éloignée de ces faits.

De nombreuses études ont montré « un lien positif entre la surreprésentation médiatique des crimes et la croyance en une vague de crime »¹⁰¹ ainsi, on peut dire que la surmédiatisation d'une ou plusieurs affaires peut entraîner un sentiment général d'insécurité et de risque pour la société.

Concernant les infanticides, les affaires Courjault et Cottrez ont défrayé la chronique. De ce fait, la multitude d'articles concernant ces cas d'infanticides ont donné l'impression, d'une part, d'une médiatisation plus accrue des meurtres d'enfants et d'autre part, la possibilité d'une explication commune à tous les cas d'infanticides ; le déni de grossesse¹⁰².

2.3.2.2.2. *Des personnages stéréotypés*

Le journaliste doit décrire les faits, mais également les commenter. Pour ce faire, il utilise le plus souvent la narration. Ce style d'écriture influence le sens des faits relatés. Il va les agencer de façon cohérente : leur donner « un début, une fin, un renversement, une causalité »¹⁰³ afin de raconter une histoire, « contrairement à la réalité où les choses s'écoulent inexorablement »¹⁰⁴. Il influence le lecteur dans la façon dont il raconte l'affaire. La théorie des faits, avancée par Fauconnet, en 1920 et reprise par Marchand, avance que l'opinion du journaliste, même si elle n'est pas explicitement présente dans son article, peut influencer le lecteur dans la compréhension de l'acte posé et dans la culpabilité de son auteur¹⁰⁵, ainsi il peut encourager la formation de stéréotypes des auteurs d'actes criminels, comme les mères infanticides.

De cette théorie des faits découlent trois sortes de biais qui peuvent se retrouver dans les écrits journalistiques. Le premier est la psychologisation : il s'agit de prendre en grande partie compte du comportement de l'individu et de sa personnalité et de laisser de côté les éléments relatifs à la situation. De par ce processus de psychologisation, le

¹⁰¹ Lepastourel, *op.cit.* p.36

¹⁰² Voir 2.1.2.1.1. *Une déformation de la complexité*

¹⁰³ Dubied & Lits *op.cit.* p.56

¹⁰⁴ Dubied & Lits *op.cit.* p.57

¹⁰⁵ Marchand, *op.cit.*, p.150

journaliste renforce l'idée que le criminel est un être à part et que les causes de son acte lui sont intrinsèques et que « nous » ne sommes pas comme lui. Dans la même situation, « nous » n'aurions pas fait comme lui. Nous distinguons deux types d'informations présentes dans les journaux : les informations dispositionnelles, qui correspondent à la personnalité de l'auteur de l'acte criminel, à son histoire intrinsèque et les informations situationnelles qui elles présentent les caractéristiques de cette même personne au moment où elle a commis son acte, en tenant compte de la situation¹⁰⁶. Ainsi, on peut retrouver dans les articles de presse de nombreux détails concernant la vie antérieure des mères infanticides, les problèmes dans leur enfance, dans leur couple... qui apporteraient une explication pour le lecteur et lui permettrait de se mettre le plus en retrait possible par rapport à l'histoire.

Le deuxième est le processus de sociologisation qui consiste à « recourir à des catégories sociologiques dans le but d'expliquer ou au moins amorcer une explication du comportement jugé »¹⁰⁷. Par exemple, lorsque les journalistes parlent de Dominique Cottrez, qui a tué huit de ses nouveau-nés, ils l'appellent souvent l'ex-aide-soignante. Par cette appellation, ils cherchent à montrer que l'acte et la profession de la femme ne sont pas cohérents. On considère les aides-soignantes comme des femmes humaines, qui travaillent dans le social et qui aident à sauver des vies, pas à en tuer.

Enfin, nous retrouvons le processus de biologisation. Il s'agit du fait de considérer que des personnes entrant dans des mêmes catégories biologiques possèdent des compétences similaires. Ainsi, les journalistes vont parler du sexe, de l'âge, de la couleur de peau... Les infanticides sont le plus souvent commis par des femmes, des mères, qui devraient toutes partager le même sentiment pour leur enfant : de l'amour, de l'affection. Cependant, Viaux explique qu'avec la médiatisation de l'affaire Courjault et de ses dénis de grossesse, on va considérer dans la plupart des articles de presse que les mères infanticides sont victimes de dénis de grossesse. Les mères auraient donc toutes une caractéristique commune qui serait d'avoir vécu un déni de grossesse.

¹⁰⁶ Lepastourel, *op.cit.* p.31

¹⁰⁷ Marchand *op.cit.* p.154

2.4.« Les figures médiatiques de la violence d'une femme »¹⁰⁸

L'infanticide est le pire crime qui peut être reproché à une femme : ce crime lui enlève alors le droit d'être une femme puisqu'il existe un conditionnement important de la femme à son rôle de mère. Nous allons nous attarder, grâce aux travaux d'Isabelle Garcin-Marrou, sur les mises en récit médiatique des affaires d'infanticides. Elle évoque alors différentes figures et différentes façons d'envisager la mère infanticide : en tant que femme, que mère, que fille, que meurtrière. Nous allons alors tenter de montrer que des stéréotypes de genre peuvent apparaître dans les articles de presse à travers les affaires de Véronique Courjault et de Dominique Cottrez.

2.4.1. *Bref résumé des affaires Courjault et Cottrez*

En juillet 2006, à Séoul, Jean-Louis Courjault, ingénieur et mari de Véronique Courjault, découvre deux cadavres de bébés dans le congélateur du domicile familial. Il alerte la police. Quelques jours plus tard, on apprend qu'il s'agit des enfants du couple Courjault. En octobre, Véronique Courjault avoue avoir tué et congelé les deux bébés, ainsi que brûlé un autre enfant en 1999. Le mari n'a pas eu connaissance des grossesses de sa femme, hérite d'un non-lieu et soutient sa femme. Véronique Courjault sera condamnée à huit ans de prison en 2009, et la justice lui accordera la liberté conditionnelle en mai 2010.

Le 24 juillet 2010 sont découverts le corps de deux nouveau-nés dans le bassin d'une maison du Nord de la France. Dominique Cottrez reconnaît quelques jours plus tard être la mère des deux enfants et avouera la présence de six autres corps dans le garage de son domicile. Son mari, décrit comme étant très porté sur la boisson, ainsi que son entourage n'auraient pas remarqué les grossesses du fait de sa forte corpulence. Dominique Cottrez explique alors avoir été victime d'inceste et craignait que les enfants ne soient ceux de son père. Elle avouera en 2015 ne pas avoir été violée par son père. Elle sera condamnée à 9 ans de prison ferme la même année.

¹⁰⁸ Isabelle Garcin-Marrou (2011), *Une « mère », une « meurtrière » : les deux figures médiatiques de la violence d'une femme*. p.67

2.4.2. *Dissociation de la mère et de la meurtrière*

Il est difficile pour la presse d'associer les figures de meurtrière et de mère : la figure de mère est socialement attachée à différentes valeurs : la douceur, l'instinct maternel... De plus, les plus grandes figures violentes sont le plus souvent des hommes. Pour comprendre le processus de mise en récit médiatique des affaires d'infanticide, il faut totalement détacher ces figures et les journalistes vont alors devoir trouver des moyens de les rattacher.

2.4.2.1. La déshumanisation : la mère devenue un monstre

Les journaux vont tout faire pour déshumaniser totalement la mère. Dans l'affaire Cottrez, les journalistes emploient des termes très durs et crus pour parler de son physique et de sa situation sociale. Dominique Cottrez est une femme obèse : son corps va être instrumentalisé par la presse afin de la faire passer pour un monstre et non plus une mère ou une femme normale. Cela « range D. Cottrez du côté des femmes monstrueuses »¹⁰⁹ : elle transgresse alors la norme légale et sociale en ayant tué ses enfants, mais elle transgresse également les normes sociales de la beauté de par son poids. « L'accusée n'est pas vraiment une femme parce qu'elle excède les normes corporelles »¹¹⁰. De plus, les journalistes ne cessent de parler des origines familiales de D. Cottrez et la présentent comme une femme ayant peu de culture, issue d'une famille d'agriculteurs. Elle ne parle pas beaucoup, elle est presque muette : elle est décrite comme étant une femme qui ne « possède pas les ressources langagières lui permettant de mettre des mots sur les faits »¹¹¹ : ses origines ne lui permettraient pas de pouvoir s'exprimer correctement¹¹². Cette absence de faculté à communiquer montre à nouveau que D. Cottrez s'écarte de la communauté humaine. Enfin, les journalistes parlent de ses rapports avec son mari, un homme porté sur la boisson et parfois violent. Ils expliquent qu'elle aurait subi des viols conjugaux et qu'il n'y avait plus d'affection entre elle et son mari. Cette misère affective la détache d'autant plus de la figure d'une femme.

¹⁰⁹ Isabelle Garcin-Marrou (2017), *Entre classe et genre : l'humanité des mères infanticides en question*. p.144

¹¹⁰ Garcin-Marrou, *Entre classe et genre... op.cit.* p.147

¹¹¹ Garcin-Marrou, *Entre classe et genre... op.cit.* p.148

¹¹² Il s'agirait donc d'un processus de sociologisation, dont nous avons parlé dans la partie 2.3.2.2.2. *Des personnages stéréotypés.*

De par ces qualifications dans la presse écrite, D. Cottrez n'apparaît plus comme humaine, plus comme une femme, plus comme une mère, mais plutôt comme quelque chose d'autre, un monstre. Les lecteurs ne peuvent pas s'identifier à elle, parce qu'elle n'est pas comme eux, ce qui peut très certainement renforcer ce sentiment de crime absolu et monstrueux.

2.4.2.2.L'humanisation : l'explication par les émotions

Les journalistes vont tout de même réintégrer D. Cottrez dans l'univers humain en tenant compte du discours de ses deux filles vivantes qui la décrivent comme une mère modèle et aimante. « Elles sont les témoins de la capacité de l'accusée à être une mère, voire une bonne mère (...) les filles disent face à la justice que leur mère doit être reconnue comme telle et qu'elle ne doit pas être jugée comme un monstre »¹¹³. Cela diminue la gravité des transgressions de Genre dont D. Cottrez était l'auteure et cela pourrait atténuer les sanctions judiciaires et sociales. La presse peut alors apporter des éléments la remettant dans la communauté humaine.

De même pour Véronique Courjault, les journalistes vont narrer son émotion pour montrer sa capacité à être humaine. « La mention des pleurs est un élément narratif important »¹¹⁴ : elle est certes, une meurtrière, d'un actes horribles, mais elle est également humaine et émotive comme nous tous.

2.4.2.3.L'humanisation : l'explication par la folie

La seconde « stratégie » consiste en une humanisation de la mère dans les articles de presse écrite, c'est le cas pour la plupart des articles sur Véronique Courjault. On la décrit dans la presse écrite comme étant une bonne mère, une bonne fille : « elle ne manque à aucune des obligations de Genre »¹¹⁵. De plus, son mari l'a toujours soutenue, même lors de ses aveux : cela fait qu'elle une bonne épouse et cela montre qu'elle n'est pas « totalement étrangère aux normes de Genre ni, donc, étrangère aux valeurs humaines, sociales et judiciaires »¹¹⁶.

¹¹³ Garcin-Marrou, *Entre classe et genre...* p. 153

¹¹⁴ Garcin-Marrou, *Une « mère », une « meurtrière »...* op.cit. p.78

¹¹⁵ Garcin-Marrou, *Une « mère », une « meurtrière » ...* op.cit. p.72

¹¹⁶ Garcin-Marrou, *Une « mère », une « meurtrière » ...* op.cit. p.77

Ainsi, il est difficile d'associer la figure de mère, qui semble parfaite, avec des enfants et un mari qui la soutiennent et qui l'aiment. Les médias vont utiliser la pathologie mentale pour rattacher la figure de mère et la meurtrière : « la mère meurtrière apparaît quand elle est évoquée, comme une figure unique mais clivée par le désordre mental »¹¹⁷. On peut penser, que, comme nous l'avons évoqué, dans le premier chapitre : il est impossible d'imaginer qu'une mère saine d'esprit puisse également être la meurtrière de son enfant. Les journalistes vont utiliser la folie pour les fusionner et donner une explication à l'acte : la mère n'est « pas considérée comme pleinement responsable de ses actes ; elle n'était pas la même personne que la meurtrière »¹¹⁸.

Conclusion

Dans ce chapitre, nous avons essayé de mettre en évidence la possible influence de la presse sur nos représentations, notamment sur celles de la mère qui aurait commis un acte infanticide. Nous nous sommes tout d'abord attardés sur une partie très conceptuelle en résumant les théories sur la communication de masse ainsi que les théories de l'influence médiatique du siècle dernier. Il existe ainsi des divergences quant au degré d'impact que peuvent avoir les médias sur nous. Par la suite, nous avons longuement insisté sur la structure des faits divers et sur la personne du journaliste qui, malgré certains impératifs, est la personne qui nous transmet l'information. Enfin, nous avons passé en revue les travaux d'Isabelle Garcin-Marrou pour nous intéresser plus longuement à la mère infanticide dans la presse écrite. Elle synthétise en effet nos propos puisqu'elle met en évidence un certain conditionnement de la mère/épouse/fille, dans la presse écrite, qui doit répondre de façon satisfaisante aux yeux de la société pour garder son statut de femme et ne pas acquérir un statut de monstre.

Nous allons maintenant mettre de côté l'instance de production de l'information afin d'étudier le comportement des individus lecteurs.

¹¹⁷ Garcin-Marrou, *Une « mère », une « meurtrière » ... op.cit.* p.75

¹¹⁸ *Ibid.*

CHAPITRE 3 : DES INFLUENCEURS INFLUENCÉS ?

Introduction

Nous nous sommes longtemps attardés sur l'impact de la presse sur son lectorat. Cependant, ce dernier, comme nous l'avons montré, n'est pas totalement passif dans ce processus de traitement et de publication de l'information. S'il existe des échanges communicatifs c'est qu'il existe un lien réciproque entre la presse et son lectorat. Comme nous l'avons expliqué, il existait un marché journalistique : la presse doit répondre à une demande de ses lecteurs. Pourquoi la demande de faits divers augmente-t-elle ? La presse serait-elle la seule à pouvoir influencer les individus ? L'éducation, les croyances et les relations sociales ne peuvent-elles pas également avoir un impact sur les attitudes de chacun ? Nous allons, dans ce chapitre, nous attarder sur les individus et/ou lecteurs de presse écrite.

3.1.La construction d'une représentation sociale

3.1.1. *La formation d'une représentation sociale*

3.1.1.1.Tentative de définition des représentations sociales

Durkheim est un des premiers chercheurs à utiliser le concept de représentation. Dans un article de 1898, il « distingue trois réalités : les processus physico-chimiques du cerveau/les représentations individuelles/les représentations collectives »¹¹⁹. Les représentations collectives sont définies comme étant « les croyances et valeurs communes à tous les membres d'une société, intrinsèquement distinctes de l'addition des représentations de ces individus »¹²⁰ tandis que les représentations individuelles sont propres à chaque individu et « ont pour substrat la conscience de chacun »¹²¹. Il va être le premier à prendre réellement en compte l'importance de la collectivité et de la société sur les représentations. La société impose aux individus des manières de penser en véhiculant des normes sociales, morales et juridiques.

¹¹⁹ Isabelle Danic (2006), *La notion de représentation pour les sociologues. Premier aperçu*. p.29

¹²⁰ Ibid.

¹²¹ Serge Moscovici in Denise Jodelet, *Les représentations sociales* (2003), *Des représentations collectives aux représentations sociales : éléments pour une histoire*. p.64

Moscovici va également s'intéresser à ce concept et va ressortir le caractère non plus collectif, mais social de ces représentations. Il considère que les représentations collectives sont « monolithiques et statiques »¹²² tandis que notre société est en continuel changement, les représentations sociales sont alors dynamiques et suivent l'évolution de la société.

Trois conditions doivent être remplies pour la formation d'une représentation sociale : la première est la dispersion de l'information. « Les informations à l'égard d'un objet social sont généralement insuffisantes et surabondantes du fait de la complexité de l'objet »¹²³, ce manque de connaissance permet donc aux informations erronées d'émerger. Deuxièmement, le groupe ou l'individu doit se focaliser sur certains aspects de l'objet. Cela l'empêche « d'avoir une vision globale »¹²⁴ : un découpage est opéré sur l'objet en fonction des intérêts du groupe. Enfin, il faut une certaine pression à l'inférence exercée par le groupe : c'est-à-dire qu'il faut qu'il y ait une prise de position du groupe, ils doivent « construire un code commun et stable, obtenir la reconnaissance et l'adhésion des autres »¹²⁵.

Si nous nous focalisons sur notre sujet, les infanticides, nous pouvons d'ores et déjà affirmer qu'une certaine représentation sociale de l'objet infanticide émerge aujourd'hui. Nous avons évoqué la complexité du sujet dans le précédent chapitre, notamment à cause de la pluralité des causes du passage à l'acte. De plus, nous avons tendance à nous focaliser sur l'acte infanticide qui nous paraît atroce en ne nous intéressant que superficiellement aux protagonistes autour de cet acte. Enfin, l'atrocité de l'acte et nos rapports sociaux nous obligent à prendre position lorsqu'une affaire d'infanticide éclate au grand jour.

Pour conclure sur notre tentative de définition des représentations sociales nous pouvons citer Jodelet qui donne une définition plus générale de ce concept : « C'est une forme de connaissance, socialement élaborée et partagée, ayant une visée pratique et concourant à la construction d'une réalité commune à un ensemble social. Egalement

¹²² Christine Bonardi, & Nicolas Roussiau (2014). *Les représentations sociales*. p.17

¹²³ Carine Pianelli, Jean-Claude Abric et Farida Saad (2010), *Rôle des représentations sociales préexistantes dans les processus d'ancrage et de structuration d'une nouvelle représentation*. p.244

¹²⁴ *Ibid.*

¹²⁵ *Ibid.*

désignée comme un « savoir de sens commun » (...) cette connaissance est distinguée, entre autres, de la connaissance scientifique. »¹²⁶.

3.1.1.2. Outil de connaissance d'une époque et d'une culture

Un lien peut être fait entre nos représentations sociales et les articles de faits divers. Comme nous l'avons expliqué, Moscovici explique que nos représentations sociales évoluent et sont dynamiques, tout comme les articles de faits divers qui se diversifient et qui prennent sens dans des contextes particuliers.

Lits et Dubied montrent que le fait divers est tout de même « un désignateur des dysfonctionnements sociaux »¹²⁷ et de nos représentations sociales. Il permet de prendre connaissance de ce qui est considéré comme incorrect dans notre société. Si l'on se rappelle notre premier chapitre sur l'évolution des représentations sociales de l'enfant et de l'infanticide, nous pouvons tout à fait illustrer notre propos. Au Moyen-Âge, les enfants n'étaient pas considérés et mourraient facilement. On ne parlait pas des infanticides. L'infanticide ne faisait pas l'objet de discours controversés puisqu'ils n'étaient pas assez connus et révélés au grand jour. Aujourd'hui, nous nous rendons bien compte que les cas d'infanticides sont médiatisés, voire surmédiatisés pour certains. Une représentation sociale de l'enfant et de l'infanticide s'est développée : il n'est plus culturellement et socialement accepté qu'un enfant puisse mourir, de ce fait on va en parler dans la presse. Le fait divers « prend conscience des *préconçus culturels d'une collectivité* »¹²⁸ soit, en d'autres termes, des représentations sociales déjà inscrites sur une certaine temporalité.

De plus, d'une culture à l'autre, la vision de l'infanticide peut être toute autre. La Chine a subi une recrudescence des infanticides suite à la règle de l'enfant unique de 1979 à 2015. « Dans la plupart des villages et régions concernés, l'infanticide est un secret de Polichinelle »¹²⁹, de nombreux politiques ferment les yeux face à cet acte et même si les journalistes et les autorités locales tentent de condamner ces parents meurtriers, nous assistons à une faible médiatisation de ces faits divers. Les cas d'infanticides sont

¹²⁶ Jodelet, *op.cit.* p.36

¹²⁷ Dubied et Lits, *op.cit.* p.62

¹²⁸ *Ibid.*

¹²⁹ Bianco et Chang-Ming, *La population chinoise face à la règle de l'enfant unique*, p.36

nombreux, la presse ne peut pas tout couvrir parce qu'elle n'en a pas connaissance ou parce que certaines mesures sont « considérées comme invouables »¹³⁰.

De ce fait, nous pouvons supposer que nos représentations sociales influencent la presse puisqu'elle décrit les phénomènes dans une certaine limite spatio-temporelle.

3.1.1.3.L'objectivation et l'ancrage d'une représentation sociale

Nous avons expliqué que les représentations sociales évoluent. Moscovici va essayer d'analyser la formation des représentations sociales et va identifier deux principes d'organisation : l'objectivation et l'ancrage.

L'objectivation consiste en une « transformation des idées en choses, des concepts abstraits en réalités naturelles »¹³¹. Licata explique le processus d'appropriation d'une théorie scientifique. Il montre que le groupe va sélectionner des éléments d'une théorie choisie en fonction de certains critères qui lui sont propres (les valeurs, croyances...). Ces éléments choisis vont être totalement extraits de tout contexte scientifique et vont appartenir à un tout nouveau modèle « figuratif »¹³² créé par le groupe. Ce sont ces éléments qui vont devenir la réalité pour le groupe et qui vont fonder la représentation sociale. « Si les concepts scientifiques sont par nature spéculatifs et susceptibles d'être remis en question, on se réfère aux représentations sociales comme s'il s'agissait de la réalité même, concrète et naturelle »¹³³. L'ancrage va, lui, permettre l'enracinement social de la représentation dans un système de pensée préexistant. Des ajustements sont alors opérés par les individus du groupe pour se les approprier. Licata montre que les objets peuvent être assimilés de façon différentes en prenant l'exemple de la psychanalyse qui avait été accueillie par certains catholiques comme étant une nouvelle sorte de confession¹³⁴. Ces deux processus fonctionnent ensemble : ils permettent aux différents groupes de s'approprier le réel et de faire évoluer les représentations sociales.

¹³⁰ Bianco et Chang-Ming, *op.cit.* p.38

¹³¹ Laurent Licata (2000), *Identités représentées et représentations identitaires*, p.22

¹³² Licata, *op.cit.* p.23

¹³³ *Ibid*

¹³⁴ Licata, *op.cit.* p.24

3.1.2. *L'infanticide à travers le modèle social dominant de la famille*

Nous avons vu dans le chapitre 1 que la représentation sociale de l'infanticide a varié en fonction de l'évolution historique de la structure sociale et familiale. Maintenant, nous allons voir que la représentation sociale de l'infanticide peut également se construire en fonction de la représentation sociale de la famille.

La famille est un objet social très complexe aujourd'hui. De nombreuses évolutions économiques, juridiques et sociales ont permis à l'émergence de nouveaux modèles familiaux tels que la monoparentalité, l'homoparentalité... Cependant, elle est toujours considérée comme une institution sacrée et un modèle social dominant émerge encore aujourd'hui : un homme et une femme mariés avec des enfants. Ce modèle est accompagné d'exigences permettant à un modèle familial « idéal » de persister aujourd'hui. Lorsque nous cherchons une définition de la famille, nous trouvons trois points importants. La famille est tout d'abord « l'architecture juridique de vivants »¹³⁵ puisque nous récupérons les noms de nos ascendants et conjoints pour former un tout. De plus, la famille est considérée comme « un groupe solidaire d'appartenance, composé de ceux qui vont aider sans réfléchir ni calculer »¹³⁶. La famille fait émerger des rapports de forte solidarité entre ses membres. Enfin, elle est ce qui unit les parents et les enfants, Serge Vallon parle du « papamamanenfant » qui est comme un « paquet bien serré et bien attaché »¹³⁷.

Si nous résumons ces dires : le modèle social dominant de la famille se résume, de façon extrêmement simplifiée, en un père, une mère et un ou des enfant(s) ayant le même nom de famille et s'aidant les uns les autres dans chaque situation. Les représentations individuelles sont tout autres puisqu'elles émergent des expériences de chacun des individus. Cependant, il semblerait que « toute représentation de la famille est appropriation de ce modèle par assimilation et accommodation »¹³⁸. L'infanticide est l'acte qui va à l'encontre de toutes ces caractéristiques indispensables pour le développement du modèle social dominant.

¹³⁵ Serge Vallon (2006), *Qu'est-ce qu'une famille ? Fonctions et représentations familiales*, p.155

¹³⁶ *Ibid.*

¹³⁷ *Ibid.*

¹³⁸ Martine Barthélémy, Anne Muxel, Annick Percheron (1986), *Et si je vous dis famille... Note sur quelques représentations sociales de la famille*, p. 716

L'acte infanticide supprime un acteur indispensable du modèle social dominant : l'enfant, qui fait partie intégrante de la sphère familiale. La mère infanticide est l'auteur d'un acte totalement contraire aux valeurs qu'elle doit partager avec la mère idéale. Cette dernière est censée être « la figure d'attachement principal, celle qui répond aux besoins primaires de l'enfant »¹³⁹. Elle fait partie d'un groupe intrinsèquement lié mais elle rompt totalement le rapport de solidarité de la famille « idéale ». L'infanticide bafoue l'institution sociale « famille » et de ce fait, doit être réprimé socialement. Cette représentation sociale de la famille va entraîner une répression sociale plus accrue de l'infanticide et va de ce fait modifier la représentation sociale de l'infanticide. C'est un des facteurs qui va en faire un crime absolu.

Nous ne nous sommes focalisés que sur la relation entre le modèle familial et la représentation sociale de l'infanticide. D'autres paramètres doivent bien évidemment être pris en compte pour comprendre la construction de la représentation sociale de l'infanticide : la représentation sociale de la mère idéale, de l'enfant idéal, des modèles d'éducation...

3.2.Représentations sociales et influence sociale

3.2.1. *Qu'est-ce que l'influence sociale ?*

Les recherches concernant une possible influence sociale se sont multipliées pendant le XXème siècle. Les chercheurs ont essayé de comprendre s'il y avait une réelle possibilité pour les individus de modifier la conduite d'autres individus. Si jusque-là ils déduisaient que la tendance à l'imitation résultait totalement de notre nature humaine, qu'il s'agissait d'une sorte « d'attraction invisible vers les autres »¹⁴⁰, ils vont commencer à montrer que des pressions sociales sous-jacentes existent.

Dans les années 1900, ils cherchent à mettre en évidence une tendance à l'imitation. Cependant, il s'agissait d'une imitation « à caractère dynamique et sélectif et qui ne peut être définie seulement comme le décalque d'une autre conduite »¹⁴¹. Le Bon développera ensuite le concept de contagion sociale en expliquant que nous partageons certaines valeurs et qu'à force de nous côtoyer, nos opinions et nos émotions se

¹³⁹ Sandie Delforge (2006), *Images et représentations du père et de la mère*, p.102

¹⁴⁰ Gustave-Nicolas Fisher (1987), *Les concepts fondamentaux de la psychologie sociale*, p.57

¹⁴¹ *Ibid.*

renforcent. Il explique ainsi que « les phénomènes sociaux ne s'expliquent pas seulement par la contrainte »¹⁴².

Festinger, en 1954, va chercher à montrer que les individus ne sont pas toujours sûrs de leurs opinions. Ils veulent se rassurer et voir auprès des autres si leurs pensées, leurs actions sont acceptées et exactes. Les individus vont alors orienter « leurs comportements vers les autres, afin d'obtenir, à travers la comparaison de leurs attitudes, une estimation et une harmonisation de leurs conduites »¹⁴³.

Ainsi, pour donner une définition générale et très large de l'influence sociale, nous pourrions dire que cela regroupe « tout ce qui produit un changement de la conduite en vertu de pressions dominantes dans un contexte donné »¹⁴⁴.

3.2.2. Les relations sociales influencent les représentations

Fisher définit les relations sociales comme étant « le lien social non pas comme une simple mise en liaison extérieure d'individus tout à fait indépendants les uns des autres, mais comme un processus dynamique qui modifie en permanence les deux pôles impliqués »¹⁴⁵. Les relations sociales sont à la base du processus d'influence sociale. Nous allons maintenant tenter de mettre en lien ces deux concepts avec celui des représentations sociales : à savoir, comment les relations sociales peuvent-elles modeler les représentations sociales ?

Pour ce faire, nous allons nous appuyer sur les travaux de Mugny, Souchet, Codaccioni et Quiamzade, « Représentations sociales et influence sociale »¹⁴⁶. Ils expliquent que les pratiques et les normes sociales sont considérées comme les principales causes des changements des représentations sociales. Ils souhaitent à travers cette recherche, montrer que l'influence sociale a également un impact sur la construction d'une représentation : « les communications modèlent le contenu et la structure des

¹⁴² *Ibid.*

¹⁴³ Fisher (1987), *op.cit.* p.59

¹⁴⁴ Fisher (1987), *op.cit.* p.56

¹⁴⁵ Gustave-Nicolas Fischer (2010), *Les concepts fondamentaux de la psychologie sociale*, p.21

¹⁴⁶ G. Mugny, L. Souchet, C. Codaccioni, A. Quiamzade (2007), *Représentations sociales et influence sociale*.

représentations »¹⁴⁷. Ils ajoutent que les croyances et stéréotypes sont « modelés par des influences diverses »¹⁴⁸.

Ils commencent leurs explications en scindant le concept de représentation sociale en deux structures complémentaires : le système central, qui est constitué de « cognitions consensuelles et non-négociables nécessairement associées à l'objet de représentation »¹⁴⁹, ainsi que le système périphérique, qui quant à lui est plus flexible et qui peut être modifier sans toucher fondamentalement la représentation sociale. Ainsi, si l'on cherche un réel changement d'opinion d'un individu sur un objet social, il va falloir intervenir directement sur son système central. Les chercheurs vont alors mettre en évidence deux types d'influences possibles : l'influence par le numérique et par la compétence.

Dans un premier temps, ils vont prouver que les individus recherchent l'approbation de leur groupe et de ce fait qu'ils ont une certaine peur de la déviance des minoritaires. Ne voulant pas être exclus du groupe, ils se conforment aux idées du plus grand nombre. Ces idées semblent être celles qui sont socialement acceptées et acceptables : « la majorité du groupe propre est dépositaire de la réalité sociale, telle que le groupe la conçoit »¹⁵⁰. Cependant, ils remarquent tout de même que la majorité influence un individu de façon superficielle, manifeste : c'est-à-dire qu'il va accepter et verbaliser son acceptation devant le groupe. Une minorité va lancer une réflexion chez l'individu qui va se poser des questions et va avoir une influence latente et inconsciente. En résumé, un groupe majoritaire va influencer en apparence un individu qui va se conformer sur le moment, mais il n'y aura a priori pas de modification du système central.

Ensuite, ils vont s'attarder sur le critère de la compétence de l'interlocuteur. Ils vont montrer que « les communications dont la validité est élevée sont porteuses d'une contrainte persuasive qui force les individus à mettre en question des savoirs préexistants »¹⁵¹. Cela laisse supposer que la parole d'un expert, d'un chercheur, d'un

¹⁴⁷ Mugny et al., *op.cit.* p.224

¹⁴⁸ *Ibid.*

¹⁴⁹ Mugny et al., *op.cit.* p.225

¹⁵⁰ Mugny et al., *op.cit.* p.227

¹⁵¹ Mugny et al., *op.cit.* p.229

professeur serait prise en compte et pourrait modifier le système central et ainsi transformer la représentation sociale d'un objet.

Ce que nous pouvons retenir de cette recherche, c'est que nos relations avec les autres peuvent modeler nos représentations sociales de façon plus ou moins significative. Si la majorité des individus que nous côtoyons pensent à la mère infanticide comme étant un monstre et qu'ils l'expriment, nous aurions tendance à aller manifestement du côté de cette majorité et à exprimer notre aversion. Une pensée minoritaire divergente nous ferait réfléchir et pourrait modifier notre façon de voir les choses, cependant, il serait difficile de l'exprimer en public. Le discours d'un médecin qui nous expliquerait la possible folie de l'acte infanticide pourrait modifier notre représentation de cette femme et de l'acte en lui-même puisqu'il semble être compétent pour nous parler du sujet.

3.2.3. L'influence médiatique soumise à l'influence sociale ?

Nous avons résumé, dans notre deuxième chapitre, la théorie du « two-step flow of communication » de Lazarsfeld. Pour rappel, il va à l'encontre de la théorie de l'école de Francfort qui voit le récepteur de l'information médiatique comme un public totalement passif et uniformisé. Lazarsfeld explique qu'il existe un récepteur intermédiaire et actif de l'information entre les médias et le grand public : le leader d'opinion. Il réintroduit alors les « réseaux sociaux dans l'analyse des médias »¹⁵².

Ces leaders d'opinion sont directement exposés aux médias, sont considérés comme bien informés et possèdent une bonne capacité à traduire les enjeux véhiculés par les médias dans les discussions quotidiennes. Il en existe dans chaque groupe social (travail, famille, syndicat...). Ces leaders d'opinions sont comparables aux interlocuteurs compétents que nous venons d'évoquer : ils sont détenteurs d'un savoir supplémentaire. Ils ont également une interaction directe avec les individus. Ils se distinguent des autres grâce à leur forte sociabilité et leur compétence sociale. On va les croire parce qu'ils détiennent le savoir mais également parce qu'ils représentent quelqu'un pour nous. Maigret explique que la personne avec qui nous parlons est encore plus importante que ce qu'elle dit¹⁵³. Ces leaders d'opinion vont interpréter l'information et la transmettre au

¹⁵² Maigret, *op.cit.* p67

¹⁵³ Maigret, *op.cit.* p.70

grand public qui va avoir confiance. Nous pouvons dire qu'ils ont un rôle de filtrage de l'information. Si Lazarsfeld ne remet pas en cause l'influence possible des médias sur les leaders d'opinion, il explique entre autre que les relations sociales peuvent faire écran à l'influence médiatique sur le grand public et ainsi réduire son impact sur nos représentations sociales.

Nous avons essayé, à travers ce paragraphe de montrer comment se forme une représentation sociale ainsi que comment elle peut se transformer. Nous allons maintenant voir s'il est possible que ce soit cette représentation sociale de l'infanticide qui soit à l'origine de la surmédiatisation de certaines affaires en étudiant le contrat de communication médiatique.

3.3.L'existence d'un contrat de communication médiatique

Le contrat est une notion très utilisée notamment en droit civil. Selon l'article 1101 du code civil belge, un contrat est « une convention par laquelle une ou plusieurs personnes s'obligent., envers une ou plusieurs autres, à donner, à faire ou à ne pas faire quelque chose ». Cet article sous-entend donc que pour qu'il y ait contrat, il faut qu'il y ait deux parties, deux co-contractants. De plus, il y a une notion d'engagement, il existe donc un lien réciproque entre les deux parties. De ce fait, si nous transposons cette définition juridique à la notion de contrat de communication, nous pouvons d'ores et déjà supposer qu'il y a un lien réciproque entre la presse et son lectorat et qu'ils s'engagent tous les deux. Nous avons vu précédemment que la presse devait s'engager à donner un contenu objectif et informatif à ses lecteurs afin d'être plus légitime aux yeux de ces derniers. Nous allons maintenant nous attarder sur l'autre partie co-contractante et sur l'influence qu'elle peut avoir sur la presse écrite.

3.3.1. Précisions sur la théorie du contrat de communication

Lorsque deux personnes communiquent, elles s'engagent dans un contrat de communication. Elles vont co-construire un cadre de référence, ou situation de communication, qui va leur permettre de se comprendre. « La situation de communication est comme une scène de théâtre, avec ses contraintes d'espace, de temps, de relations, de paroles, sur laquelle se joue la pièce des échanges sociaux et ce qui en constitue leur

valeur symbolique »¹⁵⁴. Ces contraintes, établies plus ou moins naturellement par les pratiques sociales déjà ancrées dans notre société, doivent être connues et reconnues par les deux co-contractants. Charaudeau explique alors que le contrat de communication est un contrat de reconnaissance des contraintes. Afin d'analyser ces contraintes, il faut identifier plusieurs données du contrat.

La première donnée à prendre en compte est l'identité des interlocuteurs puisque « tout acte de langage dépend des sujets qui s'y trouvent inscrits »¹⁵⁵. Il faut alors tenir compte du sexe, de l'âge, de la catégorie socio-professionnelle, des origines... toutes ces données peuvent influencer sur l'acte de communication. Il faut aussi identifier la finalité de l'échange : « tout acte de langage est ordonnancé en fonction d'un but, d'un objectif »¹⁵⁶. Il existe quatre types de visées dans un acte de langage : la visée prescriptive, informative, incitative et pathémique (ou « faire faire », « faire savoir », « faire penser » et « faire ressentir »¹⁵⁷). Ces quatre visées peuvent se combiner entre elles, notamment dans le discours médiatique. On tient également compte du propos tenu : « tout acte de communication se construit autour d'un domaine de savoir »¹⁵⁸. Les participants à l'échange doivent se mettre d'accord sur un thème de discussion, ce qui n'empêchera pas que d'autres sous-thèmes se greffent à la discussion, afin d'éviter les hors-sujets. Enfin, il faut tenir compte du dispositif engagé dans l'acte de langage : « l'acte de communication se construit de façon particulière selon les circonstances matérielles dans lesquelles il se déroule »¹⁵⁹. Il s'agit de faire attention à l'environnement dans lequel s'engage l'échange mais également du canal de transmission : oral, écrit, direct, indirect... Ces données sont externes à l'acte de langage en lui-même. Il faut bien entendu également analyser et identifier tout ce qui a trait aux données internes de l'acte de langage : la manière de dire, d'expliquer, les mots employés, la façon de traiter les domaines de savoir, le style de discours (narration, description) ... Il faut donc prendre en compte de nombreuses données pour comprendre la relation des co-contractants dans un acte de communication et ce qui peut influencer sur leur façon de penser.

¹⁵⁴ Patrick Charaudeau (2005), *Les médias et l'information : l'impossible transparence du discours*, p.52

¹⁵⁵ Charaudeau, *op.cit.* p.53

¹⁵⁶ *Ibid.*

¹⁵⁷ *Ibid.*

¹⁵⁸ *Ibid.*

¹⁵⁹ Charaudeau, *op.cit.* p.54

3.3.2. *Le lecteur dans le contrat de communication médiatique*

Nous venons de synthétiser la théorie du contrat de communication. Charaudeau va expliquer plus en détails les composantes du contrat de communication médiatique en identifiant les données que nous avons évoquées dans une situation d'échange d'information entre la presse et ses lecteurs.

3.3.2.1. Les interlocuteurs dans la presse écrite

Nous avons expliqué que pour analyser un acte de communication, il faut identifier les deux parties qui communiquent. Ainsi, dans le contrat de communication médiatique, il existe une instance de production de l'information, la presse et une instance de réception, les lecteurs. Nous nous sommes longuement attardés sur l'instance de production de l'information dans notre précédent chapitre, nous allons donc nous focaliser sur la réception.

L'instance de réception de l'information est composée d'une population très diversifiée : de différentes cultures, de niveaux d'éducation, de catégories socio-professionnelles *etc.* Les réactions face à l'information sont donc très diverses. De plus, il n'y a pas de contact direct entre la presse et ses lecteurs : les lecteurs lisent le journal et ne peuvent, en théorie, pas donner leurs avis directement à l'instance de production médiatique. De ce fait, l'instance médiatique doit choisir l'information en fonction de ce qu'elle pense être les attentes de ses lecteurs. Elle va alors définir une cible, qui va influencer sur la construction de son journal. Elle va l'étudier pour « présenter une information plus ou moins conforme à ses attentes »¹⁶⁰. Il existe deux types de cibles. Tout d'abord, nous allons nous intéresser à la cible intellectuelle. Cette dernière est considérée comme ayant la faculté de penser. Elle va être « naturellement motivée [par la lecture] lorsqu'elle peut supposer que l'information qui lui est donnée sera directement (ou indirectement) utile pour éclairer sa conduite »¹⁶¹. L'instance médiatique va également établir une cible affective, une cible qui va réagir de façon non-rationnelle mais plutôt en fonction de ses émotions. Les médias vont choisir leurs sujets en fonction de la possible réponse

¹⁶⁰ Charaudeau, *op.cit.* p.63

¹⁶¹ Charaudeau, *op.cit.* p.64

émotionnelle de leurs lecteurs sur des sujets insolites, inattendus... Les médias vont donc sélectionner des informations qui vont intéresser et capter l'attention de leurs lecteurs.

Indépendamment de ces cibles établies par l'instance de production, nous retrouvons également le récepteur public, qui est une entité qui « existe par elle-même, avec ses propres mouvements sociologiques (...) considérée du point de vue de ses comportements en tant que consommatrice d'un produit commercial : le média »¹⁶². Ainsi, dans cette approche, les médias sont perçus comme étant des entreprises : ils doivent rentabiliser un maximum leur travail et pour ce faire, ils doivent intéresser le plus de lecteurs possible en lui proposant des sujets qui l'intéressent. Les médias vont alors utiliser des techniques pour « mesurer le succès d'une programmation »¹⁶³ de la télévision ou des études d'impact pour la presse écrite.

3.3.2.2. La finalité du contrat de communication médiatique

L'instance médiatique doit répondre à deux objectifs finaux : elle doit pouvoir informer la population, « faire-savoir selon une logique civique »¹⁶⁴. Nous avons évoqué dans la partie sur les biais du journaliste qu'il était difficile pour eux d'expliquer un sujet complexe, qu'ils ne disposaient pas des méthodes et du temps pour explorer en long et en large la matière qu'ils abordent. Cependant, ils doivent malgré tout répondre à cette logique d'information puisqu'elle permet au journal d'être légitime aux yeux de ses lecteurs.

La presse doit également répondre à une logique de captation dans un but de faire vendre et de séduire le lecteur en permettant à ce dernier de ressentir des émotions. Charaudeau va alors expliquer que cette mise en scène s'appuie « à la fois sur les ressorts émotionnels qui prévalent dans chaque communauté socioculturelle et sur la connaissance des univers de croyances qui circulent dans la dite communauté »¹⁶⁵. Autrement dit, il explique que les journaux doivent provoquer des émotions qui sont déjà ressenties à l'intérieur de nous. Les médias ne seraient donc pas créateurs d'un sentiment mais juste ce qui permettrait de les faire ressortir.

¹⁶² Charaudeau, *op.cit.* p.65

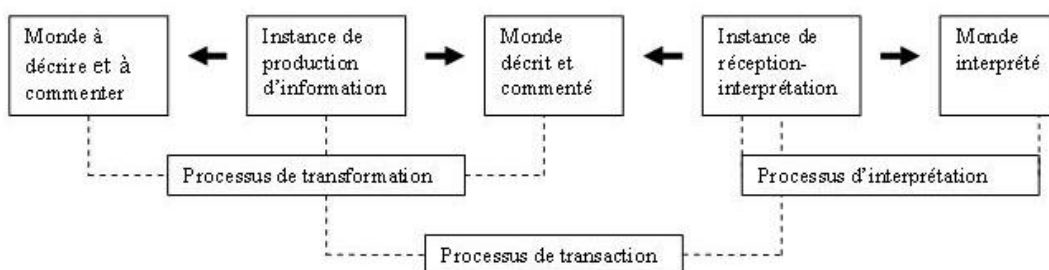
¹⁶³ *Ibid.*

¹⁶⁴ Charaudeau, *op.cit.* p.70

¹⁶⁵ Charaudeau, *op.cit.* p.74

3.3.2.3. Les différentes interprétations du propos

Le journaliste doit interpréter ce qu'il s'est passé : il « transforme l'événement brut en événement signifiant »¹⁶⁶. L'acte de langage a lieu à la suite d'un événement, le journaliste est donc là pour relater ce qu'il sait de ce qu'il s'est passé. Il va l'écrire en fonction de « son potentiel d'actualité, de sociabilité et d'imprévisibilité »¹⁶⁷. Il va ainsi transformer « le monde à décrire », c'est-à-dire l'événement brut, ce qu'il s'est passé, vide de toute interprétation en « monde médiatique construit »¹⁶⁸.



169

Le journaliste va prendre en compte toutes ses contraintes, va utiliser ses propres mots *etc.* et va les interpréter d'une certaine façon. Cette interprétation va être transmise au lecteur qui va prendre en compte ce qui lui est proposé et va également l'interpréter en fonction de ses connaissances, de son opinion, de ses jugements. Charaudeau explique donc que le contrat de communication « se trouve sous la dépendance du processus de transaction qui consiste à construire la nouvelle en fonction de la manière dont l'instance médiatique imagine l'instance réceptrice, qui va l'interpréter à sa manière »¹⁷⁰.

De ce fait, nous pouvons dire que les lecteurs sont sans cesse impliqués dans le processus de production de l'information. Si, par exemple, l'affaire Courjault a été fortement médiatisée à l'époque, c'était parce que les lecteurs étaient demandeurs de l'information : ils voulaient savoir l'avancée de l'affaire, les conséquences pour la famille, la réaction des proches. Ils voulaient être au cœur de l'action et attendaient des articles objectifs, mais également des articles plus « émotionnels » leur permettant de

¹⁶⁶ Charaudeau, *op.cit.* p.79

¹⁶⁷ Charaudeau, *op.cit.* p.83

¹⁶⁸ Charaudeau, *op.cit.* p.94

¹⁶⁹ *Ibid.*

¹⁷⁰ *Ibid.*

réagir. Ainsi, nous pourrions supposer que les instances médiatiques répondent à la loi de l'offre et de la demande, en proposant une variété d'articles qui intéresse le lecteur.

Conclusion

Dans ce chapitre, nous avons, dans un premier temps, tenté d'expliquer le concept de représentation sociale. Qu'en est-il de la représentation sociale de la mère infanticide et de l'acte infanticide ? Nos connaissances approximatives sur le sujet nous poussent souvent à développer des stéréotypes sur ces femmes. La presse ne semble donc pas être la seule source d'influence dans nos conduites et nos façons de penser. Même si elle peut, comme nous l'avons montré, nous influencer, il existe d'autres facteurs à prendre en compte : nos relations sociales, notre éducation, nos croyances personnelles de base.

Par la suite, nous avons voulu mettre en évidence un lien réciproque entre la presse écrite et ses lecteurs. Ces derniers ont un rôle important dans le processus de production de l'information. Nous pourrions presque affirmer que la presse est écrite pour eux et par eux puisqu'ils influent sur les sujets abordés et sur les façons d'écrire les articles. De ce fait, la presse et ses lecteurs seraient des influenceurs et des influencés.

Maintenant que nous avons abordé les quatre points qui nous semblaient nécessaires à cette étude théorique, à savoir, l'évolution historique et juridique de la thématique de l'enfance et de l'infanticide, la subjectivité et l'influence de la presse, l'influence de nos relations sociales et l'influence des lecteurs sur les articles de presse, nous allons passer à la partie empirique. Nous avons élaboré un questionnaire de recherche qui va nous permettre d'analyser les représentations sociales de l'infanticide ainsi que le lien qu'ont les individus avec la presse écrite concernant des cas d'infanticides.

PARTIE EMPIRIQUE :

INTRODUCTION

Dans notre précédente partie, nous nous sommes attardés sur les fondements théoriques de l'influence. Nous avons pu en dégager certains concepts que nous allons maintenant tenter de démontrer empiriquement en étudiant la représentation sociale de l'infanticide à travers l'analyse d'un questionnaire. Nous avons émis quelques suppositions sur certains aspects de la représentation sociale de la mère infanticide et de son acte, cependant, nous ne savons pas précisément ce que pense la population francophone.

En 2017, en France, l'Observatoire national de la délinquance et de ses réponses pénales (ONDRP) publie une note sur les homicides volontaires sur mineurs de moins de 15 ans¹⁷¹. Ils notent une baisse du nombre de ces homicides entre 1997 et 2016. En effet, de 1997 à 2006, on dénombre en moyenne, chaque année, 79 cas d'homicides volontaires sur mineurs de moins de 15 ans, tandis que sur la période de 2007 à 2016, il y aurait une moyenne de 57 cas par an¹⁷². Ce rapport note également qu'un « tiers de mineurs victimes étaient âgés de moins d'un an »¹⁷³. Nous remarquons aussi que les auteurs sont principalement des femmes puisqu'entre 1996 et 2015, 70% des condamnations ont été prononcées contre des femmes ; les hommes sont faiblement représentés. Ainsi, nous consacrerons notre première partie sur les connaissances des individus francophones concernant l'infanticide : sont-elles conformes à ces données ? Que pensent-ils vraiment des auteurs de ces crimes ?

La seconde partie de ce questionnaire sera ensuite consacrée à l'étude de la presse et de son influence sur nos représentations préexistantes. Suite aux fortes médiatisations de certaines affaires, notamment les affaires Courjault et Lhermitte, ainsi qu'à la vulgarisation dans les médias des explications de l'acte, nous émettons l'hypothèse que la presse peut influencer notre opinion. De ce fait, nous essayerons de mettre en lumière, à travers l'analyse de trois articles de presse écrite d'affaires assez méconnues du public, ce qui peut modifier la représentation sociale de l'infanticide de certains individus.

¹⁷¹ Rappelons qu'en France, le terme d'infanticide ne figure plus dans le code pénal et a été remplacé par homicide volontaire sur mineur de moins de 15 ans.

¹⁷² Marie Clais, (2007), *Note de l'ONDRP sur les homicides volontaires sur mineur de 15 ans*, p.1

¹⁷³ Clais, *op.cit.* p.2

CHAPITRE 1 : MÉTHODOLOGIE

1.1.Choix de l'outil de collecte et définition de l'objet de l'enquête

1.1.1. La méthode du questionnaire

Selon Jean-Christophe Vilatte, professeur à l'université d'Avignon, « le questionnaire est l'une des trois grandes méthodes pour étudier les faits psychologiques »¹⁷⁴ en plus de l'entretien et de l'observation. Il va alors définir le questionnaire comme étant « une méthode quantitative qui s'applique à un ensemble (échantillon) qui doit permettre des inférences statistiques »¹⁷⁵. De Singly va ajouter que « la statistique (...) est une technique privilégiée pour la mise en évidence à la fois des faits sociaux et des facteurs qui les déterminent ». Notre objet d'étude repose sur le fait de savoir si la presse écrite peut avoir une influence sur les opinions de la population. Il s'agit donc de mettre en évidence une représentation sociale partagée des cas d'infanticides et de leurs auteurs, mais également de mettre en lumière les facteurs qui vont dicter, modifier ou ne rien changer à cette représentation sociale. L'outil questionnaire semblait le plus adapté.

Michèle Haps confirme le choix de cet outil en énumérant les trois types de questions à poser dans un questionnaire. Elle explique qu'il existe trois catégories : « les questions de connaissances, les questions d'opinions ainsi que les questions d'identification des individus »¹⁷⁶. Il s'agit spécifiquement des questions essentielles à poser pour l'objet d'étude que nous venons d'expliquer. Des questions d'opinions vont permettre de dégager la vision des individus sur les infanticides ainsi que leur point de vue sur les marques de subjectivité de la presse écrite.

Ghiglione liste trois objectifs d'un questionnaire : « l'estimation, la description et la vérification d'une hypothèse »¹⁷⁷. C'est ce dernier objectif qui nous intéresse dans cette étude puisque nous partons d'une hypothèse de base : la presse écrite influence les représentations sociales des individus. Le questionnaire va donc nous permettre d'infirmer ou de confirmer cette hypothèse et c'est cette dernière qui va nous aider à élaborer les questions.

¹⁷⁴ Jean-Christophe Vilatte (2007), *Méthodologie de l'enquête par questionnaire*, p.3

¹⁷⁵ *Ibid.*

¹⁷⁶ Michèle Haps (1990), *L'enquête par questionnaire : une méthode de collecte de données*, p.4

¹⁷⁷ Ghiglione in Vilatte, *op.cit.* p.5

1.1.2. *Objet et procédure de l'enquête*

Concernant l'objet de l'enquête, Javeau nous rappelle qu'il « convient de limiter l'extension de diverses notions entrant dans l'énoncé de la recherche »¹⁷⁸ : dans notre cas, il s'agira d'étudier l'influence de la presse écrite dans la représentation sociale de l'infanticide.

Nous avons choisi d'utiliser le logiciel en ligne « Drag'n Survey » qui permet de créer des questionnaires de façon simple mais avec des fonctionnalités plutôt avancées : non-possibilité de retour en arrière, branchements conditionnels et rapports détaillés des résultats. Le questionnaire était totalement anonyme, durait une quinzaine de minutes et a été diffusé sur le réseau social Facebook mais également par mail. Les réponses prises en compte dans ce travail ont été données entre le 5 juin 2018 et le 5 juillet 2018.

L'intitulé du questionnaire était « la médiatisation des faits divers ». Nous ne voulions pas parler tout de suite des infanticides puisque nous ne voulions pas influencer le choix de réponse des individus sondés lors du classement des crimes moralement condamnables.

1.2.Choix de la population et de l'échantillon

1.2.1. *Le calcul de l'échantillon*

L'univers de l'enquête représente l'ensemble du groupe humain concerné par les objectifs de l'enquête. L'infanticide n'étant pas considéré de la même façon en fonction des différentes cultures, nous avons décidé de nous focaliser sur l'Europe et la population francophone.

Il s'agissait maintenant de déterminer notre échantillon d'enquête. Vilatte nous dit alors que « la détermination de l'échantillon à partir duquel sera effectuée l'enquête résulte d'une série d'opérations indispensables et précises dont la fonction est d'assurer la représentativité, c'est-à-dire les conditions qui garantiront la généralisation ultérieure des résultats à l'ensemble de la population »¹⁷⁹. Cependant, notre population étant très vaste, nous avons décidé de ne pas opérer de calcul : le manque de temps et de moyens

¹⁷⁸ Claude Javeau (1990), *L'enquête par questionnaire : manuel à l'usage du praticien*, p.38

¹⁷⁹ Vilatte, op.cit. p.7

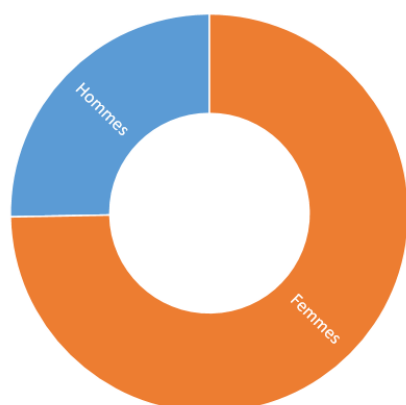
nous en empêche. De ce fait, notre étude porte sur les réponses de 253 personnes et non sur un échantillon représentatif de toute la population francophone européenne. De ce fait, l'analyse qui suivra serait faite sur les réponses des 253 individus sondés et non sur les réponses d'un échantillon représentatif de la population.

Comme nous l'avons expliqué, nous avons tout d'abord diffusé cette enquête sur le réseau social Facebook. Ce réseau social nous a permis de toucher un nombre conséquent de personnes âgées de 18 à 25 ans. Nous cherchions tout de même à avoir des profils de répondants différents. De ce fait, nous avons demandé à plusieurs de nos proches de diffuser le questionnaire par mail à leur réseau professionnel, ce qui nous a permis d'agrandir le nombre de répondants de plus de 26 ans et de répondants ayant des enfants.

1.2.2. Taux de réponses

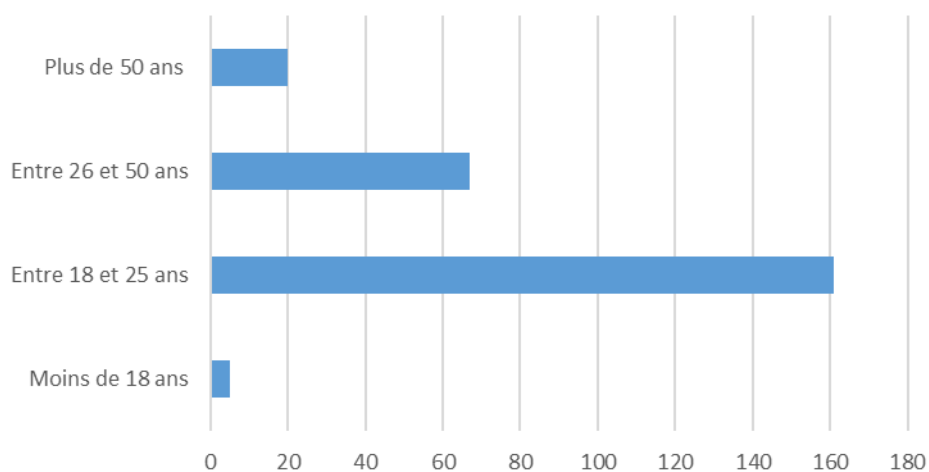
Nous avons eu un total de 363 répondants dont 253 qui ont répondu à l'entièreté de l'enquête : seules les réponses des personnes ayant terminé le questionnaire seront prises en compte. Il nous semblait pertinent de classer ces répondants selon trois critères : le sexe, l'âge et la présence d'enfant ou non au sein du foyer.

1.2.2.1. Taux de réponses selon le sexe



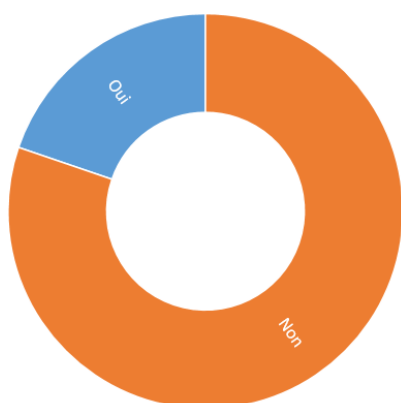
Répondants	Nombre de réponses	Pourcentage
Hommes	64	25.3 %
Femmes	189	74.7 %
Total :	253	100,0 %

1.2.2.2. Taux de réponses selon l'âge



Intervalles d'âges	Nombre de réponses	Pourcentage
Moins de 18 ans	5	2.0 %
Entre 18 et 25 ans	161	63.6 %
Entre 26 et 50 ans	67	26.5 %
Plus de 50 ans	20	7.9 %

1.2.2.3. Taux de réponses selon la parentalité ou non



Avez-vous des enfants ?	Nombre de réponses	Pourcentage
Oui	50	19.8 %
Non	203	80.2 %

1.3.Création du questionnaire

1.3.1. Recherches préalables

Nos recherches préalables permettent de « fixer un cadre conceptuel à l'enquête que l'on désire entreprendre »¹⁸⁰. Nous avons déjà passé en revue une partie de nos lectures scientifiques dans la première partie théorique. Ces lectures nous permettront notamment d'analyser les résultats que nous avons récoltés et nous ont permis d'en apprendre plus sur les mécanismes d'influence afin d'orienter les questions proposées.

Pour élaborer ce questionnaire, la thèse de Nadia Lepastourel nous a particulièrement intéressé. Elle fait le choix construire un questionnaire dans le but de mesurer la crédibilité des articles de presse judiciaire. Elle identifie « trois dimensions de la crédibilité : l'informativité de l'article, sa lisibilité et son objectivité »¹⁸¹. Ces critères sont importants pour notre étude sur l'influence médiatique : lorsque les individus lisent un journal ils cherchent de l'information en premier. Il faut également que l'article soit lisible, c'est-à-dire que les phrases soient correctement construites, afin qu'il soit intégré par le lecteur. Enfin, le critère d'objectivité est celui qui nous intéresse le plus : le journaliste doit faire attention aux « règles normatives d'objectivité et d'équilibre des points de vues »¹⁸². Elle va alors identifier différents items à faire analyser par les participants à son enquête.

Nous nous sommes beaucoup inspirés des questions utilisées dans la création de son outil. Mesurer la crédibilité des articles aux yeux des lecteurs nous permet de savoir si ces derniers trouvent les informations susceptibles d'être crues et intégrées à leurs domaines de connaissance. De ce fait, il y a possibilité qu'elles entraînent un renforcement ou un changement des opinions sur les cas d'infanticides.

1.3.2. Rédaction du projet de questionnaire¹⁸³

Nous avons choisi d'élaborer un questionnaire en deux parties. Afin de savoir si la presse peut influencer ses lecteurs, il convenait d'en apprendre un peu plus sur leurs opinions et de ce fait sur leur représentation sociale de l'infanticide. Dans un premier

¹⁸⁰ Javeau, *op.cit.* p.40

¹⁸¹ Lepastourel, *op.cit.* p.164

¹⁸² Lepastourel, *op.cit.* p.167

¹⁸³ Le questionnaire se trouve à l'annexe 1.

temps, nous cherchions à savoir si l'infanticide était bien considéré comme le crime absolu que nous avons défini dans notre premier chapitre. Dans un second temps, les individus étaient invités à donner leurs impressions sur différentes affirmations.

L'élaboration de la deuxième partie du questionnaire a été plus difficile. Nous voulions mesurer l'influence que pouvaient avoir les articles de faits divers. Lors de notre première tentative de rédaction de ce projet de questionnaire, nous avons décidé de placer un article de presse qui nous semblait assez subjectif. Il contenait beaucoup d'informations sur l'auteur et les victimes, beaucoup d'adjectifs qualificatifs, un style narratif très prononcé. Puis nous voulions demander aux individus sondés s'ils avaient repéré des marques de subjectivité. Finalement, après une discussion avec notre promotrice, nous avons décidé de présenter trois articles de presse à nos répondants. Dans le premier article soumis, un expert accompagne le journaliste dans l'explication de l'acte. Le deuxième article est une interview entre un journaliste et une mère ayant commis un infanticide. Enfin, le troisième est un article où seul le journaliste intervient avec ses mots pour relater une affaire d'infanticide. Ces trois articles, totalement différents dans leurs structures et dans leur contenu, vont nous permettre de faire une comparaison assez poussée des techniques de médiatisation et d'influence.

1.4.Traitement des données

1.4.1. *Hypothèses de travail*

Préalablement à la rédaction du questionnaire, nous avons défini quelques objectifs et hypothèses de travail. L'objectif a été clairement rappelé précédemment¹⁸⁴, nous allons maintenant présenter certaines de nos hypothèses de travail. Nous supposons notamment que les personnes avec des enfants sont plus susceptibles d'être touchées émotionnellement par les cas d'infanticides. Ils doivent donc avoir une opinion plus prononcée. De même pour les femmes par rapport aux hommes : nous pensons que puisque la plupart des cas d'infanticides impliquent des femmes, elles doivent avoir un avis plus tranché également. Enfin, nous supposons que l'âge a un rôle déterminant également. Ces hypothèses de travail nous permettent alors de « résoudre le problème de

¹⁸⁴ Il s'agit de savoir si la presse écrite peut influencer la représentation sociale de l'infanticide.

la construction des variables, c'est-à-dire de « la traduction des concepts et des notions en opérations de recherches définies » (Bourdon) »¹⁸⁵.

Dans un premier temps, nous nous attarderons sur une analyse en tri à plat qui nous mène à une enquête descriptive. « Il s'agit d'une description simple de l'information : on calcule la distribution des effectifs et les pourcentages de modalité de réponse pour chaque question »¹⁸⁶ afin d'établir une description simple et générale de la représentation sociale.

Ensuite, nous utiliserons la technique des tris croisés : « on lie une variable indépendante (...) à une variable dépendante »¹⁸⁷. La variable indépendante est « celle qui représente hypothétiquement, un facteur influent sur l'activité ou l'opinion considérée [et la variable dépendante est] celle qui est censée subir l'action de ce facteur »¹⁸⁸. C'est cette enquête causale qui va nous permettre de vérifier les hypothèses que nous avons formulées préalablement. Ainsi, nous avons identifié trois variables indépendantes :

- Le sexe
- L'âge
- Le fait d'être parent ou non.

1.4.2. Sous-représentativité

Pour commencer cette étude, il est important de parler des problèmes de représentativité que nous avons rencontrés. Si nous regardons les tableaux montrant le taux de réponses en fonction des variables indépendantes, nous pouvons constater que les hommes sont sous-représentés, tout comme les répondants ayant des enfants. Il est donc important de rappeler que les échantillons ne sont pas forcément représentatifs. Les causes de ces sous-représentativités peuvent être diverses. Pour ce qui est de la faible représentation des hommes, nous pouvons penser qu'il s'agit d'un problème au niveau de la diffusion du questionnaire. Notre réseau social personnel étant principalement féminin, il y avait forcément plus de femmes qui pouvaient répondre à ce questionnaire. De plus

¹⁸⁵ Javeau, op.cit. p.41

¹⁸⁶ Marine Lugen, *Petit guide de méthodologie de l'enquête*, p.15

¹⁸⁷ *Ibid.*

¹⁸⁸ De Singly, op.cit. p.95

si nous faisons attention au nombre d'hommes ayant commencé l'enquête, nous pouvons constater que 40 répondants masculins l'ont abandonnée avant la fin. Nous avons remarqué que beaucoup se sont arrêtés à la lecture des articles de presse. Nous pensons qu'ils ont pu être découragés par la longueur des articles et du questionnaire.

Seuls 19.8% des répondants ont des enfants. Comme expliqué précédemment, notre réseau social est constitué principalement de personnes ayant 25 ans, et de ce fait, peu de personnes de cette tranche d'âge ont des enfants. Cependant, 83 personnes ayant des enfants ont commencé ce questionnaire et seulement 50 l'ont terminé. Nous pouvons constater, qu'à l'instar des hommes, une dizaine de répondants s'est arrêtée à la lecture des articles de presse. Mais nous pouvons également voir que 13 individus se sont arrêtés après la première question concernant les infanticides. Nous pouvons dès lors supposer que le sujet peut être difficile à aborder pour des parents. Cela pourrait constituer une première réponse à notre question concernant la représentation sociale de l'infanticide : le sujet est douloureux à aborder car le crime est horrible.

De ce fait, nous allons utiliser le test du Khi². Ce test va nous permettre de savoir si la « différence entre deux distributions de fréquences est attribuable à l'erreur d'échantillonnage (le hasard) ou est suffisamment grande pour être statistiquement significative »¹⁸⁹. De ce fait, nous donnerons sa valeur à chaque analyse en tris croisés afin d'être sûrs que les variables sexe, âge et parentalité aient une différence vraiment significative.

Enfin, afin d'analyser nos résultats, nous allons regrouper certaines réponses. Lorsqu'une opinion est demandée, nous avons décidé d'associer les réponses totalement en désaccord et modérément en désaccord pour créer la réponse en désaccord. Nous avons fait de même avec les réponses modérément d'accord et totalement d'accord pour retirer la réponse d'accord. Nous effectuerons la même opération pour les catégories de réponses « totalement d'accord et d'accord » et « totalement en désaccord et en désaccord » : nous additionnerons leurs effectifs pour ne garder que les catégories « d'accord » et « en désaccord ».

¹⁸⁹Donald Long, *Le Chi carré*, p.2

CHAPITRE 2 : ANALYSE DES RÉSULTATS

2.1.Représentation sociale de l'infanticide

2.1.1. Représentation générale

2.1.1.1. Les crimes familiaux, des crimes absolus.

A travers nos lectures, nous avons pu expliquer que les crimes familiaux étaient considérés comme contre-nature et qu'ils étaient ainsi qualifiés de crimes absolus. Pour rappel, le crime absolu est le crime qui « franchit toutes les lois de la nature et de la société »¹⁹⁰. Ces crimes franchissent les normes préétablies par la société : il existe un lien fort entre un enfant et ses parents qui ne peut, a priori, pas être rompu. Nous avons décidé de vérifier cette affirmation en introduisant un classement dans notre questionnaire. Différentes infractions ont été citées.

Question 5 : Classez ces infractions de celle qui vous semble la moins grave moralement (1) à celle qui vous semble la plus grave moralement (7).

Intitulé des réponses	Score moyen
Parricide (tuer l'un de ses parents)	3,63
Abus sur mineur	3,7
Cruauté envers un animal	5,45
Torture	3,97
Infanticide (tuer son enfant)	2,4
Prise d'otage	5,48
Terrorisme	3,38

Le classement moyen de chaque réponse a été calculé. Les pondérations sont appliquées de manière inversée : l'infraction considérée comme étant la moins condamnable moralement a la plus grande pondération tandis que l'infraction la plus condamnable aura la pondération la plus petite. L'infanticide a un classement moyen de 2.40. C'est-à-dire que ce crime est considéré comme étant l'infraction la plus condamnable parmi ce classement. Le terrorisme se place en deuxième position avec un score moyen de 3.38 et le parricide arrive en troisième position avec un classement moyen de 3.63. Suite aux récents attentats en Europe, le terrorisme est un sujet sensible. Nous pensons que l'actualité peut jouer dans ce classement. Cependant, nous notons bien que

¹⁹⁰ Foucault, *op.cit.* p.409

l'infanticide et le parricide ont un score élevé. Cela confirme ce que nous pensions : les crimes familiaux sont considérés comme les pires crimes.

2.1.1.2. Evolution de la place de l'enfant

L'infanticide se place en première position ce qui confirme également cette évolution que nous avons évoquée. La place de l'enfant a fortement évolué à travers les siècles : l'enfant est aujourd'hui un symbole d'innocence.

Question 16 : Le meurtre d'un enfant par l'un de ses parents est plus horrible que le meurtre

	En désaccord	Indifférent	D'accord
Effectifs	74	29	150
Pourcentages	29,25%	11,46%	59,29%

Question 17 : Le meurtre d'un enfant me touche plus que celui d'un adulte.

	En désaccord	Indifférent	D'accord
Effectifs	45	20	188
Pourcentages	17,79%	7,91%	74,31%

Nous avons vérifié cette affirmation à travers les questions 16 et 17. 74.31% des individus sondés sont plus touchés par le meurtre d'un enfant que par celui d'un adulte. De plus, plus de la majorité des répondants considèrent que le meurtre d'un enfant par l'un de ses parents est plus horrible que le meurtre d'un enfant par un individu quelconque. Le critère de parenté est perçu comme une circonstance aggravante du crime commis contre un enfant.

Enfin, nous pouvons vérifier cette affirmation en regardant à nouveau le classement des infractions de la question 5. L'infraction « abus sur mineur » reçoit un score moyen de 3.70 et se situe juste après l'infraction « parricide ». Pour les individus ayant des enfants, l'infraction « abus sur mineur » se place même en troisième position et devient plus condamnable que le parricide. Tout ce qui touche aux enfants est difficilement acceptable de nos jours.

2.1.2. L'importance du vécu personnel

A travers le processus d'ancrage identifié par Moscovici¹⁹¹, nous avons expliqué que lors d'une modification ou création d'une représentation sociale, l'individu va procéder à des ajustements pour s'approprier l'objet social en fonction de ses propres valeurs, expériences... Ainsi, nous pouvons dire que la parentalité est une nouvelle expérience pour chaque individu, et cette nouvelle expérience peut modifier leur représentation sociale de l'enfance. Il semblerait donc que le critère de parentalité soit à prendre en compte dans l'analyse de cette représentation sociale de l'infanticide. En effet, nous pouvons dès lors supposer qu'un individu ayant des enfants puisse être d'avantage touché par les crimes qui touchent des mineurs.

Question 17 : Le meurtre d'un enfant me touche plus que celui d'un adulte.

	En désaccord	Indifférent	D'accord
Moins de 26 ans	33	17	116
Pourcentages	19,88%	10,24%	69,88%
Plus de 26 ans	12	3	72

192

Nous pouvons le vérifier en analysant nos résultats triés selon le critère « avez-vous des enfants ? ». 90% des individus ayant des enfants sont plus touchés par le meurtre d'un enfant que par celui d'un adulte contre 70% pour les personnes sans enfants¹⁹³. Nous pouvons ainsi supposer que la parentalité entraîne un changement de représentation sociale de l'enfant : les individus ayant des enfants accordent plus d'importance à la vie de ces derniers qu'à la vie d'un adulte.

Jodelet nous explique que « l'expérience vécue peut revêtir dans des situations nouvelles ou inconnues jusqu'alors, une fonction « révélatrice » qui aboutit à la création de nouvelles représentations »¹⁹⁴. Nous voulions ainsi savoir si des personnes avaient déjà vécu ou entendu parler de cas de maltraitance d'enfant ou d'infanticide dans leur entourage. Cela aurait été intéressant de connaître l'impact que cela pouvait avoir sur leur représentation sociale de l'infanticide. Cependant, du fait de la faible proportion

¹⁹¹ Voir : 3.1.1.3. L'objectivation et l'ancrage d'une représentation sociale

¹⁹² SE = Sans enfant et AE = Avec enfant(s)

¹⁹³ $\chi^2 = 9.116$, d.d.l. = 2, p.<0.02

¹⁹⁴ Denise Jodelet (2006), *Place de l'expérience vécue dans le processus de formation des représentations sociales*, p.32

d'individus ayant répondu positivement à cette question, nous ne pourrions pas analyser leur point de vue.

2.1.3. Représentations sociales versus statistiques réelles

2.1.3.1. Un crime féminin

Les figures médiatiques de l'infanticide sont des femmes. Nous avons entendu parler de Véronique Courjault, Geneviève Lhermitte et autres mères infanticides qui ont fortement été médiatisées après leurs actes. Très peu d'hommes sont connus pour avoir tué leurs enfants. Cela en fait-il un crime typiquement féminin ?

L'observatoire nationale de la délinquance et des réponses pénales observe que sur la période de 1996 à 2015, « la Justice recense 325 condamnations pour cette infraction dont 70% prononcées à l'encontre des femmes (227 condamnations) »¹⁹⁵. Les femmes sont ainsi les principales auteures de ces crimes.

Question 14 : Il y a plus de mères infanticides que de pères infanticides.

	En désaccord	Indifférent	D'accord
Effectifs	43	116	94
Pourcentages	17,00%	45,85%	37,15%

Cependant, même si les journaux couvrent essentiellement les affaires d'infanticides commis par des femmes, il semblerait que cela ne soit pas intégré par la population. 37.15% des individus sondés sont d'accord avec cette affirmation tandis que 45.85% ont coché la case « indifférent ». Nous considérons qu'elle représente, dans ce cas-là, des individus qui ne pensent pas savoir. De ce fait, presque la moitié des individus sondés n'est pas au courant de cette surreprésentation féminine dans ces crimes, malgré leur forte médiatisation.

2.1.3.2. Un crime qui ne cesse d'augmenter

Nous avons étudié l'histoire de l'infanticide et nous en avons conclu qu'il y en avait beaucoup moins à notre époque du fait de l'évolution de la place de l'enfant. Cependant, étant donné la surmédiatisation de certaines affaires, nous pouvons avoir

¹⁹⁵ ONDRP, *op.cit.* p.4

l'impression qu'il y a aujourd'hui une recrudescence des cas d'infanticides dans notre société.

Question 9: Les cas d'infanticides sont de plus en plus courants de nos jours.

	En désaccord	Indifférent	D'accord
Effectifs	103	61	89
Pourcentages	40,71%	24,11%	35,18%

35.18% des individus sondés pensent que les cas d'infanticides sont de plus en plus courants aujourd'hui. Cependant, les statistiques de l'ONDRP prouvent le contraire : le nombre de condamnations pour infanticide n'a pas augmenté, il n'a pas stagné, il baisse même aujourd'hui. Entre 1997 et 2005, il y avait « en moyenne 20 décisions de justice rendues chaque année »¹⁹⁶ concernant des cas d'homicides sur mineurs de moins de quinze ans. Entre 2006 et 2015, il y a « 13 condamnations recensées chaque année »¹⁹⁷.

Question 9: Les cas d'infanticides sont de plus en plus courants de nos jours.

	En désaccord	Neutre	D'accord
SE	89	56	58
Pourcentages	43,84%	27,59%	28,57%
AE	14	5	31
Pourcentages	28,00%	10,00%	62,00%

Pour cette même question, nous avons remarqué qu'il y avait une grande différence d'opinion entre les personnes ayant des enfants et celles n'en ayant pas. En effet, 62% des répondants ayant des enfants pensent qu'il y a de plus en plus d'infanticides de nos jours contre 28.57% des répondants sans enfant¹⁹⁸. Cela pourrait s'expliquer par le phénomène que nous traitions précédemment : les personnes ayant des enfants sont plus intéressées et touchées. Elles pourraient de ce fait porter plus d'attention aux grandes affaires relayées par les médias, parce qu'elles se sentent concernées et ont cette impression d'un phénomène en expansion.

¹⁹⁶ ONDRP, *op.cit.* p.3

¹⁹⁷ *Ibid.*

¹⁹⁸ $\chi^2 = 20.364$, d.d.l. = 2, p. < 0.001

2.1.3.3. Infanticides et dénis de grossesse

Nous voyons souvent des raccourcis dans la presse faisant le lien entre dénis de grossesse et infanticides. Les journalistes tentent parfois de vulgariser un sujet très complexe comme nous l'avons expliqué dans notre première partie. Cette association peut également se faire à cause du « caractère sensationnel de chacune de ces manifestations, de la sous-estimation de l'occurrence des dénis résolutifs sans incident, et du biais que crée le filtre judiciaire, environ 10 % des affaires d'infanticide portées en justice étant effectivement associées à un déni de grossesse »¹⁹⁹.

Question 15 : Les infanticides sont généralement dus à des dénis de grossesse.

	En désaccord	Indifférent	D'accord
Effectifs	126	78	49
Pourcentages	49,80%	30,83%	19,37%

Cependant, nous pouvons voir que près de 50% des répondants n'associent pas forcément le déni de grossesse à l'infanticide et près de 31% des répondants sont indifférents. De ce fait, cette croyance n'est pas aussi populaire que nous le pensons. Nous pouvons aussi supposer que le phénomène de déni de grossesse n'est pas connu de tous, ce qui pourrait expliquer la grande proportion de personnes « indifférentes » ou « en désaccord » avec cette affirmation.

2.1.4. **Folie, maladie et monstruosité**

Trois affirmations reposaient sur les qualificatifs qui pouvaient être donnés aux parents infanticides. Avant d'analyser les résultats, nous allons chercher à définir ces trois termes.

2.1.4.1. Définitions

Ces trois termes ont des définitions bien différentes et se ressemblent énormément à la fois. Pour définir ces notions, nous allons nous appuyer sur des études sur les représentations sociales de la folie, de la maladie mentale et de la monstruosité.

¹⁹⁹ Jacques Dayan et Alix Bernard (2013), *Déni de grossesse, infanticide et Justice*, p.495

La folie est caractérisée par une inadaptation « au monde, à la réalité et à la société en dehors des référentiels communs »²⁰⁰. Selon une étude sur la représentation sociale du « fou », ce dernier est un être différent de nous qui ne peut pas s'adapter dans notre société.

Un être qui est malade mentalement, est considéré comme un individu qui a un problème psychologique, un handicap. Il existe de fortes ressemblances entre les représentations sociales du « fou » et du « malade ». Cependant, la personne malade est perçue comme une personne folle « intégrée à une dimension médicale »²⁰¹. Le malade peut et doit se faire soigner par le médecin.

Enfin, le monstre est « un mélange d'humanité et d'animalité »²⁰². Il commet des crimes totalement contraires à l'ordre naturel des choses et devient l'ennemi d'une société tout entièrement. Il va être difficile voire impossible de le réintégrer dans la société.

2.1.4.2. Le parent infanticide est malade

Lorsque nous avons évoqué les apports de la psychiatrie dans la première partie du premier chapitre, nous avons expliqué qu'à cette époque, on commençait à penser que l'infanticide pouvait résulter d'un dérèglement de la Raison. Il n'était pas possible de commettre un acte aussi horrible tout en étant sain d'esprit. Nous avons demandé aux individus sondés s'ils considéraient le parent infanticide comme étant un monstre, un fou et/ou malade.

Question 10 : Un parent (père ou mère) qui tue son enfant est fou.

	En désaccord	Indifférent	D'accord
Effectifs	58	18	177
Pourcentages	22,92%	7,11%	69,96%

Question 11 : Un parent (père ou mère) qui tue son enfant est un monstre.

	En désaccord	Indifférent	D'accord
Effectifs	61	26	166
Pourcentages	24,11%	10,28%	65,61%

²⁰⁰ Jean-Luc Roelandt, Aude Caria, Laurent Defromont, Nicolas Daumerie Anthony Vanden Borre, *Les représentations sociales du « fou », du « malade mental » et du « dépressif »*, p.8

²⁰¹ *Ibid.*

²⁰² Laurent Mucchielli (2000), *Criminologie, hygiénisme et eugénisme en France (1870-1944) : débats médicaux sur l'élimination des criminels réputés « incorrigibles »*, p.64

Question 12 : Un parent (père ou mère) qui tue son enfant est malade.

	En désaccord	Indifférent	D'accord
Effectifs	38	23	192
Pourcentages	15,02%	9,09%	75,89%

Pour chacune des situations, nous pouvons noter que plus de la majorité des individus sondés est d'accord avec ces affirmations. Nous pouvons dès lors supposer que le parent infanticide ne peut pas être considéré comme normal et qu'il faut trouver un autre qualificatif pour parler de lui. 70% des répondants pensent que le parent qui tue son enfant est fou, c'est-à-dire qu'il s'agit d'un être imprévisible qui commet un acte contre-nature. 66% des individus qualifient le parent infanticide de monstre et enfin 76% des sondés considèrent que le parent infanticide est malade.

Nous pouvons dès lors remarquer que les personnes qui pensent qu'un parent infanticide est malade sont plus nombreuses que les individus qui qualifient le parent infanticide de monstre. De ce fait, malgré l'horreur de ce crime absolu, nous supposons que le parent infanticide n'est pas considéré comme un animal, un être abjecte à éradiquer de notre société mais qu'il pourrait être assez proche de nous. Ce serait donc un individu malade, qui nécessite des soins.

2.1.4.3. Effet de masquage

Nous pensions, avant d'avoir les résultats, que le qualificatif de monstre serait celui qui aurait eu le plus d'adeptes. Lorsque nous parlons de notre sujet avec notre entourage, les discussions sont parfois virulentes. A l'oral, les conclusions sur les parents infanticides sont hâtives et il est courant d'entendre qu'il n'y a pas besoin et surtout qu'il n'est pas possible de comprendre l'acte et la personne.

Question 13 : Je peux comprendre qu'un parent (père ou mère) puisse tuer son enfant.

	En désaccord	Indifférent	D'accord
Effectifs	169	24	60
Pourcentages	66,80%	9,49%	23,72%

Ainsi, comme nous nous y attendions, 66.80% des individus sondés ne peuvent pas comprendre qu'un parent puisse tuer son enfant.

Nous pouvons tous être malades, nous trouvons que le qualificatif de malade est le plus « léger » et qu'il est possible de guérir de la maladie. Il faut en identifier les causes et appliquer les traitements en « comprenant la maladie ». Ce qualificatif de malade nous rapproche des individus capables de commettre des crimes, alors que nous pensions que les individus sondés chercheraient plutôt à se détacher totalement et à choisir le qualificatif de monstrueux puisqu'il est le plus extrême et renforce le fossé entre un « nous » et un « eux ».

Pour expliquer ce phénomène, nous pouvons émettre l'hypothèse que les individus peuvent être sous l'influence d'un effet de masquage. Cette théorie suggère que « les sujets sont confrontés à des pressions sociales plus ou moins fortes selon le degré de sensibilité de l'objet de représentation »²⁰³. L'acte criminel (d'autant plus l'acte infanticide) est un sujet très sensible aujourd'hui. Les pressions sociales oscillent aujourd'hui entre impératifs de compréhension et de stigmatisation des criminels. « Tout enquêté est confronté à un enjeu qui l'amène à donner ce qu'il considère être la bonne réponse »²⁰⁴, dans ce cas, la bonne réponse pourrait être la réponse la plus honorable et la moins stigmatisante. De ce fait, nous pouvons supposer que l'aspect monstruosité, animalité à forte négativité a pu être masqué par la volonté de paraître compréhensif face à cet acte.

2.2.L'influence de la presse écrite

2.2.1. Les critères de l'efficacité médiatique

Avant de commencer notre analyse de la deuxième partie de notre questionnaire, nous allons parler des articles de presse que nous avons mis à disposition des répondants. Nous allons ainsi rapidement les présenter en fonction des trois critères qui mesurent l'efficacité et la crédibilité médiatique selon la thèse de Nadia Lepastourel. Il nous semble important d'étudier leur crédibilité : si l'article ne remplit pas ces critères, il ne peut pas être compris et intégré par le lecteur.

²⁰³ Claude Flament, Christian Guimelli et Jean-Claude Abric (2006), *Effets de masquage dans l'expression d'une représentation sociale*, p.24

²⁰⁴ Flament et al., *op.cit.* p.24

Afin de faciliter l'analyse, nous appellerons le texte « Le geste d'une femme dans le désespoir » article 1, l'article « Pour moi ce n'était pas un enfant », article 2 et l'article « La vengeance de la mère aura coûté la vie à trois enfants », article 3.

2.2.1.1. La lisibilité

Pour être intégré par le lecteur, le message médiatique doit être lisible, c'est-à-dire qu'il y ait « une aptitude du texte à se faire comprendre »²⁰⁵. Pour vérifier ce critère de lisibilité, il faut faire attention principalement à la longueur des phrases, à la complexité des termes utilisés, à la mise en page...

Pour cette étude, nous avons choisi trois articles que nous avons présenté de la même façon, avec la même police de caractère. L'article 1 fait 594 mots, l'article 2 en fait 622 et l'article 3 en fait 658. Nous voulions choisir des articles assez longs pour qu'il y ait de l'information mais pas trop pour que cela ne décourage pas les répondants. Tous nous semblent compréhensibles, les mots utilisés sont simples, : une réserve est tout de même retenue pour l'article 1 qui fait appel à des explications d'experts psychiatres, mais nous reviendrons sur ce sujet plus tard dans notre analyse.

2.2.1.2. L'informativité

Les lecteurs cherchent à trouver de l'information lorsqu'ils lisent un article de presse. Il doit donc y avoir « suffisamment d'information sur le thème abordé (...) pour les faire réfléchir en liberté »²⁰⁶. Plus il y a d'informations, plus l'article va être convaincant du point de vue des lecteurs.

Les trois articles présentent différents types d'informations. L'article 1 n'entre pas dans les détails des faits mais dans l'explication de l'état de la mère au moment des faits. Une analyse de la mère infanticide est faite et diverses explications de différents experts sont avancées. Dans l'article 2, après une rapide description des faits et du parcours juridique de l'affaire, nous avons une description détaillée de l'acte par la mère infanticide elle-même. Enfin, dans l'article 3, le journaliste fait un état des lieux complet de l'acte infanticide en décrivant de façon très poussée la scène, les enfants et la mère infanticide.

²⁰⁵ Lepastourel, *op.cit.* p.164

²⁰⁶ Lepastourel, *op.cit.* p.165

2.2.1.3.L'objectivité

L'objectivité est certainement le critère qui nous intéresse le plus dans cette analyse puisque pour « être respectable, [l'article doit] transmettre les informations objectivement »²⁰⁷. Il est possible de mesurer ce critère en faisant attention à l'impartialité des points de vues. Le journaliste doit également fournir des éléments qui ne peuvent pas être contredits, faisant office de preuve. Enfin, nous pouvons apprécier ce critère en faisant attention au nombre de citations : « fournir des informations entre guillemets permet de marquer une certaine distance par rapport aux faits »²⁰⁸.

Dès le début, nous apprenons l'objectif de l'article 1 : il s'agit d'essayer « de comprendre le processus qui a mené cette « excellente mère de famille » à tuer ses trois enfants »²⁰⁹. Pour ce faire, le journaliste va citer un expert psychiatre, l'avocat de la défense de cette affaire ainsi qu'une professeure et experte psychiatre. Il relate donc des éléments scientifiques. Nous pensons qu'il s'agit du texte le plus objectif : le journaliste est en arrière-plan et fait un résumé des débats sur l'état psychologique de Céline Rubey durant le procès en utilisant beaucoup de citations.

L'article 2 est construit tout autrement : il s'agit d'une interview d'une mère infanticide avant que le verdict de son procès ne soit prononcé. Elle explique qu'elle cherche à « dire ce qu'est le déni de grossesse »²¹⁰. Puisqu'il s'agit d'un témoignage, nous n'avons que le point de vue de la mère. Nous pensons que l'article transmet une certaine subjectivité émotionnelle puisque la mère infanticide explique son ressenti lorsqu'elle a découvert qu'elle était enceinte et lorsqu'elle a commis l'irréparable.

Enfin, l'article 3 relate les faits. Quelques citations sont présentes dans le texte : ce sont des bouts de phrases prononcés par la mère infanticide. Cependant, nous trouvons que le point de vue du journaliste est très présent. Il joue d'abord sur l'affectif en énumérant les surnoms donnés aux enfants, en supposant que la plus grande enlaçait ses sœurs lorsque les corps ont été retrouvés « comme si elle avait voulu les protéger »²¹¹. Ensuite, il s'attarde sur l'atrocité de la réaction de la mère qui était « sans émotion, ni cris,

²⁰⁷ Lepastourel, *op.cit.* p.166

²⁰⁸ Lepastourel, *op.cit.* p.24

²⁰⁹ Bruno Walter (2017), *Le geste d'une femme dans le désespoir*

²¹⁰ Serge Pueyo (2017), « Pour moi, ce n'était pas un enfant »

²¹¹ Marc Metdepenningen (2018), *La « vengeance » de la mère aura coûté la vie à trois enfants.*

ni pleurs »²¹². Il n'y a aucune explication scientifique : il ne s'agit que d'une description très détaillée des faits. Nous pensons que cet article reflète énormément le point de vue du journaliste qui joue sur l'appropriation des sentiments et des émotions par les lecteurs à l'égard des victimes.

Ces trois articles nous semblent donc intéressants dans notre étude : ils nous permettent de dégager trois points importants. Dans un premier temps nous allons nous attarder sur les attentes des lecteurs concernant l'avis d'un expert dans un article de presse. Par la suite, nous nous pencherons sur l'émotion que le témoignage peut transmettre aux lecteurs. Enfin, nous nous attarderons sur le dernier article afin de voir comment les répondants perçoivent la subjectivité du journaliste que nous venons de souligner.

2.2.2. Appréciation de l'objectivité médiatique

Comme nous l'avons expliqué, la formation d'une représentation sociale se fait par la sélection d'informations et leur intégration dans notre système de croyances et de représentations. Nous pensons que la sélection d'informations se fait en appréciant l'objectivité et la crédibilité du message délivré. Nous supposons également que l'avis d'un expert, l'émotion transmise et le poids des mots utilisés sont très importants pour apprécier ces critères.

2.2.2.1. L'importance du rôle de l'expert

L'article 1 comporte des explications scientifiques de deux experts psychiatres, qui doivent poser un diagnostic sur l'état de Céline Rubey au moment de l'acte. Ces deux professionnels sont censés apporter un avis objectif, totalement neutre, reposant sur des critères scientifiques. Nous pensons donc que des citations reprenant les avis des psychiatres permettent aux lecteurs de penser qu'ils peuvent intégrer une information objective et véridique, qui de ce fait va renforcer leur confiance en l'article et les aider à intégrer les explications. Ainsi, un apport de connaissances médicales sur cet acte pourrait

²¹² *Ibid.*

modifier leur représentation sociale de la mère infanticide qui était « quelqu'un de très malade »²¹³.

Question 26 : Le témoignage de l'expert renforce ma confiance en cet article.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Effectifs	22	11	19
Pourcentages	42,31%	21,15%	36,54%

36.54% des 52 personnes ayant choisi le chiffre 1 à la question n°22 pensent que le témoignage de l'expert renforce leur confiance en cet article, contre 42.31% en désaccord. De ce fait, le témoignage de l'expert ne semble pas avoir un impact si évident sur l'efficacité et la crédibilité d'un article de presse. Nous avons émis plusieurs hypothèses pour ce résultat.

Premièrement, nous pensions qu'il était possible que les explications des experts psychiatres ne soient pas comprises. Le journaliste parle, par exemple, de « bipolarité de type 2 », ainsi que « d'état limite » : des notions que ne sont pas forcément connues de tous.

Question 27 : Je n'ai pas compris les explications de l'expert.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Effectifs	31	13	8
Pourcentages	59,62%	25,00%	15,38%

Cependant, 59.62% des individus ayant lu l'article 1 pensent avoir compris les explications de l'expert et les avoir intégrées. Nous supposons que les personnes ayant répondu « neutre » à cette question ne doivent pas avoir entièrement compris ces explications. De ce fait, 39.38% des répondants n'ont pas compris les explications des experts ce qui pourrait en partie dévoiler un manque de confiance de cet article. L'explication psychiatrique n'est pas assez vulgarisée et ne peut donc pas être intégrée par une partie des répondants.

²¹³ Walter (2017), *op.cit.*

Deuxièmement, nous avons évoqué l'importance de la présence de points de vues contradictoires dans un article pour qu'il soit objectif et pour que le lecteur ait confiance. Or, ici, nous avons deux avis qui vont dans le même sens : celui d'expliquer la folie de Céline Rubey au moment de l'acte. Cette absence d'impartialité de propos (même si, rappelons-le, les experts psychiatres sont totalement neutres dans leurs explications) peut peut-être donner aux répondants l'impression d'un manque d'objectivité.

Question 23 : Cet article de presse est objectif.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Effectifs	14	16	22
Pourcentages	26,92%	30,77%	42,31%

Cependant, 42.31% des individus ayant lu l'article 1 le considère comme étant objectif. Nous pouvons donc supposer qu'il ne s'agit pas d'un problème d'objectivité. Nous avons des difficultés à analyser la position neutre des répondants : considèrent-ils que l'article n'est pas totalement objectif ? C'est-à-dire qu'ils pourraient considérer que les explications des experts pourraient rendre un article plus objectif mais que cela ne suffit pas ?

Cette réflexion nous conduit à une troisième hypothèse : les explications des experts ne suffisent pas à rendre un article objectif aux yeux des lecteurs. Il manque d'autres éléments. Nous avons remarqué que, par rapport aux autres articles proposés, peu de détails étaient donnés concernant les victimes, l'auteur de l'acte et les faits reprochés à la mère infanticide. Les répondants l'ont eux-mêmes souligné.

Question 29 : Cet article donne beaucoup d'informations sur l'auteur de l'infanticide.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Effectifs	28	12	12
Pourcentages	53,85%	23,08%	23,08%

Question 32 : Cet article fournit beaucoup d'informations sur les victimes.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Effectifs	42	7	3
Pourcentages	80,77%	13,46%	5,77%

Question 33 : La présentation des faits est très détaillée dans cet article.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Effectifs	41	5	6
Pourcentages	78,85%	9,62%	11,54%

Dans l'ensemble, les répondants ayant lu l'article 1 soulignent un manque de détails concernant Céline Rubey, ses enfants et les faits qui lui sont reprochés. Nous pensons que les lecteurs ont besoin de l'information pour se faire leur propre point de vue : il ne suffit pas de leur donner l'avis d'experts psychiatres pour comprendre et intégrer l'information. Ils doivent pouvoir avoir toute l'information pour se faire une idée concrète pour ensuite intégrer les explications scientifiques.

Nous pouvons prendre le problème dans le sens inverse pour voir ce lien entre article détaillé et explications scientifiques. L'article 3 fournit beaucoup de détails sur l'affaire, la mère infanticide et ses enfants. Cependant, il n'y a aucune trace d'explication d'expert psychiatre.

Question 51 : Il manque le témoignage d'un expert pour renforcer ma confiance en cet article.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Effectifs	15	25	55
Pourcentages	15,79%	26,32%	57,89%

Pour 57.89 % des répondants ayant lu l'article 3, il manque des explications d'un expert pour avoir confiance en l'article. Nous pouvons dès lors supposer que les individus ont besoin d'avoir une base d'informations objectives sur l'affaire ainsi que des explications scientifiques d'experts dans le domaine pour avoir confiance en un article et pouvoir intégrer l'information dans leur système de représentations sociales.

Nous avons une dernière remarque à formuler concernant l'importance des explications de l'expert dans la délivrance d'un message médiatique.

Question 28 : Cet article dramatise l'information.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Femmes	21	7	3
Pourcentages	67,74%	22,58%	9,68%
Hommes	6	6	9
Pourcentages	28,57%	28,57%	42,86%

42.86% des répondants hommes et ayant lu l'article 1 considèrent qu'il dramatise l'information, contre seulement 9.68% des femmes²¹⁴. Les femmes accordent-elles plus

²¹⁴ $\chi^2 = 9.851$, d.d.l. = 2, $p < 0.01$

d'importance aux explications scientifiques ? Nous pouvons également penser qu'elles puissent ressentir l'article différemment : les experts psychiatres tentent de donner une explication à l'acte d'une mère, d'une femme. Ainsi, il est possible qu'elles puissent se mettre plus facilement à la place de la mère et d'autant plus s'intéresser aux explications scientifiques parce qu'elles se sentent plus concernées par l'histoire ?

Ainsi, nous pouvons conclure, dans cette étude, que l'expert a un rôle important dans le processus d'intégration de l'information par le lecteur. Il permet de donner des explications neutres et scientifiques aux lecteurs. Cependant, ces explications ne suffisent pas. Le lecteur a besoin d'autres informations sur les protagonistes et les faits afin de créer leur propre opinion de base et intégrer les explications des scientifiques aux savoirs qu'ils se seront préalablement créés.

2.2.2.2.L'émotion dans un témoignage

Nous allons voir si le témoignage direct d'une mère infanticide permet d'intéresser le lecteur. Nous supposons dès le départ que ce témoignage transmet une certaine émotion qui va pouvoir être intégrée par le lecteur et qui peut l'amener à réfléchir quant à ses a priori sur l'acte infanticide.

Nous avons expliqué que l'un des critères de l'efficacité médiatique est la lisibilité : l'article doit être compris pour pouvoir être intégré par le lecteur.

Question 43 : Les questions du journaliste sont claires et précises.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Effectifs	18	22	66
Pourcentages	16,98%	20,75%	62,26%

Question 44 : Les réponses de la mère sont claires et précises.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Effectifs	19	16	71
Pourcentages	17,92%	15,09%	66,98%

La mère cherche à expliquer le phénomène du déni de grossesse aux lecteurs : il s'agit de quelque chose de complexe. Cependant, selon 66.98% des répondants ayant lu l'article 2, les réponses de la mère sont claires et précises. Nous pouvons penser que les explications de la mère sont plus compréhensibles car elle parle de sa situation, de ses

sentiments. Lorsque les explications sont personnelles, elles sont certainement perçues avec plus d'authenticité. Elle vulgarise ainsi un sujet complexe qui peut être compris.

Question 37 : Cet article de presse est objectif.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Effectifs	26	30	50
Pourcentages	24,53%	28,30%	47,17%

Question 40 : Cet article dramatise l'information.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Effectifs	54	29	23
Pourcentages	50,94%	27,36%	21,70%

De plus, malgré l'absence d'un point de vue contradictoire puisque le journaliste ne fait que poser les questions et la mère est la seule à parler de l'acte infanticide, cette clarté et cette authenticité des réponses donnent un sentiment général d'objectivité de l'article puisque 47.17% des répondants ayant lu cet article considèrent qu'il est objectif. 50.94% des répondants ne voient pas ces explications de la mère comme une dramatisation de l'information même si elle utilise des mots forts pour parler de sa situation « souffrance », « panique », « douleur », « peur ». Le discours de la mère n'est, en majorité, pas perçu comme une instrumentalisation de la presse utilisée pour la dédouaner de son acte. Ce discours permettrait de transmettre une certaine émotion.

Question 46 : Le témoignage de la mère est émouvant.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Effectifs	27	21	58
Pourcentages	25,47%	19,81%	54,72%

Lorsque nous avons parlé de la représentation sociale des infanticides et des parents infanticides, nous en avons conclu qu'il s'agissait d'un crime difficilement compréhensible puisque contre-nature. Plus de la majorité des répondants ont cependant été touchés par le témoignage de la mère. Elle exprime sa situation avec ses mots, ses propres émotions : ce témoignage peut permettre aux individus de se mettre plus facilement à la place de la personne infanticide et ainsi faire réfléchir le lecteur.

Question 47 : Le témoignage de la mère est nécessaire pour essayer de comprendre l'acte.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Effectifs	6	11	89
Pourcentages	5,66%	10,38%	83,96%

Au début du questionnaire, 66.80% des répondants pensaient qu'ils ne pouvaient pas comprendre l'acte infanticide. 83.96% des répondants ayant lu l'article 2 identifient le témoignage de la mère comme un apport dans une tentative de compréhension de l'acte. Le témoignage de la mère apporte quelque chose : il peut amener à la réflexion des individus. L'émotion transmise par la mère infanticide peut plus ou moins influencer l'opinion dans une logique plus compréhensive. S'il n'influence pas directement une personne, nous pouvons au moins penser que cela peut lancer une réflexion sur l'acte.

2.2.2.3. Le poids des mots

Comme nous l'avons expliqué précédemment, l'article 3 décrit de façon précise les faits. Il nous donne de nombreuses informations sur l'acte commis par la mère. Cette grande quantité de détails a été perçue par les répondants puisque 61.05% des répondants ayant lu l'article 3 trouvent que la présentation des faits est très détaillée.

Question 58 : La présentation des faits est très détaillée dans cet article.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Effectifs	18	19	58
Pourcentages	18,95%	20,00%	61,05%

Au vu des réponses analysées, il semblerait que ces détails aient une incidence sur l'objectivité du texte puisque 55.79% des individus sondés ne trouvent pas cet article objectif. Pourtant ce texte, contrairement aux deux précédents ne présente explicitement aucune opinion. L'article 1 faisait émerger le point de vue des experts psychiatres qui semblaient trouver une cause à l'acte, la folie. L'article 2 ne nous donnait que le point de vue de la mère qui expliquait son acte. Cet article 3 n'est, a priori qu'une simple description des faits. Nous pouvons émettre deux suppositions.

Premièrement, la grande quantité de détails dans cet article dramatise la situation. En effet, le journaliste adopte un style très narratif pour transmettre les informations.

Question 53 : Cet article dramatise l'information.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Effectifs	23	21	51
Pourcentages	24,21%	22,11%	53,68%

Question 54 : Cet article donne trop d'informations sur l'auteur de l'infanticide.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Effectifs	27	32	36
Pourcentages	28,42%	33,68%	37,89%

53.68% des individus sondés ayant lu l'article 3 considèrent que cet article dramatise l'information. Les avis sont plus mitigés concernant les informations sur l'auteur de l'infanticide mais tout de même 37.89 % des répondants trouvent qu'il y a trop d'informations sur l'auteur de l'infanticide. Cela voudrait dire que le journaliste donne des détails inutiles concernant la mère infanticide, des détails qui lui semblent importants dans la transmission de l'information mais qui ne le seraient pas aux yeux des lecteurs ? Cela nous amène à notre deuxième hypothèse : le point de vue du journaliste est trop présent dans l'article.

Question 60 : Le point de vue du journaliste est trop présent dans cet article.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Effectifs	13	35	47
Pourcentages	13,68%	36,84%	49,47%

49.47% des individus sondés considèrent que le point de vue du journaliste est trop présent. De ce fait, même s'il n'est pas explicitement donné dans l'article, l'abus de détails concernant l'affaire peut donner une impression d'un manque d'objectivité de la part du professionnel.

Lorsque nous comparons cette sensation de manque d'objectivité pour les trois textes sélectionnés, nous nous rendons compte qu'elle est perçue de manière plus forte lorsque le point de vue du journaliste est mis en avant. Le premier article, de par les quelques citations reprenant les explications des experts psychiatres, nous donnait directement les avis des professionnels de la justice. Le deuxième nous donnait directement l'avis de la mère ayant commis l'infanticide. Cette fois-ci, l'avis du journaliste émerge et laisse présager un manque d'objectivité alors qu'il n'est supposé faire qu'une simple description des faits. Nous pouvons dire que le poids des mots choisis

par celui qui retranscrit l'information est très important pour apprécier la qualité et l'efficacité du message médiatique.

Nous avons ainsi sélectionné trois points qui nous semblaient importants dans l'analyse de la subjectivité de la presse : la présence d'avis d'experts scientifiques, le témoignage émotionnel et la subjectivité des mots. Nous pensons que ces trois points peuvent être pris en compte par un lecteur pour apprécier l'objectivité et la recevabilité d'arguments qu'il va pouvoir par la suite intégrer dans sa représentation sociale de l'infanticide.

2.2.3. *Ressentis de l'influence médiatique*

Dans la première partie, les répondants étaient amenés à réfléchir sur leur opinion concernant les cas d'infanticides. La deuxième partie était consacrée à leur ressenti face à des articles de presse et surtout à savoir s'ils les trouvaient objectif. Une dernière question était alors posée à chacun des répondants : nous voulions savoir si leur opinion concernant les cas d'infanticides avait changé après la lecture de l'un de ces articles.

Question 36 : Selon vous cet article...			
Intitulé des réponses	Pourcentages - Article 1	Pourcentages - Article 2	Pourcentages - Article 3
a changé votre opinion concernant les cas d'infanticides.	1,92%	10,38%	2,11%
a renforcé votre opinion concernant les cas d'infanticides.	15,38%	13,21%	8,42%
n'a rien changé sur votre opinion concernant les cas d'infanticides.	82,69%	76,42%	89,47%

Avant de commencer l'analyse de ce tableau, nous souhaitons émettre une certaine réserve. Nous pensons que le processus d'influence médiatique ne se mesure pas en analysant l'opinion d'un individu avant et après la lecture d'un seul article, mais qu'il se mesure plutôt sur la durée et avec une plus grande quantité d'informations à ingérer pour le lecteur. Cela pourrait expliquer en partie le fait que la grande majorité ne décèle aucun

impact du message médiatique sur leur opinion, bien que nous ne remettons pas en cause le fait qu'un article de presse ne puisse avoir aucun effet sur le lecteur.

Nous pouvons dès lors faire un premier constat. Dans les trois cas, une très grande majorité considère qu'il n'y a eu aucun changement dans leur représentation sociale de l'infanticide. Les critères que nous avons mis en exergue n'ont pas permis de donner des informations dignes d'intérêt pour les individus répondants.

10.38% des individus ayant lu l'article 2 considèrent avoir changé d'opinion concernant les cas d'infanticides après lecture de cet article. Les résultats après lecture des deux autres articles sont bien plus minimes (1.92% pour l'article 1 et 2.11% pour l'article 3)²¹⁵. Nous pouvons ainsi supposer que l'émotion transmise par la mère lors du témoignage a un impact plus important sur les opinions des individus, plus que les connaissances scientifiques.

Enfin, le dernier constat que nous pouvons faire en regardant ces chiffres se trouve à la ligne « a renforcé votre opinion concernant les cas d'infanticides ». En effet, nous pouvons remarquer que pour 15.38% des répondants ayant lu l'article 1, 13.21% des répondants ayant lu l'article 2 et 8.42% des répondants ayant lu l'article 3 il y a eu un renforcement de l'opinion concernant les infanticides.

Imani Perry, une scientifique qui travaille sur la culture afro-américaine, explique ce phénomène en parlant de la culture du stéréotype²¹⁶. Elle explique qu'un stéréotype s'entretient notamment pour deux raisons qui nous intéressent. Premièrement, lorsqu'un individu, qui stigmatise quelqu'un, est confronté à une nouvelle information, il va absorber de cette information tout ce qui lui semble familier et rejeter ce qui est contraire à ce qu'il pense. Elle avance une deuxième raison. Lorsqu'un individu est confronté à une information qui peut remettre en doute son stéréotype, il va plutôt penser que ce contre-exemple est une exception à la règle et non pas le penser comme une information généralisable à l'ensemble du groupe.

Il serait intéressant de voir quels types d'informations ont été retenues par les individus après la lecture de ces différents articles : s'agit-il d'informations en lien avec

²¹⁵ $\chi^2 = 10.425$, d.d.l. = 4, p. < 0.05

²¹⁶ Imani Perry (2017), *Racial Narratives and Their Role in Inequality*

leur opinion avant la lecture de l'article ? De plus, comment ces informations sont-elles perçues par les individus ? Par exemple, si un individu est touché par le témoignage de la mère de l'article 2, considère-t-il que Céline Rubey est une exception et que les autres mères infanticides ne peuvent pas l'émouvoir ?

CONCLUSION GÉNÉRALE

Ce travail touchant à sa fin, nous allons maintenant dresser le bilan de nos recherches. Nous cherchions à mettre en lumière les mécanismes de l'influence médiatique sur nos représentations sociales de l'infanticide. Cela nous a poussée tout d'abord à nous attarder sur l'évolution des représentations sociales de l'infanticide à travers le temps. Cette analyse nous a permis de mettre en évidence l'historicité de l'enfance et de la place de l'enfant dans la famille dont l'historicité de l'infanticide est un corollaire ; cette mise en perspective nous a permis de comprendre que les représentations de l'infanticide dans notre société actuelle n'étaient pas a-historiques ou trans-historiques. Nous nous sommes par la suite intéressée aux mécanismes de l'influence médiatique en travaillant sur la diversité des théories de l'influence médiatique mais également en nous focalisant sur les marques de subjectivité dans les productions journalistiques. Enfin, nous nous sommes focalisée sur les mécanismes et les processus de transformation des représentations sociales, et sur les interactions entre les acteurs qui y contribuent. Cela nous a permis, notamment, de mettre en évidence que les médias ne sont pas la seule source de production et de modification de nos représentations sociales et de nos stéréotypes concernant les mères infanticides. Cette analyse théorique étant terminée, nous avons choisi de répondre empiriquement à notre question de départ : la médiatisation des affaires d'infanticides peut-elle entraîner un changement dans la représentation sociale d'un individu ?

Pour répondre à cette question, nous avons choisi d'utiliser la méthode du questionnaire. Nous voulions tout d'abord connaître la représentation sociale de l'infanticide au sein de la population francophone. Il s'agissait alors de vérifier si l'infanticide était bien considéré comme le « crime absolu », mais également de voir si la population avait une vision stéréotypée de l'infanticide. Pour ce faire, nous avons formulé plusieurs propositions qui reprenaient les clichés dont nous avons connaissance et que nous avons trouvés en parcourant la littérature scientifique et certains récits médiatiques. La deuxième partie du questionnaire portait l'influence médiatique et le ressenti des répondants. Ainsi, nous nous sommes inspirés de la thèse de Nadia Lepastourel qui analysait la crédibilité des médias. L'information doit être crédible pour être intégrée par les individus. Nous avons donc choisi les articles utilisés dans ce questionnaire en

fonction des trois critères de la crédibilité selon Lepastourel : la lisibilité, l'informativité et l'objectivité. Ce dernier critère nous semblait le plus important dans l'analyse de l'influence médiatique. En effet, une information la plus objective possible est attendue de la part du lecteur, qui doit réfléchir par ses propres moyens. Nous nous sommes donc intéressés à ce critère dans chacun des trois articles et avons tenté d'évaluer le degré d'objectivité perçue et ressentie de la part des répondants. Il s'agissait alors de savoir s'ils percevaient la possible influence de la presse écrite.

Une fois ce questionnaire créé et le nombre de répondants atteints, nous avons analysé les données recueillies. Les résultats ont mis en évidence une similitude entre les réponses et la représentation sociale que nous avions supposée : l'infanticide est devenu un crime absolu. Nous avons également pu apercevoir qu'un stéréotype en particulier persiste : les répondants ont l'impression que le nombre d'infanticide augmente alors qu'au contraire, il régresse. Nous avons dès lors pu penser que cela était dû à la surmédiatisation de certaines grandes affaires d'infanticide. L'enquête a également pu mettre en évidence la vision qu'ont les individus sondés du parent infanticide. Alors que nous pensions qu'ils le considéreraient comme fou ou monstrueux, la maladie est la réponse qui est ressortie le plus souvent.

Les réponses à la seconde partie du questionnaire nous ont permis de nous attarder sur trois vecteurs possibles d'influence dans les productions journalistiques : le point de vue scientifique, qui donne une représentation expertale de l'acte, le point de vue du parent infanticide, moins « vrai » qu'« authentique », qui met en jeu les émotions et le point de vue essentiellement journalistique qui dresse un état des lieux détaillé de l'affaire. Plusieurs résultats ont retenu notre attention. Tout d'abord, nous avons remarqué que lorsque l'affaire est extrêmement détaillée, les individus remarquent la présence du point de vue du journaliste et ne le considèrent plus comme objectif. De ce fait, ils ne perçoivent pas forcément le message médiatique comme crédible. L'article 3 est celui qui a connu le moins de changements d'opinions après lecture.

Nous avons également noté une différence dans la réception des informations scientifiques et du témoignage. En effet, le témoignage semble être mieux accueilli que le discours scientifique : il provoque une certaine émotion, voire une possibilité d'identification. Nous pouvons penser que l'authenticité du discours rapproche le lecteur

de la mère qu'il ne voit plus forcément comme une personne monstrueuse mais comme une personne pouvant avoir ses faiblesses. Le discours scientifique, quant à lui, donne une information objective et neutre au lecteur. Cependant, il n'est pas perçu de la même façon puisqu'il semble renforcer le fossé entre les individus « normaux » et les individus infanticides, touchés par la folie. Cette distance entre le lecteur et la mère infanticide peut expliquer la plus faible influence qu'a eu l'article sur les répondants.

Nous avons désormais certaines critiques à apporter concernant notre travail empirique. Il convient de rappeler à nouveau le problème de la représentativité. Nous n'avons pas réussi à avoir un échantillon assez grand pour qu'il soit représentatif. De plus, les sous-groupes d'échantillons ne sont pas équivalents. Il y a beaucoup plus de femmes qui ont répondu à ce questionnaire, 63.60% des répondants ont entre 18 et 25 ans, et seules 50 personnes sur 253 ont des enfants. Il est difficile d'analyser correctement nos résultats avec des écarts d'échantillons aussi grands. De même pour l'analyse de l'influence article par article : peu d'individus ont choisi le chiffre 1 à la question 22 ce qui peut entraîner une analyse biaisée de la deuxième partie du questionnaire.

Nous avons eu beaucoup de difficultés à analyser la neutralité des répondants. Nous souhaitions qu'ils ne se sentent pas obligés de répondre obligatoirement par la positive ou la négative, mais nous avons eu du mal à comprendre comment interpréter ces résultats. Nous pensons d'ailleurs que si nous avions été plus claires dans la formulation de certaines questions, le pourcentage de position « neutre » aurait baissé. Par exemple, questions 23, 37 et 49 « Cet article de presse est objectif » : il aurait été plus judicieux de préciser les éléments de l'article de presse dont nous voulions évaluer l'objectivité (propos du journaliste, avis des experts, article en général...). Nous aurions également dû préciser le sens du mot « objectif » en proposant d'autres adjectifs : impartial, neutre, crédible. De plus, nous ne parlons que de la mère infanticide dans notre partie théorique. Il aurait été intéressant de formuler plus de questions différenciant le père et la mère. Nous aurions pu en apprendre plus le conditionnement de la femme à être une bonne mère (voir les travaux de Garcin-Marrou).

Quivy et Van Campenhoudt expliquent bien que « l'outil statistique (...) ne dispose pas, en lui-même, d'un pouvoir explicatif (...). C'est le chercheur qui donne un sens à ces relations par le modèle théorique qu'il a construit au préalable et en fonction

duquel il a choisi une méthode d'analyse statistique. »²¹⁷. De ce fait, il ne faut pas oublier que les résultats que nous avons avancés proviennent d'un travail personnel et le processus d'influence de la représentation sociale est un sujet complexe. Nous n'avons analysé que l'aspect d'une possible influence médiatique : en ne nous intéressant pas dans ce questionnaire aux autres possibilités d'influence notamment les relations sociales.

Enfin, comme nous l'avons précisé dans le deuxième chapitre de ce travail, nous pensons que l'analyse de l'influence de la presse écrite doit se faire à l'aide d'un travail de recherche qui nécessite beaucoup plus de temps et de moyens. C'est pourquoi une étude plus poussée sur l'influence médiatique pourrait être envisagée. L'influence médiatique devrait être mesurée en interaction avec l'influence sociale. Une étude sur « le contenu et la portée des messages diffusés par les mass media au sujet de la délinquance »²¹⁸ a été faite. Elle permettait notamment de savoir ce que les individus faisaient de l'information qu'ils venaient de lire ou d'entendre. Cela peut mettre en évidence une diffusion horizontale de l'information d'individus à individus et non plus seulement verticale de la presse à l'individu. Cela illustrerait la théorie de l'influence sociale et des relations sociales qui régissent les opinions des individus. Nous avons vu que l'information est plus ou moins intégrée par le lecteur s'il considère l'article comme étant crédible et objectif. Cependant, que fait-il de cette information ? La diffuse-t-elle et devient-il alors un acteur actif dans le processus d'influence médiatique ?

²¹⁷ Luc Van Campenhoudt et Raymond Quivy (2011), *Manuel de recherche en sciences sociales*, p.205

²¹⁸ J.J.M. Van Dijk (1980), *L'influence des médias sur l'opinion publique relative à la criminalité : un phénomène exceptionnel ?*, p.110

BIBLIOGRAPHIE

MONOGRAPHIES

AKOUN, A. (1997). *Sociologie de la communication de masse*. Vanves, France: Hachette Education (programme ReLIRE).

ARMET, DECRUSY, ISAMBERT, (1828), *Recueil général des anciennes lois françaises, depuis l'an 420, jusqu'à la Révolution de 1789*, Tome XIII, 1546-1559, Paris, Belin-Leprieur.

AUCLAIR, G., (1982), *Le Mana quotidien : structures et fonctions de la chronique des faits divers*, Paris, Éd. Anthropos.

BEAUVOIS, J.-L., LEYENS, J.-P., (1997), *L'ère de la cognition*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, France.

BONARDI, C., & ROUSSIAU, N. (2014). *Les représentations sociales*. Paris: Dunod.

CAYROL, R., (1991), *Les médias : presse écrite, radio, télévision*, Paris, Presses Universitaires de France.

CHARAUDEAU, P. (1997), *Le discours d'information médiatique. La construction du miroir social*, Paris, Nathan / Institut national de l'audiovisuel (coll. « Médias-Recherches »).

CHARAUDEAU, P. (2005), *Les médias et l'information : l'impossible transparence du discours*, Bruxelles, De Boeck & Larcier s.a. / Institut national de l'audiovisuel.

DAYEZ, B., (2012), *Les trois cancers de la justice*, Limal, Anthemis.

DE SINGLY, F., (2016), *Le questionnaire*, Paris, Armand Colin

FISCHER, G.-N., (1987), *Les concepts fondamentaux de la psychologie sociale*, Dunod, Presses de l'université de Montréal.

FOUCAULT, M., (1973), *Moi, Pierre Rivière, ayant égorgé ma mère, ma sœur et mon frère... Un cas de parricide au XIXe siècle présenté par Miche Foucault*, Paris, Gallimard/Julliard, « Archives ».

HAP, M. (1990), *L'enquête par questionnaire. Une méthode de collecte de données*, Liège, APES.

HASS, V. (2006), *Les savoirs du quotidien. Transmissions, Appropriations, Représentations*. Rennes: Les Presses universitaires de Rennes, 2006

ISAMBERT, F.-A., DUCRUSY et ARMET, (1828), *Recueil général des anciennes lois françaises depuis l'an 420, jusqu'à la Révolution de 1789*, Paris, Berlin-Leprieur

JAVEAU, C., (1990), *L'enquête par questionnaire : manuel à l'usage du praticien*, Bruxelles, Editions de l'Institut de Sociologie de l'Université libre de Bruxelles.

JODELET, D., (2003), *Les représentations sociales*, Vendôme, Presses universitaires de France.

LITS, M. et DUBIED, A., (1999), *Le fait divers*, Paris, Presses universitaires de France.

MORIN, A., (1842), *Dictionnaire du droit criminel, répertoire raisonné de législation et de jurisprudence...* Paris, A.Durand

MAIGRET, E., (2003), *Sociologie de la communication et des médias*, Paris, Éditions Armand Colin, Coll. « U »

MARCHAND, P. (2004), *Psychologie sociale des médias*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, Didact-Psychologie sociale.

MARTIN, C., (2017), *Raconter d'autres partages : Littérature, anthropologie et histoire culturelle*, France, Ecole Normal Supérieure.

MOURIQUAND, J. (2005). *L'écriture journalistique*, Paris, Presses Universitaires de France.

QUIVY, R., VAN CAMPENHOUDT, L., (2011), *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod, France.

VIAUX, J.-L., «Préface» à ZAGURY, D., (2015), *L'amour infanticide*, Bruxelles, Larcier.

WRIGHT MILLS, C., (2012), Extrait de L'Élite au pouvoir, Chap. XIII « La société de masse », *Agone*, coll. « L'ordre des choses », 2012, p. 448-471.

ARTICLES DE PERIODIQUE

AKOUN, A. (1997). Communication, sociologie, *Encyclopaedia Universalis*, disponible sur <http://www.youscribe.com/catalogue/livres/savoirs/definition-de-communication-sociologie-2266560>

ARENES, J. (2013). Parricide, infanticide : réalités, représentations et cycle paternel. Perspectives en notre époque de globalisation. *Topique*, 122,(1), 159-174. DOI : doi:10.3917/top.122.0159.

BARTHELEMY, M., MUXEL, A., PERCHERON, A., (1986), Et si je vous dis famille... Note sur quelques représentations sociales de la famille. In: *Revue française de sociologie*, 27-4. pp. 697-718; DOI : 10.2307/3321708

BIANCO, L., CHANG-MING, H., (1989), La population chinoise face à la règle de l'enfant unique. *Actes de la recherche en sciences sociales*. Vol. 78, L'amour des noms. pp. 31-40; DOI : <https://doi.org/10.3406/arss.1989.2890>

BONGERT, Y., (1979). L'infanticide au siècle des Lumières (à propos d'un ouvrage récent), *Revue historique de droit français et étranger* (1922-). Quatrième série, Vol. 57, pp. 247-257, URL : <https://www.jstor.org/stable/43851832>

BRISSAUD, Y.-B. (1972). L'infanticide à la fin du Moyen-Âge, ses motivations psychologiques et sa répression, *Revue historique de droit français et étranger* (1922-). Quatrième série, Vol. 50, No. 2, pp. 229-256, URL: <https://www.jstor.org/stable/43847825>

CHABROL, C., COURBET, D. & FOURQUET-COURBET, M. (2004). Psychologie sociale, traitements et effets des médias. *Questions de communication*, 5,(1), pp.5-18. URL : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/7227>

CHAREST, F., & GAUTHIER, A.-M., (2012), Changement de logique et des Arts de faire dans les pratiques communicationnelles avec les médias sociaux, *Communication et organisation*, URL : <http://communicationorganisation.revues.org/3696>

DANIC, I. (2006), La notion de représentation pour les sociologues. Premier aperçu, *Espaces et sociétés*, n°25, pp. 29-32

DAYAN, D. (1989), À propos de la théorie des effets limités, *Hermès, La Revue*, 1(n° 4), p. 93-95. URL : <https://www.cairn.info/revue-hermes-la-revue-1989-1-page-93.htm>

DAYAN, J. & BERNARD, A. (2013), Dénier de grossesse, infanticide et Justice, *Annales Médico psychologiques, revue psychiatrique*, vol 171, issue 7, pp.494-498. DOI :doi:10.1016/j.amp.2013.05.019

DEFROMONT, L. & ROELANDT, J.-L. (2003) Les représentations sociales du « fou », du « malade mental » et du « dépressif ». *L'Information Psychiatrique*; 79 : pp.887-94. URL: http://www.jle.com/fr/revues/ipe/e-docs/les_representations_sociales_du_fou_du_malade_mental_et_du_depressif__261574/article.phtml

DELFORGE, S., (2006), Images et représentations du père et de la mère. Dans les revues adressées aux professionnel(le)s de l'enfance, *Informations sociales*, (n° 132), p. 100-105.

DOKHAN, M. (2002), Les avatars de la puissance paternelle, *La lettre de l'enfance et de l'adolescence*, n°48, p. 91-100. DOI : doi:10.3917/lett.048.100

DUVAL, J., PRESSE - La presse et ses lecteurs, *Encyclopædia Universalis* [en ligne], consulté le 12 juin 2018. URL : <http://www.universalis-edu.com/encyclopedia/presse-la-presse-et-ses-lecteurs/>

FLAMENT, C., GUIMELLI, C., ABRIC, J.-C. (2006), Effets de masquage dans l'expression d'une représentation sociale, *Les cahiers internationaux de psychologie sociale*, n°69, pp.15-31. DOI : doi:10.3917/cips.069.0015.

FOUCAULT, M. (1981), L'évolution de la notion d'« individu dangereux » dans la psychiatrie légale, *Déviance et société*, Vol.5, n°4, pp.403-422. DOI :

<https://doi.org/10.3406/ds.1981.1098>

FOURQUET, M.-P. (1999), Un siècle de théories de l'influence : histoire du procès des médias, *MEI « Médiation et information »*, n°10, pp.105-120. URL : http://www.mei-info.com/wp-content/uploads/revue10/ilovepdf.com_split_9.pdf

FUGERE, R. et ROY, R. (2014), L'infanticide, Portrait du phénomène à la lumière des écrits et de l'expérience clinique, *L'information psychiatrique*, volume 90,(8), 657-661. doi:10.1684/ipe.2014.1253.

GARCIN-MARROU, I. (2017), Entre classe et genre : l'humanité des mères infanticides en question. *Genres en séries : cinéma, télévision, médias*, Genres en séries, pp.138-158. URL : http://genreenseries.weebly.com/uploads/1/1/4/4/11440046/6.7_garcin-marrou.pdf

GARCIN-MARROU, I. (2011), Une « mère », une « meurtrière » : les deux figures médiatiques de la violence d'une femme, *Sciences de la société*, pp. 65-81. doi : 10.4000/sds.2163

GERKENS, J.-F. (1996), De la patria potestas (puissance paternelle) à l'autorité parentale, *L'enfant, avenir des droits de l'homme*, pp.23-44. URL : <http://hdl.handle.net/2268/57952>

HENNION-JACQUET, P., (2010), Aspects pénaux des crimes familiaux, *L'évolution psychiatrique*, volume 75, (1), pp.67-76. URL : <http://www.em-consulte.com/en/article/244752>

HURSTEL, F., (2008). Mai 68, le Paterfamilias est mort... que vivent les pères : Les fonctions du père, avant, pendant et après Mai 68. *Les Sciences de l'éducation - Pour l'Ère nouvelle*, vol. 41,(3), 95-112. doi:10.3917/lsdle.413.0095.

LALOU, R., (1986), L'infanticide devant les tribunaux français (1825-1910), *Communications*, 44. Dénatalité : l'antériorité française, 1800-1914. pp. 175-200. DOI : <https://doi.org/10.3406/comm.1986.1659>

LONG, D., Le Chi carré, Moncton: Centre de recherche et développement en éducation (CRDE), *Université de Moncton*, URL : <http://web.umoncton.ca/umcm-longd02/TheorixDownload/chi2.pdf>,

MUCCHIELLI, L., (2000), Criminologie, hygiénisme et eugénisme en France (1870-1914) : débats médicaux sur l'élimination des criminels réputés « incorrigibles », *Revue d'Histoire des Sciences Humaines*, 2000/2 (n° 3), p. 57-88. DOI : 10.3917/rhsh.003.0057.

MUGNY, G., SOUCHET, L., CODACCIONI, C., QUIAMZADE, A., (2008), Représentations sociales et influence sociale, *Psychologie Française*, vol53, n°2, pp.223-237. DOI : 10.1016/j.psfr.2007.12.003

NOËLLE-NEUMANN, E., (1989), La spirale du silence. Une théorie de l'opinion publique, *Hermès, La Revue*, n°4, pp.181-189. URL : <https://www.cairn.info/revue-hermes-la-revue-1989-1-page-181.htm>

PAQUETTE BOOTS, D. & HEIDE, K.-M., (2006), Parricides in the Media : A Content Analysis of Available Reports Across Cultures, *J. Offender Ther. Comp. Criminol.*, vol. 50, n°4, pp.434-437. DOI: 10.1177/0306624X05285103

PIANELLI, C., et al. (2010), Rôle des représentations sociales préexistantes dans les processus d'ancrage et de structuration d'une nouvelle représentation, *Les Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale* (Numéro 86), p. 241-274. DOI 10.3917/cips.086.0241

PICARD, D., (1992), De la communication à l'interaction : l'évolution des modèles. *Communication et langages*, n°93, pp. 69-83. DOI : <https://doi.org/10.3406/colan.1992.2380>

RIEFFEL, R., (1997), L'élite journalistique et le débat démocratique ; l'exemple de la culture. *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n°46. pp. 44-50. DOI : <https://doi.org/10.3406/mat.1997.402118>

ROELANDT, J.-L. et al. (2010), Représentations sociales du « fou », du « malade mental » et du « dépressif » en population générale en France, *L'Encéphale*, vol. 36, DOI : [https://doi.org/10.1016/S0013-7006\(10\)70012-9](https://doi.org/10.1016/S0013-7006(10)70012-9)

SCHEUFELE, D. et TEWKSURY, D. (2007), Framing, Agenda Setting, and Priming: The Evolution of Three Media Effects Models, *Journal of Communication*, Volume 57, Issue 1, Pages 9–20, <https://doi.org/10.1111/j.0021-9916.2007.00326.x>

TRIMAILLE, G., (2012), La sanction des parricides du droit romain au code pénal napoléonien, *Droit et cultures* [En ligne], 63 |, mis en ligne le 24 janvier 2013, consulté le 06 mai 2018. URL : <http://journals.openedition.org/droitcultures/2981>

VALLON, S., (2006), Qu'est-ce qu'une famille ? Fonctions et représentations familiales, *VST - Vie sociale et traitements*, (no 89), p. 154-161. DOI 10.3917/vst.089.0154

VAN DIJK, J.J. M. (1980), L'influence des médias sur l'opinion publique relative à la criminalité : un phénomène exceptionnel ?. *Déviance et société*. Vol. 4 - N°2. pp. 107-129. DOI : <https://doi.org/10.3406/ds.1980.1041>

VIAUX, J.-L., (2014). Maltraitance et infanticide. *L'information psychiatrique*, volume 90, (8), pp.633-639. doi:10.1684

VOIROL, O. (2010). La Théorie critique des médias de l'École de Francfort : une relecture. *Mouvements*, 61,(1), 23-32. doi:10.3917/mouv.061.0023.

WATINE, T. (1997), Journalisme et complexité. *Les cahiers du journalisme*, n°3, pp. 14 – 25. URL : http://www.cahiersdujournalisme.net/pdf/03/01_WATINE.PDF

ARTICLES DE PRESSE

METDEPENNINGEN, M. (2018, 9 jan.), « La « vengeance » de la mère aura coûté la vie à trois enfants », *Le Soir*, p.8

PUEYO, S. (2017, 31 mai), « Pour moi, ce n'était pas un enfant », *Aujourd'hui en France*, p.AUJM11

WALTER, B. (2017, 17 fév.), « Le geste d'une femme dans le désespoir », *Le journal de Saône-et-Loire*, p.4

RAPPORT

CLAIS, M., (2017). La note de l'ONDRP : les homicides volontaires sur mineur de 15 ans. n°17, *Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales*. URL : https://inhesj.fr/sites/default/files/ondrp_files/publications/pdf/note_17_0.pdf

THESES

LEPASTOUREL, N., (2007), La communication médiatique judiciaire : les effets du style d'écriture sur la réception d'articles de presse et les jugements. *Psychologie*. Université Rennes 2, France.

LICATA, L., (2000), Identités représentées et représentations identitaires : effets des contextes comparatif et sociopolitique sur la signification psychologique des appartenances géopolitiques, *Psychologie*. Université libre de Bruxelles, Belgique.

PRUD'HOMME, V., (2012), Infanticide : une actualisation conjugale de problématiques singulières : problématique de mort d'enfants : analyse du parcours de vie des femmes par Virginie Prud'Homme. *Psychologie*. Université Rennes 2, France.

CONFERENCES

VIAUX, J.-L., (2015). UTLC : Les mères infanticides : amours, passions et sacrifices. [Conférence filmée]. Université de Rouen. Repéré à : <https://webtv.univ-rouen.fr/videos/utlc-lesmeres-infanticides-amours-passions-et-sacrifices-par-jean-luc-viaux/>

NOTES DE COURS

ADAM, C. (2016), *Cours de criminologie psychologie*, Université catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve, Belgique.

LUGEN, M., *Petit guide de méthodologie de l'enquête*, Université Libre De Bruxelles, Bruxelles, Belgique

VILATTE, J-C (2007) *La méthodologie de l'enquête par questionnaire*, Université d'Avignon, Avignon, France

VIDEOS

C L'HEBDO. (30 septembre 2017). Pourquoi les faits divers fascinent ? – C l'hebdo. [Vidéo en ligne]. Repéré à <https://youtu.be/DgrUoKwuedI>

ENFANCE MAJUSCULE. (2 novembre 2017). L'infanticide – Boris Cyrlnik [Vidéo en

ligne]. Repéré à <https://youtu.be/90YzIJW0Wm4>

SMITHSONIANNAI (9 février 2017). Racial Narratives and their role in inequality – Imani Perry. [Vidéo en ligne]. Repéré à <https://www.youtube.com/watch?v=GUHLM8Qxxuo>

DICTIONNAIRES

LOPEZ, G. & TZITZIS, S. (dir.), *Dictionnaire des sciences criminelles*. Paris : Dalloz, 2004

ANNEXES

1. Le questionnaire

Bonjour à tous,

Etudiante en dernière année de criminologie, je réalise mon mémoire sur la médiatisation des faits divers.

Afin de m'avancer dans mes recherches, j'ai réalisé ce questionnaire qui ne prendra qu'une petite quinzaine de minutes de votre temps.

Ce questionnaire est strictement confidentiel et cette enquête ne servira qu'à des fins scientifiques.

Merci d'avance pour votre participation.

1) Êtes-vous :

☐ Un homme

☐ Une femme

2) Quel âge avez-vous ?

☐ Moins de 18 ans

☐ Entre 18 et 25 ans

☐ Entre 26 et 50 ans

☐ Plus de 50 ans

3) Quelle est votre situation familiale ?

☐ Célibataire

☐ En concubinage

☐ Pacsé(e)

☐ Marié(e)

4) Avec-vous des enfants ?

☐ Oui

☐ Non

(Nouvelle page)

5) Classez ces infractions de celle qui vous semble la moins grave moralement (1) à celle qui vous semble la plus grave moralement (7).

Parricide (tuer l'un de ses parents)

Abus sur mineur

Cruauté envers un animal

Torture

Infanticide (tuer son enfant)

Prise d'otage

Terrorisme

(Nouvelle page)

6) Saviez-vous ce qu'était un infanticide avant de répondre à la question précédente ?

- ☐ Oui
☐ Non

7) Connaissez-vous des cas d'infanticides relayés par les médias ?

- ☐ Oui
☐ Non

8) Avez-vous déjà entendu parler de cas d'infanticide ou de maltraitance d'enfant dans votre famille ?

- ☐ Oui
☐ Non

(Nouvelle page)

Donnez votre avis sur les propositions suivantes.

9) Les cas d'infanticides sont de plus en plus courants de nos jours.

Totalement en désaccord	Modérément en désaccord	Indifférent	Modérément d'accord	Totalement d'accord
☐	☐	☐	☐	☐

10) Un parent (père ou mère) qui tue son enfant est fou.

Totalement en désaccord	Modérément en désaccord	Indifférent	Modérément d'accord	Totalement d'accord
☐	☐	☐	☐	☐

11) Un parent (père ou mère) qui tue son enfant est un monstre.

Totalement en désaccord	Modérément en désaccord	Indifférent	Modérément d'accord	Totalement d'accord
☐	☐	☐	☐	☐

12) Un parent (père ou mère) qui tue son enfant est malade.

Totalement en désaccord	Modérément en désaccord	Indifférent	Modérément d'accord	Totalement d'accord
☐	☐	☐	☐	☐

☐	☐	☐	☐	☐
-----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------

13) Je peux comprendre qu'un parent (père ou mère) puisse tuer son enfant.

Totalement en désaccord	Modérément en désaccord	Indifférent	Modérément d'accord	Totalement d'accord
☐	☐	☐	☐	☐

14) Il y a plus de mères infanticides que de pères infanticides.

Totalement en désaccord	Modérément en désaccord	Indifférent	Modérément d'accord	Totalement d'accord
☐	☐	☐	☐	☐

15) Les infanticides sont généralement dus à des dénis de grossesse.

Totalement en désaccord	Modérément en désaccord	Indifférent	Modérément d'accord	Totalement d'accord
☐	☐	☐	☐	☐

16) Le meurtre d'un enfant par l'un de ses parents est plus horrible que le meurtre d'un enfant par un adulte quelconque.

Totalement en désaccord	Modérément en désaccord	Indifférent	Modérément d'accord	Totalement d'accord
☐	☐	☐	☐	☐

17) Le meurtre d'un enfant me touche plus que celui d'un adulte.

Totalement en désaccord	Modérément en désaccord	Indifférent	Modérément d'accord	Totalement d'accord
☐	☐	☐	☐	☐

(Nouvelle page)

18) A quelle fréquence lisez-vous les journaux de la presse écrite ou en ligne ?

- ☐ 0 fois par semaine
☐ 1 fois par semaine

- ☐ 2 à 3 fois par semaine
- ☐ 4 à 5 fois par semaine
- ☐ Tous les jours

19) Êtes-vous abonnés à des applications pour smartphones de journaux en ligne ? (Le Monde, Le Soir...)

- ☐ Oui
- ☐ Non

20) Allez-vous sur internet pour consulter l'actualité en ligne ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

21) Lisez-vous des articles de faits divers ?

- ☐ Jamais
- ☐ Parfois
- ☐ Souvent
- ☐ Systématiquement

(Nouvelle page)

22) Choisissez un chiffre.

- ☐ 1
- ☐ 2
- ☐ 3

(A ce moment, les participants sont envoyés vers des articles de presse différents en fonction de leur choix.)

Deuxième partie : Analyse d'un article de journal.

L'étude porte sur la presse écrite. Je vais donc vous demander de lire très attentivement cet article paru dans "Le journal de Saône-et-Loire", le vendredi 17 février 2017.

Des questions vous seront posées sur cet article. Il n'y a ni bonne, ni mauvaise réponse : il s'agit simplement de connaître votre opinion sur cet article de fait divers.

Les réponses que vous donnerez seront encore et toujours confidentielles.

Le geste d'une femme dans le désespoir



■ Discussion entre la présidente Mme Podevin et l'avocat de la défense Franck Berton. Dessin ZZIIGG

Il est des procès où l'on baille discrètement à l'écoute des rapports d'expertises psychiatriques, où les avocats tapotent sur leurs smartphones et l'avocat général vagabonde en catimini sur internet. Car l'enjeu est pratiquement nul. Rien de cela hier. Bien au contraire.

L'enjeu du procès en appel de Céline Rubey, accusée du meurtre de ses trois enfants en 2013 à Gergy, s'est joué en partie jeudi avec les longues auditions des différents experts psy. Le triple infanticide n'est ni discutable, ni discuté, et l'horreur du geste n'est remis

en cause par personne. Mais à quoi serviraient ces quatre nouveaux jours d'audience, sinon à comprendre, encore mieux qu'en première instance, le processus qui a mené cette « excellente mère de famille » à tuer ses trois enfants ?

Céline Rubey navigue sur la frontière entre psychose et névrose

Entre le premier procès de Chalon et l'appel dijonnais, Céline Rubey a continué les soins et un nouveau diagnostic a été posé par le psychiatre qui la suit en prison. Elle souffrirait de bipolarité de type 2. Ce qui, au dire d'une experte, ne change pas fondamentalement les explications sur son passage à l'acte. Céline Rubey a été examinée par quatre psychiatres au total. Tous sont unanimes dans leurs conclusions : la mère infanticide est d'abord « quelqu'un de très malade », a expliqué le Dr Jean Canterino, qui, d'un point de vue judiciaire, va jusqu'à qualifier l'altération du discernement de l'accusée de « très forte ». C'est peu commun dans les expertises. Les experts judiciaires ont diagnostiqué un « état limite ». Autrement dit, Céline Rubey navigue sur la frontière entre psychose et névrose. « Lorsqu'elle passe à l'acte sur ses enfants, elle est en phase d'effondrement, poursuit le Dr Canterino, la vie n'a plus aucun sens. »

L'un des avocats de la défense, Me Franck Berton, le pousse dans ses retranchements, façon boxeur : « Qu'avons-nous dans le dossier pour dire qu'au moment du passage à l'acte, elle n'était pas en plein épisode délirant, comme en juin, lors de son délire mystique ? » « C'est strictement impossible, médicalement, réplique le médecin. C'est de la psychiatrie-fiction... » Le délire amènerait à une abolition. Et donc un acquittement. La défense est dans son rôle en l'évoquant, bien entendu : de la part de responsabilité pénale de Céline Rubey dépendra sa peine.

La religion a pu jouer une fonction d'étayage

Au nom du collège d'experts psychiatres qui a examiné l'accusée, la professeure Liliane Daligand explique de son côté que le meurtre des enfants est un « suicide élargi ». Céline Rubey, explique-t-elle, « forme un tout avec ses enfants ». Lorsqu'elle veut les tuer et se tuer, elle ne tue, symboliquement, qu'un corps. « C'était une femme dans le désespoir. » Un désespoir dont les racines plongent dans une enfance sans père qui éclaire, pour la troisième experte, psychologue, la plongée de Céline Rubey dans la religion : symboliquement, Dieu est « le » père universel.

L'ensemble des experts a dit sa conviction que la religion a pu jouer, un moment, une fonction d'étayage. Qui n'a pas résisté longtemps. Et lorsqu'elle tombe dans les mains du gourou de « Vérité universelle », Céline Rubey cherche là encore à combler un vide. Mais au bout du compte, il n'y a rien. Plus rien que le néant et le gouffre s'ouvre sur sa dépression. Est-ce un tournant décisif ? Son gourou lui ordonne d'arrêter son traitement. « La rupture de soin a favorisé le passage à l'acte » assure la professeure Daligand. Le verdict est attendu tard dans la soirée.

Bruno Walter

(Nouvelle page)

Donnez votre avis sur les propositions suivantes.

23) Cet article de presse est objectif.

Totalement en désaccord	Modérément en désaccord	Indifférent	Modérément d'accord	Totalement d'accord
☐	☐	☐	☐	☐

24) Cet article est agréable à lire.

Totalement en désaccord	Modérément en désaccord	Indifférent	Modérément d'accord	Totalement d'accord
☐	☐	☐	☐	☐

25) La présentation de l'affaire est très détaillée dans cet article.

Totalement en désaccord	Modérément en désaccord	Indifférent	Modérément d'accord	Totalement d'accord
☐	☐	☐	☐	☐

26) Le témoignage de l'expert renforce ma confiance en cet article.

Totalement en désaccord	Modérément en désaccord	Indifférent	Modérément d'accord	Totalement d'accord
☐	☐	☐	☐	☐

27) Je n'ai pas compris les explications de l'expert.

Totalement en désaccord	Modérément en désaccord	Indifférent	Modérément d'accord	Totalement d'accord
☐	☐	☐	☐	☐

28) Cet article dramatise l'information.

Totalement en désaccord	Modérément en désaccord	Indifférent	Modérément d'accord	Totalement d'accord
☐	☐	☐	☐	☐

29) Cet article donne beaucoup trop d'informations sur l'auteur de l'infanticide.

Totalement en désaccord	Modérément en désaccord	Indifférent	Modérément d'accord	Totalement d'accord
☐	☐	☐	☐	☐

30) La photographie apporte un plus à l'article.

Totalement en désaccord	Modérément en désaccord	Indifférent	Modérément d'accord	Totalement d'accord
☐	☐	☐	☐	☐

31) Il y avait beaucoup de citations dans cet article (toutes les phrases ou mots mis entre guillemets).

Totalement en désaccord	Modérément en désaccord	Indifférent	Modérément d'accord	Totalement d'accord
☐	☐	☐	☐	☐

32) Cet article fournit beaucoup d'informations sur les victimes.

Totalement en désaccord	Modérément en désaccord	Indifférent	Modérément d'accord	Totalement d'accord
☐	☐	☐	☐	☐

33) La présentation des faits est très détaillée dans cet article.

Totalement en désaccord	Modérément en désaccord	Indifférent	Modérément d'accord	Totalement d'accord
☐	☐	☐	☐	☐

34) Les phrases de l'article sont bien construites.

Totalement en désaccord	Modérément en désaccord	Indifférent	Modérément d'accord	Totalement d'accord
☐	☐	☐	☐	☐

35) Le point de vue du journaliste est trop présent dans cet article.

Totalement en désaccord	Modérément en désaccord	Indifférent	Modérément d'accord	Totalement d'accord
☐	☐	☐	☐	☐

- 36) Selon vous, cet article...
- ☐ A changé votre opinion concernant les cas d'infanticides.
 - ☐ A renforcé votre opinion concernant les cas d'infanticides.
 - ☐ N'a rien changé sur votre opinion concernant les cas d'infanticides.

(LE PARTICIPANT CHOISIT LE CHIFFRE 2)

(Nouvelle page)

Deuxième partie : Analyse d'un article de journal.

L'étude porte sur la presse écrite. Je vais donc vous demander de lire très attentivement cet article paru dans "Aujourd'hui en France", le mercredi 31 mai 2017.

Des questions vous seront posées sur cet article. Il n'y a ni bonne, ni mauvaise réponse : il s'agit simplement de connaître votre opinion sur cet article de fait divers.

Les réponses que vous donnerez seront encore et toujours confidentielles.

« Pour moi, ce n'était pas un enfant »

Témoignage : Une mère infanticide a été condamnée hier par la justice à Grenoble. Fait rare, elle a accepté de revenir sur cet acte terrible et tenté de comprendre son déni de grossesse.

De notre correspondant Serge Pueyo À Grenoble (isère)

Laëtitia Fabaron, 32 ans, est une mère infanticide. Le 14 mai 2012, à Moirans (Isère), elle a étranglé son nouveau-né avec les anses du sac-poubelle où elle l'avait placé. Puis elle a conservé le cadavre pendant presque un an dans un congélateur. Le nouveau compagnon de Laëtitia a découvert le corps le 21 avril 2013.

En ce début de semaine, la jeune femme a été jugée par la cour d'assises de l'Isère devant laquelle elle comparait libre. L'avocate générale avait requis une peine ferme de cinq ans de réclusion criminelle contre cette mère qui a effectué deux mois de détention provisoire. Les jurés l'ont finalement condamnée à cinq ans de prison dont trois assortis du sursis. Elle a été reconduite en prison à l'issue du procès. Avant que le verdict ne soit rendu, Laëtitia Fabaron avait accepté de se confier.

Pourquoi parlez-vous aujourd'hui, Laëtitia ?

Laëtitia Fabaron. Avant de vivre ça, je me disais que ces femmes qui tuaient leurs enfants étaient des monstres, qu'elles étaient folles. Et qu'elles méritaient la prison. Et aujourd'hui, je me retrouve dans leur situation. Si je parle, c'est aussi pour dire ce qu'est le déni de grossesse. Mais c'est très, très dur de faire comprendre ma souffrance. Car beaucoup de gens ne comprennent pas.

Comment est arrivé ce drame ?

Je ne savais pas que j'étais enceinte. J'ai été réveillée par de terribles maux de ventre. Et ce jour-là, dans ma salle de bains, ce que j'ai vécu, c'était un cauchemar. Je perdais beaucoup de sang. Je me suis allongée. Je ne comprenais pas ce qui se passait. C'était la panique. Je n'étais plus moi. J'avais peur. Le bébé est sorti. J'ai coupé le cordon ombilical avec des ciseaux. Et je l'ai mis sur mon lit.

Pourquoi l'avoir étranglé ?

Le bébé criait, pleurait. Je ne voulais pas que mes deux autres enfants, âgés de 2 et 7 ans, découvrent ce qui m'était arrivé. Ils dormaient. Alors je n'ai pas réfléchi. Je voulais juste que le bébé se taise. Je m'en veux encore et je m'en voudrai toujours. J'étais seule, dans la panique, la douleur, la peur. Pour moi, je n'avais pas porté ce bébé pendant neuf mois. Pour moi, ce n'était pas un enfant.

Et ensuite, vous avez placé votre bébé dans le congélateur...

Maintenant, après des années de thérapie, je peux dire que c'était pour le garder près de moi, pour ne pas m'en séparer. Mais à ce moment-là, tout ça, je ne le savais pas. Ce n'est qu'un an plus tard, en garde à vue à la gendarmerie, que j'ai compris que j'avais commis l'irréparable.

Cet enfant, vous l'avez finalement reconnu ?

Oui, à ma sortie de détention, j'ai désiré le reconnaître. Je l'ai appelé Liam. J'ai voulu qu'il ait des funérailles. Et une sépulture, pour qu'il soit en paix. Et que l'on puisse venir se recueillir. (Elle éclate alors en sanglots.) Je suis un monstre. Même moi, je n'accepterai jamais ce que j'ai fait.

Avez-vous peur de retourner en prison ?

Je redoute surtout la prison pour mes enfants. J'en ai eu un troisième. Ils sont innocents dans cette affaire. Et ils ont besoin de leur maman. Malgré ce qui s'est passé, je pense que je suis une bonne maman. Cela fait quatre ans que je me reconstruis, quatre ans que j'ai tout fait pour mes enfants. Pour qu'ils ne souffrent pas. Et je ne veux pas aller en prison, pour eux.

(Nouvelle page)

Donnez votre avis sur les propositions suivantes.

37) Cet article de presse est objectif.

Totalement en désaccord	Modérément en désaccord	Indifférent	Modérément d'accord	Totalement d'accord
☐	☐	☐	☐	☐

38) Cet article est agréable à lire.

Totalement en désaccord	Modérément en désaccord	Indifférent	Modérément d'accord	Totalement d'accord
☐	☐	☐	☐	☐

39) La présentation de l'affaire est très détaillée dans cet article.

Totalement en désaccord	Modérément en désaccord	Indifférent	Modérément d'accord	Totalement d'accord
☐	☐	☐	☐	☐

40) Cet article dramatise l'information.

Totalement en désaccord	Modérément en désaccord	Indifférent	Modérément d'accord	Totalement d'accord
☐	☐	☐	☐	☐

41) Cet article donne beaucoup trop d'informations sur l'auteur de l'infanticide.

Totalement en désaccord	Modérément en désaccord	Indifférent	Modérément d'accord	Totalement d'accord
☐	☐	☐	☐	☐

42) Cet article fournit beaucoup d'informations sur les victimes.

Totalement en désaccord	Modérément en désaccord	Indifférent	Modérément d'accord	Totalement d'accord
☐	☐	☐	☐	☐

43) Les questions du journaliste sont claires et précises.

Totalement en désaccord	Modérément en désaccord	Indifférent	Modérément d'accord	Totalement d'accord
☐	☐	☐	☐	☐

44) Les réponses de la mère sont claires et précises.

Totalement en désaccord	Modérément en désaccord	Indifférent	Modérément d'accord	Totalement d'accord
☐	☐	☐	☐	☐

45) La présentation des faits est très détaillée dans cet article.

Totalement en désaccord	Modérément en désaccord	Indifférent	Modérément d'accord	Totalement d'accord
☐	☐	☐	☐	☐

46) Le témoignage de la mère est émouvant.

Totalement en désaccord	Modérément en désaccord	Indifférent	Modérément d'accord	Totalement d'accord
☐	☐	☐	☐	☐

47) Le témoignage de la mère est nécessaire pour essayer de comprendre l'acte.

Totalement en désaccord	Modérément en désaccord	Indifférent	Modérément d'accord	Totalement d'accord
☐	☐	☐	☐	☐

48) Selon vous, cet article...

- ☐ A changé votre opinion concernant les cas d'infanticides.
- ☐ A renforcé votre opinion concernant les cas d'infanticides.
- ☐ N'a rien changé sur votre opinion concernant les cas d'infanticides.

(Nouvelle page)

Deuxième partie : Analyse d'un article de journal.

L'étude porte sur la presse écrite. Je vais donc vous demander de lire très attentivement cet article paru dans "Le Soir", le mardi 9 janvier 2018.

Des questions vous seront posées sur cet article. Il n'y a ni bonne, ni mauvaise réponse : il s'agit simplement de connaître votre opinion sur cet article de fait divers.

Les réponses que vous donnerez seront encore et toujours confidentielles.

La « vengeance » de la mère aura coûté la vie à trois enfants

JUSTICE Sonja Thioro Mbow condamnée à 28 ans de prison



- Les trois fillettes étaient mortes, brûlées vives, à Lennik.
- Elle les avait droguées avant de bouter le feu au local où elle les avait cantonnées.

La mère (de dos) n'avait montré aucun remords lors de la découverte des corps des trois enfants. Seule l'aînée de la fratrie (floutée) avait survécu. © THIERRY ROGE/BELGA ET D.R.

Omy n'avait que 2 ans. Abbygail, 4 ans. Leur grande sœur, Madysson, 6 ans. Elles étaient surnommées la « Joyeuse », la « Sensible » et le « Rayon de Soleil », tant leur innocence malgré tout préservée ignorait les égarements de leur mère, rongée par l'alcool et les médicaments. Par cette rage incontrôlée aussi qui poussa, le 11 février 2015, Sonja Thioro Mbow, 35 ans, à les assoupir en leur faisant ingérer deux pilules et demie de Lorazepam, à les placer sur un matelas de l'annexe de la maison de la Zwartebroekstraat, à Lennik, à y mettre le feu en aspergeant cet espace clos de gel, de white-spirit, de pétrole embrasé par un chiffon trempé dans de l'huile de friture et soumis à la flamme d'un briquet.

Lorsque les pompiers parvinrent à 12 h 30 à repérer les corps carbonisés des trois petites dans cette pièce à peine vidée des fumées brunes, noires et puantes de l'incendie fulgurant, ils découvrirent Omy et Abbygail enlacées. Leur grande sœur Madysson était couchée sur les corps des deux fillettes, comme si elle avait voulu les protéger de l'agression mortelle des flammes et de ces fumées asphyxiantes auxquelles elles n'avaient aucune chance d'échapper.

La visite d'un huissier

Leur mère, cantonnée dans le corps principal de logis, avait reçu l'annonce de la découverte des corps des trois fillettes mortes, sans émotion, ni cris ni pleurs sans doute retenus par l'absorption de deux verres de vin « pleins à ras bord » mariés à ces médicaments qu'elle consommait plus que de raison et que lui délivrait avec une légèreté apparente un ami médecin.

Le premier acte de la tragédie s'était joué dans la matinée. Un huissier de justice s'était présenté au domicile de Sonja Thioro Mbow. Il était porteur d'une requête du père des enfants, Helmuth, un entrepreneur, tendant à obtenir la garde exclusive des enfants et l'expulsion de la mère, jugée indigne, déjà suivie par les services sociaux pour les négligences constatées dans l'éducation des fillettes. L'une d'elles était venue tirer sa mère de la douche pour que l'huissier puisse lui remettre la convocation. Trois de ses enfants, ce jour-là, étaient restées à la maison pour cause de grippe.

"Les enfants ont pleuré"

Sonja était entrée dans une rage folle. Elle avait drogué les enfants, les enfermant dans l'annexe de la maison. L'aînée, elle, était partie à l'école. Elle a survécu au massacre.

La mère avait repris la consommation de la bouteille de vin entamée la veille. Elle avait appelé Helmuth, parti travailler en région liégeoise. « Il ne faut pas penser que tu vas emmener les enfants. Je les ai enfermées et j'ai mis le feu », lui avait-elle balancé. Elle l'avait rappelé : « Les enfants ont pleuré pendant dix minutes et maintenant je n'entends plus rien. » Helmuth avait appelé des connaissances dans l'espoir que tout cela n'était qu'une très mauvaise plaisanterie.

Il était trop tard. Sonja s'était vengée.

Aux premiers policiers descendus sur place, Sonja Thioro Mbow avait opposé son « droit au silence », façon série hollywoodienne. Elle n'avait pas prêté son concours à l'identification des enfants. Un nom fut remis sur chacune des dépouilles par l'intervention d'un dentiste-légiste.

Inculpée de triple assassinat, elle avait consenti à sortir de son silence, prétendant avoir voulu « sauver les enfants » (mais elle ne portait ni suie sur ses vêtements ni brûlures aux bras), avoir voulu se venger « uniquement en mettant le feu » à des papiers comptables de son compagnon. Les experts avaient démonté ces explications fantasques. En 2009 déjà, Sonja, alors exploitante d'un bar à champagne, avait bouté le feu à l'installation « pour se venger ». Des enfants, là aussi, dormaient à l'étage. Ils ne furent pas blessés.

Le jugement de la 90^e chambre du tribunal correctionnel relève « l'atrocité de la mort choisie » par Sonja pour ses enfants « qu'en tant que mère, elle aurait dû protéger ».

(Nouvelle page)

Donnez votre avis sur les propositions suivantes.

49) Cet article de presse est objectif.

Totalement en désaccord	Modérément en désaccord	Indifférent	Modérément d'accord	Totalement d'accord
☐	☐	☐	☐	☐

50) Cet article est agréable à lire.

Totalement en désaccord	Modérément en désaccord	Indifférent	Modérément d'accord	Totalement d'accord
☐	☐	☐	☐	☐

51) Il manque le témoignage d'un expert pour renforcer ma confiance en cet article.

Totalement en désaccord	Modérément en désaccord	Indifférent	Modérément d'accord	Totalement d'accord
☐	☐	☐	☐	☐

52) La présentation de l'affaire est très détaillée dans cet article.

Totalement en désaccord	Modérément en désaccord	Indifférent	Modérément d'accord	Totalement d'accord
☐	☐	☐	☐	☐

53) Cet article dramatise l'information.

Totalement en désaccord	Modérément en désaccord	Indifférent	Modérément d'accord	Totalement d'accord
☐	☐	☐	☐	☐

54) Cet article donne beaucoup trop d'informations sur l'auteur de l'infanticide.

Totalement en désaccord	Modérément en désaccord	Indifférent	Modérément d'accord	Totalement d'accord
☐	☐	☐	☐	☐

55) La photographie apporte un plus à l'article.

Totalement en désaccord	Modérément en désaccord	Indifférent	Modérément d'accord	Totalement d'accord
☐	☐	☐	☐	☐

56) Il y avait beaucoup de citations dans cet article (toutes les phrases ou mots mis entre guillemets).

Totalement en désaccord	Modérément en désaccord	Indifférent	Modérément d'accord	Totalement d'accord
☐	☐	☐	☐	☐

57) Cet article fournit beaucoup d'informations sur les victimes.

Totalement en désaccord	Modérément en désaccord	Indifférent	Modérément d'accord	Totalement d'accord
☐	☐	☐	☐	☐

58) La présentation des faits est très détaillée dans cet article.

Totalement en désaccord	Modérément en désaccord	Indifférent	Modérément d'accord	Totalement d'accord
☐	☐	☐	☐	☐

59) Les phrases de l'article sont bien construites.

Totalement en désaccord	Modérément en désaccord	Indifférent	Modérément d'accord	Totalement d'accord
☐	☐	☐	☐	☐

60) Le point de vue du journaliste est trop présent dans cet article.

Totalement en désaccord	Modérément en désaccord	Indifférent	Modérément d'accord	Totalement d'accord
☐	☐	☐	☐	☐

61) Selon vous, cet article...

- ☐ A changé votre opinion concernant les cas d'infanticides.
- ☐ A renforcé votre opinion concernant les cas d'infanticides.
- ☐ N'a rien changé sur votre opinion concernant les cas d'infanticides.

2. Rapport statistique complet

Question 1 : Êtes-vous?

Intitulé des réponses	Réponses	Pourcentage
Un homme	64	25,50%
Une femme	189	74,70%

Question 2 : Quel âge avez-vous?

Intitulé des réponses	Réponses	Pourcentage
Moins de 18 ans	5	2,00%
Entre 18 et 25 ans	161	63,60%
Entre 26 et 50 ans	67	26,50%
Plus de 50 ans	20	7,90%

Question 3 : Quelle est votre situation familiale?

Intitulé des réponses	Réponses	Pourcentage
Célibataire	165	65,20%
En concubinage	43	17,00%
Pacsé(e)	9	3,60%
Marié(e)	36	14,20%

Question 4 : Avez-vous des enfants?

Intitulé des réponses	Réponses	Pourcentage
Oui	50	19,80%
Non	203	80,20%

Question 5 : Classez ces infractions de celle qui vous semble la moins grave moralement (1) à celle qui vous semble la plus grave moralement (7).

Intitulé des réponses	Score moyen
Parricide (tuer l'un de ses parents)	3,63
Abus sur mineur	3,7
Cruauté envers un animal	5,45
Torture	3,97
Infanticide (tuer son enfant)	2,4
Prise d'otage	5,48
Terrorisme	3,38

Question 6 : Saviez-vous ce qu'était un infanticide avant de répondre à la question

Intitulé des réponses	Réponses	Pourcentage
Oui	243	96,00%
Non	10	4,00%

Question 7 : Connaissez-vous des cas d'infanticides relayés par les médias?

Intitulé des réponses	Réponses	Pourcentage
Oui	226	89,30%
Non	27	10,70%

Question 8 : Avez-vous déjà entendu parler de cas d'infanticides ou de maltraitance d'enfant dans votre famille?

Intitulé des réponses	Réponses	Pourcentage
Oui	31	12,30%
Non	222	87,70%

Donnez votre avis sur les propositions suivantes.

Question 9: Les cas d'infanticides sont de plus en plus courants de nos jours.

	En désaccord	Indifférent	D'accord
Effectifs	103	61	89
Pourcentages	40,71%	24,11%	35,18%

Question 10 : Un parent (père ou mère) qui tue son enfant est fou.

	En désaccord	Indifférent	D'accord
Effectifs	58	18	177
Pourcentages	22,92%	7,11%	69,96%

Question 11 : Un parent (père ou mère) qui tue son enfant est un monstre.

	En désaccord	Indifférent	D'accord
Effectifs	61	26	166
Pourcentages	24,11%	10,28%	65,61%

Question 12 : Un parent (père ou mère) qui tue son enfant est malade.

	En désaccord	Indifférent	D'accord
Effectifs	38	23	192
Pourcentages	15,02%	9,09%	75,89%

Question 13 : Je peux comprendre qu'un parent (père ou mère) puisse tuer son enfant.

	En désaccord	Indifférent	D'accord
Effectifs	169	24	60
Pourcentages	66,80%	9,49%	23,72%

Question 14 : Il y a plus de mères infanticides que de pères infanticides.

	En désaccord	Indifférent	D'accord
Effectifs	43	116	94
Pourcentages	17,00%	45,85%	37,15%

Question 15 : Les infanticides sont généralement dus à des dénis de grossesse.

	En désaccord	Indifférent	D'accord
Effectifs	126	78	49
Pourcentages	49,80%	30,83%	19,37%

Question 16 : Le meurtre d'un enfant par l'un de ses parents est plus horrible que le meurtre

	En désaccord	Indifférent	D'accord
Effectifs	74	29	150
Pourcentages	29,25%	11,46%	59,29%

Question 17 : Le meurtre d'un enfant me touche plus que celui d'un adulte.

	En désaccord	Indifférent	D'accord
Effectifs	45	20	188
Pourcentages	17,79%	7,91%	74,31%

Question 18 : A quelle fréquence lisez-vous les journaux de la presse écrite ou en ligne?

Intitulé des réponses	Réponses	Pourcentage
0 fois par semaine	42	16,60%
1 fois par semaine	52	20,55%
2 à 3 fois par semaine	51	20,16%
4 à 5 fois par semaine	29	11,46%
Tous les jours	79	31,23%

Question 19 : Êtes-vous abonnés à des applications pour smartphones de journaux en ligne

Intitulé des réponses	Réponses	Pourcentage
Oui	86	33,99%
Non	167	66,01%

Question 20 : Allez-vous sur internet pour consulter l'actualité en ligne ?

Intitulé des réponses	Réponses	Pourcentage
Oui	201	79,45%
Non	52	20,55%

Question 21 : Lisez-vous des articles de faits divers?

Intitulé des réponses	Réponses	Pourcentage
Jamais	32	12,65%
Parfois	153	60,47%
Souvent	63	24,90%
Systématiquement	5	1,98%

Question 22 : Choisissez un chiffre.

Intitulé des réponses	Réponses	Pourcentage
1	52	20,55%
2	106	41,90%
3	95	37,55%

CHOIX DU CHIFFRE 1 :

Article : "Le geste d'une femme dans le désespoir"

Donnez votre avis sur les propositions suivantes.

Question 23 : Cet article de presse est objectif.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Effectifs	14	16	22
Pourcentages	26,92%	30,77%	42,31%

Question 24 : Cet article est agréable à lire.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Effectifs	18	10	24
Pourcentages	34,62%	19,23%	46,15%

Question 25 : La présentation de l'affaire est très détaillée dans cet article.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Effectifs	34	9	9
Pourcentages	65,38%	17,31%	17,31%

Question 26 : Le témoignage de l'expert renforce ma confiance en cet article.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Effectifs	22	11	19
Pourcentages	42,31%	21,15%	36,54%

Question 27 : Je n'ai pas compris les explications de l'expert.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Effectifs	31	13	8
Pourcentages	59,62%	25,00%	15,38%

Question 28 : Cet article dramatise l'information.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Effectifs	27	13	12
Pourcentages	51,92%	25,00%	23,08%

Question 29 : Cet article donne beaucoup d'informations sur l'auteur de l'infanticide.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Effectifs	28	12	12
Pourcentages	53,85%	23,08%	23,08%

Question 30 : La photographie apporte un plus à l'article.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Effectifs	30	13	9
Pourcentages	57,69%	25,00%	17,31%

Question 31 : Il y avait beaucoup de citations dans cet article.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Effectifs	9	24	19
Pourcentages	17,31%	46,15%	36,54%

Question 32 : Cet article fournit beaucoup d'informations sur les victimes.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Effectifs	42	7	3
Pourcentages	80,77%	13,46%	5,77%

Question 33 : La présentation des faits est très détaillée dans cet article.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Effectifs	41	5	6
Pourcentages	78,85%	9,62%	11,54%

Question 34 : Les phrases de l'article sont bien construites.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Effectifs	12	13	27
Pourcentages	23,08%	25,00%	51,92%

Question 35 : Le point de vue du journaliste est trop présent dans cet article.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Effectifs	19	19	14
Pourcentages	36,54%	36,54%	26,92%

Question 36 : Selon vous cet article...

Intitulé des réponses	Réponses	Pourcentage
a changé votre opinion concernant les cas d'infanticides.	1	1,92%
a renforcé votre opinion concernant les cas d'infanticides.	8	15,38%
n'a rien changé sur votre opinion concernant les cas d'infanticides.	43	82,69%

CHOIX DU CHIFFRE 2 :

Article : "Pour moi ce n'était pas un enfant" Donnez votre avis sur les propositions suivantes.

Question 37 : Cet article de presse est objectif.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Effectifs	26	30	50
Pourcentages	24,53%	28,30%	47,17%

Question 38 : Cet article est agréable à lire.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Effectifs	45	27	34

Pourcentages	42,45%	25,47%	32,08%
--------------	--------	--------	--------

Question 39 : La présentation de l'affaire est très détaillée dans cet article.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Effectifs	44	28	34
Pourcentages	41,51%	26,42%	32,08%

Question 40 : Cet article dramatise l'information.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Effectifs	54	29	23
Pourcentages	50,94%	27,36%	21,70%

Question 41 : Cet article donne beaucoup d'information sur l'auteur de l'infanticide.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Effectifs	51	23	32
Pourcentages	48,11%	21,70%	30,19%

Question 42 : Cet article fournit beaucoup d'informations sur les victimes.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Effectifs	58	28	20
Pourcentages	54,72%	26,42%	18,87%

Question 43 : Les questions du journaliste sont claires et précises.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Effectifs	18	22	66
Pourcentages	16,98%	20,75%	62,26%

Question 44 : Les réponses de la mère sont claires et précises.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Effectifs	19	16	71
Pourcentages	17,92%	15,09%	66,98%

Question 45 : La présentation des faits est très détaillée dans cet article.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Effectifs	32	28	46
Pourcentages	30,19%	26,42%	43,40%

Question 46 : Le témoignage de la mère est émouvant.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Effectifs	27	21	58
Pourcentages	25,47%	19,81%	54,72%

Question 47 : Le témoignage de la mère est nécessaire pour essayer de comprendre l'acte.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Effectifs	6	11	89
Pourcentages	5,66%	10,38%	83,96%

Question 48 : Selon vous, cet article ...

Intitulé des réponses	Réponses	Pourcentage
a changé votre opinion concernant les cas d'infanticides.	11	10,38%

a renforcé votre opinion concernant les cas d'infanticides.	14	13,21%
n'a rien changé sur votre opinion concernant les cas d'infanticides.	81	76,42%

CHOIX DU CHIFFRE 3 :

Article : "La vengeance de la mère aura coûté la vie à trois enfants." Donnez votre avis sur les propositions suivantes.

Question 49 : Cet article de presse est objectif.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Effectifs	53	19	23
Pourcentages	55,79%	20,00%	24,21%

Question 50 : Cet article est agréable à lire.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Effectifs	57	21	17
Pourcentages	60,00%	22,11%	17,89%

Question 51 : Il manque le témoignage d'un expert pour renforcer ma confiance en cet article.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Effectifs	15	25	55
Pourcentages	15,79%	26,32%	57,89%

Question 52 : La présentation de l'affaire est très détaillée dans cet article.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Effectifs	29	15	51
Pourcentages	30,53%	15,79%	53,68%

Question 53 : Cet article dramatise l'information.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Effectifs	23	21	51
Pourcentages	24,21%	22,11%	53,68%

Question 54 : Cet article donne trop d'informations sur l'auteur de l'infanticide.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Effectifs	27	32	36
Pourcentages	28,42%	33,68%	37,89%

Question 55 : La photographie apporte un plus à l'article.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Effectifs	63	16	16
Pourcentages	66,32%	16,84%	16,84%

Question 56 : Il y avait beaucoup de citations dans cet article.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Effectifs	33	43	19
Pourcentages	34,74%	45,26%	20,00%

Question 57 : Cet article fournit beaucoup d'informations sur les victimes.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Effectifs	32	27	36
Pourcentages	33,68%	28,42%	37,89%

Question 58 : La présentation des faits est très détaillée dans cet article.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Effectifs	18	19	58
Pourcentages	18,95%	20,00%	61,05%

Question 59 : Les phrases de cet article sont bien construites.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Effectifs	26	34	35
Pourcentages	27,37%	35,79%	36,84%

Question 60 : Le point de vue du journaliste est trop présent dans cet article.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Effectifs	13	35	47
Pourcentages	13,68%	36,84%	49,47%

Question 61 : Selon vous, cet article ...

Intitulé des réponses	Réponses	Pourcentage
a changé votre opinion concernant les cas d'infanticides.	2	2,11%
a renforcé votre opinion concernant les cas d'infanticides.	8	8,42%
n'a rien changé sur votre opinion concernant les cas d'infanticides.	85	89,47%

3. Rapport statistique en fonction du sexe

Question 1 : Êtes-vous?

Intitulé des réponses	Réponses	Pourcentage
Un homme	64	25,30%
Une femme	189	74,70%

Question 2 : Quel âge avez-vous?

Intitulé des réponses	Femmes	Pourcentage	Hommes	Pourcentages
Moins de 18 ans	5	2,60%	0	0,00%
Entre 18 et 25 ans	117	61,90%	44	68,80%
Entre 26 et 50 ans	51	27,00%	16	25,00%
Plus de 50 ans	16	8,50%	4	6,30%

Question 3 : Quelle est votre situation familiale?

Intitulé des réponses	Femmes	Pourcentage	Hommes	Pourcentages
Célibataire	116	61,40%	49	76,60%
En concubinage	35	18,50%	8	12,50%
Pacsé(e)	8	4,20%	1	1,60%
Marié(e)	30	15,90%	6	9,40%

Question 4 : Avez-vous des enfants?

Intitulé des réponses	Femmes	Pourcentage	Hommes	Pourcentages
Oui	41	21,70%	9	76,60%
Non	148	78,30%	55	12,50%

Question 5 : Classez ces infractions de celle qui vous semble la moins grave moralement (1)

Intitulé des réponses	Score moyen femmes	Score moyen hommes
Parricide (tuer l'un de ses parents)	3,67	3,52
Abus sur mineur	3,72	3,63
Cruauté envers un animal	5,27	5,98
Torture	4,03	3,8
Infanticide (tuer son enfant)	2,38	2,47
Prise d'otage	5,47	5,52
Terrorisme	3,48	3,09

Question 6 : Saviez-vous ce qu'était un infanticide avant de répondre à la question précédente ?

Intitulé des réponses	Femmes	Pourcentage	Hommes	Pourcentages
Oui	182	96,30%	61	95,30%
Non	7	3,70%	3	4,70%

Question 7 : Connaissez-vous des cas d'infanticides relayés par les médias?

Intitulé des réponses	Femmes	Pourcentage	Hommes	Pourcentages
Oui	169	89,40%	57	89,10%
Non	20	10,60%	7	10,90%

Question 8 : Avez-vous déjà entendu parler de cas d'infanticides ou de maltraitance d'enfant dans votre famille?

Intitulé des réponses	Femmes	Pourcentage	Hommes	Pourcentages
Oui	23	12,30%	8	12,50%
Non	166	87,70%	56	87,50%

Donnez votre avis sur les propositions suivantes.

Question 9: Les cas d'infanticides sont de plus en plus courants de nos jours.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Effectifs Femmes	77	40	72
Pourcentages	40,74%	21,16%	38,10%
Effectifs Hommes	26	21	17
Pourcentages	40,63%	32,81%	26,56%

Question 10 : Un parent (père ou mère) qui tue son enfant est fou.

	En désaccord	Indifférent	D'accord
Femmes	42	13	134
Pourcentages	22,22%	6,88%	70,90%
Hommes	16	5	43
Pourcentages	25,00%	7,81%	67,19%

Question 11 : Un parent (père ou mère) qui tue son enfant est un monstre.

	En désaccord	Indifférent	D'accord
Femmes	48	17	124
Pourcentages	25,40%	8,99%	65,61%
Hommes	13	9	42
Pourcentages	20,31%	14,06%	65,63%

Question 12 : Un parent (père ou mère) qui tue son enfant est malade.

	En désaccord	Indifférent	D'accord
Femmes	30	16	143
Pourcentages	15,87%	8,47%	75,66%
Hommes	8	7	49
Pourcentages	12,50%	10,94%	76,56%

Question 13 : Je peux comprendre qu'un parent (père ou mère) puisse tuer son enfant.

	En désaccord	Indifférent	D'accord
Femmes	127	17	45
Pourcentages	67,20%	8,99%	23,81%
Hommes	42	7	15
Pourcentages	65,63%	10,94%	23,44%

Question 14 : Il y a plus de mères infanticides que de pères infanticides.

	En désaccord	Indifférent	D'accord
Femmes	36	85	68
Pourcentages	19,05%	44,97%	35,98%
Hommes	7	31	26
Pourcentages	10,94%	48,44%	40,63%

Question 15 : Les infanticides sont généralement dus à des dénis de grossesse.

	En désaccord	Indifférent	D'accord
Femmes	107	49	33
Pourcentages	56,61%	25,93%	17,46%
Hommes	19	29	16
Pourcentages	29,69%	45,31%	25,00%

Question 16 : Le meurtre d'un enfant par l'un de ses parents est plus horrible que le meurtre

	En désaccord	Indifférent	D'accord
Femmes	57	20	112
Pourcentages	30,16%	10,58%	59,26%
Hommes	17	9	38
Pourcentages	26,56%	14,06%	59,38%

Question 17 : Le meurtre d'un enfant me touche plus que celui d'un adulte.

	En désaccord	Indifférent	D'accord
Femmes	34	14	141
Pourcentages	17,99%	7,41%	74,60%
Hommes	11	6	47
Pourcentages	17,19%	9,38%	73,44%

Question 18 : A quelle fréquence lisez-vous les journaux de la presse écrite ou en ligne?

Intitulé des réponses	Femmes	Pourcentage	Hommes	Pourcentages
0 fois par semaine	37	19,58%	5	7,80%
1 fois par semaine	41	21,69%	11	17,20%
2 à 3 fois par semaine	39	20,63%	12	18,80%
4 à 5 fois par semaine	23	12,17%	6	9,40%
Tous les jours	49	25,93%	30	46,90%

Question 19 : Êtes-vous abonnés à des applications pour smartphones de journaux en ligne

Intitulé des réponses	Femmes	Pourcentage	Hommes	Pourcentages
Oui	61	32,28%	25	39,10%
Non	128	67,72%	39	60,90%

Question 20 : Allez-vous sur internet pour consulter l'actualité en ligne ?

Intitulé des réponses	Femmes	Pourcentage	Hommes	Pourcentages
Oui	147	77,78%	54	84,40%
Non	42	22,22%	10	15,60%

Question 21 : Lisez-vous des articles de faits divers?

Intitulé des réponses	Femmes	Pourcentage	Hommes	Pourcentages
Jamais	24	0,01%	8	12,50%
Parfois	111	58,73%	42	65,60%
Souvent	50	26,46%	13	20,30%
Systématiquement	4	2,12%	1	1,60%

Question 22 : Choisissez un chiffre.

Intitulé des réponses	Femmes	Pourcentage	Hommes	Pourcentages
1	31	16,40%	21	32,80%
2	88	46,56%	18	28,10%
3	70	37,04%	25	39,10%

CHOIX DU CHIFFRE 1 :

Article : "Le geste d'une femme dans le désespoir" Donnez votre avis sur les propositions suivantes.

Question 23 : Cet article de presse est objectif.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Femmes	9	11	11
Pourcentages	29,03%	35,48%	35,48%
Hommes	5	5	11
Pourcentages	23,81%	23,81%	52,38%

Question 24 : Cet article est agréable à lire.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Femmes	11	5	15
Pourcentages	35,48%	16,13%	48,39%
Hommes	7	5	9
Pourcentages	33,33%	23,81%	42,86%

Question 25 : La présentation de l'affaire est très détaillée dans cet article.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Femmes	22	4	5

Pourcentages	70,97%	12,90%	16,13%
Hommes	12	5	4
Pourcentages	57,14%	23,81%	19,05%

Question 26 : Le témoignage de l'expert renforce ma confiance en cet article.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Femmes	16	6	9
Pourcentages	51,61%	19,35%	29,03%
Hommes	6	5	10
Pourcentages	28,57%	23,81%	47,62%

Question 27 : Je n'ai pas compris les explications de l'expert.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Femmes	18	7	6
Pourcentages	58,06%	22,58%	19,35%
Hommes	13	6	2
Pourcentages	61,90%	28,57%	9,52%

Question 28 : Cet article dramatise l'information.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Femmes	21	7	3
Pourcentages	67,74%	22,58%	9,68%
Hommes	6	6	9
Pourcentages	28,57%	28,57%	42,86%

Question 29 : Cet article donne beaucoup d'informations sur l'auteur de l'infanticide.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Femmes	17	7	7
Pourcentages	54,84%	22,58%	22,58%
Hommes	11	5	5
Pourcentages	52,38%	23,81%	23,81%

Question 30 : La photographie apporte un plus à l'article.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Femmes	21	8	2
Pourcentages	67,74%	25,81%	6,45%
Hommes	9	5	7
Pourcentages	42,86%	23,81%	33,33%

Question 31 : Il y avait beaucoup de citations dans cet article.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Femmes	6	13	12
Pourcentages	19,35%	41,94%	38,71%
Hommes	3	11	7
Pourcentages	14,29%	52,38%	33,33%

Question 32 : Cet article fournit beaucoup d'informations sur les victimes.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Femmes	26	4	1
Pourcentages	83,87%	12,90%	3,23%
Hommes	16	3	2
Pourcentages	76,19%	14,29%	9,52%

Question 33 : La présentation des faits est très détaillée dans cet article.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Femmes	26	3	2

Pourcentages	83,87%	9,68%	6,45%
Hommes	15	2	4
Pourcentages	71,43%	9,52%	19,05%

Question 34 : Les phrases de l'article sont bien construites.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Femmes	7	9	15
Pourcentages	22,58%	29,03%	48,39%
Hommes	5	4	12
Pourcentages	23,81%	19,05%	57,14%

Question 35 : Le point de vue du journaliste est trop présent dans cet article.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Effectifs	13	9	9
Pourcentages	41,94%	29,03%	29,03%
Hommes	6	10	5
Pourcentages	28,57%	47,62%	23,81%

Question 36 : Selon vous cet article...

Intitulé des réponses	Femmes	Pourcentage	Hommes	Pourcentage
a changé votre opinion concernant les cas d'infanticides.	1	3,23%	0	0,00%
a renforcé votre opinion concernant les cas d'infanticides.	6	19,35%	2	9,50%
n'a rien changé sur votre opinion concernant les cas d'infanticides.	24	77,42%	19	90,50%

CHOIX DU CHIFFRE 2 :

Article : "Pour moi ce n'était pas un enfant" Donnez votre avis sur les propositions suivantes. Question 37 : Cet article de presse est objectif.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Femmes	21	24	43
Pourcentages	23,86%	27,27%	48,86%
Hommes	5	6	7
Pourcentages	27,78%	33,33%	38,89%

Question 38 : Cet article est agréable à lire.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Femmes	34	23	31
Pourcentages	38,64%	26,14%	35,23%
Hommes	11	4	3
Pourcentages	61,11%	22,22%	16,67%

Question 39 : La présentation de l'affaire est très détaillée dans cet article.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Femmes	35	23	30
Pourcentages	39,77%	26,14%	34,09%
Hommes	9	5	4
Pourcentages	50,00%	27,78%	22,22%

Question 40 : Cet article dramatise l'information.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Femmes	45	24	19
Pourcentages	51,14%	27,27%	21,59%
Hommes	9	5	4
Pourcentages	50,00%	27,78%	22,22%

Question 41 : Cet article donne beaucoup d'informations sur l'auteur de l'infanticide.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Femmes	44	19	25
Pourcentages	50,00%	21,59%	28,41%
Hommes	7	4	7
Pourcentages	38,89%	22,22%	38,89%

Question 42 : Cet article fournit beaucoup d'informations sur les victimes.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Femmes	50	22	16
Pourcentages	56,82%	25,00%	18,18%
Hommes	8	6	4
Pourcentages	44,44%	33,33%	22,22%

Question 43 : Les questions du journaliste sont claires et précises.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Femmes	14	19	55
Pourcentages	15,91%	21,59%	62,50%
Hommes	4	3	11
Pourcentages	22,22%	16,67%	61,11%

Question 44 : Les réponses de la mère sont claires et précises.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Femmes	15	14	59
Pourcentages	17,05%	15,91%	67,05%
Hommes	4	2	12
Pourcentages	22,22%	11,11%	66,67%

Question 45 : La présentation des faits est très détaillée dans cet article.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Effectifs	28	21	39
Pourcentages	31,82%	23,86%	44,32%
Hommes	4	7	7
Pourcentages	22,22%	38,89%	38,89%

Question 46 : Le témoignage de la mère est émouvant.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Effectifs	21	17	50
Pourcentages	23,86%	19,32%	56,82%
Hommes	6	4	8
Pourcentages	33,33%	22,22%	44,44%

Question 47 : Le témoignage de la mère est nécessaire pour essayer de comprendre l'acte.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Effectifs	5	10	73
Pourcentages	5,68%	11,36%	82,95%
Hommes	1	1	16
Pourcentages	5,56%	5,56%	88,89%

Question 48 : Selon vous, cet article ...

Intitulé des réponses	Femmes	Pourcentage	Hommes	Pourcentage
a changé votre opinion concernant les cas d'infanticides.	8	9,09%	3	16,70%

a renforcé votre opinion concernant les cas d'infanticides.	12	13,64%	2	11,10%
n'a rien changé sur votre opinion concernant les cas d'infanticides.	68	77,27%	13	72,20%

CHOIX DU CHIFFRE 3 :

Article : "La vengeance de la mère aura coûté la vie à trois enfants." Donnez votre avis sur les propositions suivantes.

Question 49 : Cet article de presse est objectif.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Femmes	43	13	14
Pourcentages	61,43%	18,57%	20,00%
Hommes	10	6	9
Pourcentages	40,00%	24,00%	36,00%

Question 50 : Cet article est agréable à lire.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Femmes	45	12	13
Pourcentages	64,29%	17,14%	18,57%
Hommes	12	9	4
Pourcentages	48,00%	36,00%	16,00%

Question 51 : Il manque le témoignage d'un expert pour renforcer ma confiance en cet article.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Femmes	9	19	42
Pourcentages	12,86%	27,14%	60,00%
Hommes	6	6	13
Pourcentages	24,00%	24,00%	52,00%

Question 52 : La présentation de l'affaire est très détaillée dans cet article.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Femmes	24	10	36
Pourcentages	34,29%	14,29%	51,43%
Hommes	5	5	15
Pourcentages	20,00%	20,00%	60,00%

Question 53 : Cet article dramatise l'information.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Femmes	15	16	39
Pourcentages	21,43%	22,86%	55,71%
Hommes	8	5	12
Pourcentages	32,00%	20,00%	48,00%

Question 54 : Cet article donne trop d'informations sur l'auteur de l'infanticide.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Femmes	26	22	22
Pourcentages	37,14%	31,43%	31,43%
Hommes	1	10	14
Pourcentages	4,00%	40,00%	56,00%

Question 55 : La photographie apporte un plus à l'article.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Femmes	42	13	15
Pourcentages	60,00%	18,57%	21,43%
Hommes	21	3	1
Pourcentages	84,00%	12,00%	4,00%

Question 56 : Il y avait beaucoup de citations dans cet article.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Femmes	30	29	11
Pourcentages	42,86%	41,43%	15,71%
Hommes	3	14	8
Pourcentages	12,00%	56,00%	32,00%

Question 57 : Cet article fournit beaucoup d'informations sur les victimes.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Femmes	24	21	25
Pourcentages	34,29%	30,00%	35,71%
Hommes	8	6	11
Pourcentages	32,00%	24,00%	44,00%

Question 58 : La présentation des faits est très détaillée dans cet article.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Femmes	16	13	41
Pourcentages	22,86%	18,57%	58,57%
Hommes	2	6	17
Pourcentages	8,00%	24,00%	68,00%

Question 59 : Les phrases de cet article sont bien construites.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Femmes	19	23	28
Pourcentages	27,14%	32,86%	40,00%
Hommes	7	11	7
Pourcentages	28,00%	44,00%	28,00%

Question 60 : Le point de vue du journaliste est trop présent dans cet article.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Femmes	7	26	37
Pourcentages	10,00%	37,14%	52,86%
Hommes	6	9	10
Pourcentages	24,00%	36,00%	40,00%

Question 61 : Selon vous, cet article ...

Intitulé des réponses	Femmes	Pourcentage	Hommes	Pourcentage
a changé votre opinion concernant les cas d'infanticides.	2	2,86%	0	0,00%
a renforcé votre opinion concernant les cas d'infanticides.	6	8,57%	2	2,86%
n'a rien changé sur votre opinion concernant les cas d'infanticides.	62	88,57%	23	32,86%

4. Rapport statistique en fonction de l'âge

Question 1 : Êtes-vous?

Intitulé des réponses	Moins de 26 ans	Pourcentage	Plus de 26 ans	Pourcentage
Un homme	44	26,51%	20	22,99%
Une femme	122	73,49%	67	77,01%

Question 2 : Quel âge avez-vous?

Intitulé des réponses	Moins de 26 ans	Pourcentage	Plus de 26 ans	Pourcentage
Moins de 18 ans	5	3,01%	0	0,00%
Entre 18 et 25 ans	161	96,99%	0	0,00%
Entre 26 et 50 ans	0	0,00%	67	77,01%
Plus de 50 ans	0	0,00%	20	22,99%

Question 3 : Quelle est votre situation familiale?

Intitulé des réponses	Moins de 26 ans	Pourcentage	Plus de 26 ans	Pourcentage
Célibataire	135	81,33%	30	34,48%
En concubinage	25	15,06%	18	20,69%
Pacsé(e)	4	2,41%	5	5,75%
Marié(e)	2	1,20%	34	39,08%

Question 4 : Avez-vous des enfants?

Intitulé des réponses	Moins de 26 ans	Pourcentage	Plus de 26 ans	Pourcentage
Oui	1	0,60%	49	56,32%
Non	165	99,40%	38	43,68%

Question 6 : Saviez-vous ce qu'était un infanticide avant de répondre à la question

Intitulé des réponses	Moins de 26 ans	Pourcentage	Plus de 26 ans	Pourcentage
Oui	159	95,78%	84	96,55%
Non	7	4,22%	3	3,45%

Question 7 : Connaissez-vous des cas d'infanticides relayés par les médias?

Intitulé des réponses	Moins de 26 ans	Pourcentage	Plus de 26 ans	Pourcentage
Oui	149	89,76%	77	88,51%
Non	17	10,24%	10	11,49%

Question 8 : Avez-vous déjà entendu parler de cas d'infanticides ou de maltraitance d'enfant dans votre famille?

Intitulé des réponses	Moins de 26 ans	Pourcentage	Plus de 26 ans	Pourcentage
Oui	18	10,84%	13	14,94%
Non	148	89,16%	74	85,06%

Donnez votre avis sur les propositions suivantes.

Question 9: Les cas d'infanticides sont de plus en plus courants de nos jours.

	En désaccord	Indifférent	D'accord
Moins de 26 ans	70	46	49
Pourcentages	42,17%	27,71%	29,52%
Plus de 26 ans	33	15	26
Pourcentages	37,93%	17,24%	29,89%

Question 10 : Un parent (père ou mère) qui tue son enfant est fou.

	En désaccord	Indifférent	D'accord
Moins de 26 ans	37	13	116
Pourcentages	22,29%	7,83%	69,88%
Plus de 26 ans	21	5	61
Pourcentages	24,14%	5,75%	70,11%

Question 11 : Un parent (père ou mère) qui tue son enfant est un monstre.

	En désaccord	Indifférent	D'accord
Moins de 26 ans	39	19	108
Pourcentages	23,49%	11,45%	65,06%
Plus de 26 ans	22	7	58
Pourcentages	25,29%	8,05%	66,67%

Question 12 : Un parent (père ou mère) qui tue son enfant est malade.

	En désaccord	Indifférent	D'accord
Moins de 26 ans	22	17	127
Pourcentages	13,25%	10,24%	76,51%
Plus de 26 ans	16	6	65
Pourcentages	18,39%	6,90%	74,71%

Question 13 : Je peux comprendre qu'un parent (père ou mère) puisse tuer son enfant.

	En désaccord	Indifférent	D'accord
Moins de 26 ans	115	17	34
Pourcentages	69,28%	10,24%	20,48%
Plus de 26 ans	54	7	26
Pourcentages	62,07%	8,05%	29,89%

Question 14 : Il y a plus de mères infanticides que de pères infanticides.

	En désaccord	Indifférent	D'accord
Moins de 26 ans	30	79	57
Pourcentages	18,07%	47,59%	34,34%
Plus de 26 ans	13	37	37
Pourcentages	14,94%	42,53%	42,53%

Question 15 : Les infanticides sont généralement dus à des dénis de grossesse.

	En désaccord	Indifférent	D'accord
Moins de 26 ans	83	53	30
Pourcentages	50,00%	31,93%	18,07%
Plus de 26 ans	43	25	19
Pourcentages	49,43%	28,74%	21,84%

Question 16 : Le meurtre d'un enfant par l'un de ses parents est plus horrible que le meurtre d'un enfant par un adulte quelconque.

	En désaccord	Indifférent	D'accord
Moins de 26 ans	45	21	100
Pourcentages	27,11%	12,65%	60,24%
Plus de 26 ans	29	8	50
Pourcentages	33,33%	9,20%	57,47%

Question 17 : Le meurtre d'un enfant me touche plus que celui d'un adulte.

	En désaccord	Indifférent	D'accord
Moins de 26 ans	33	17	116
Pourcentages	19,88%	10,24%	69,88%
Plus de 26 ans	12	3	72
Pourcentages	13,79%	3,45%	82,76%

Question 18 : A quelle fréquence lisez-vous les journaux de la presse écrite ou en ligne?

Intitulé des réponses	Moins de 26 ans	Pourcentage	Plus de 26 ans	Pourcentage
0 fois par semaine	31	12,25%	11	12,64%
1 fois par semaine	35	13,83%	17	19,54%
2 à 3 fois par semaine	36	14,23%	15	17,24%
4 à 5 fois par semaine	20	7,91%	9	10,34%
Tous les jours	44	17,39%	35	40,23%

Question 19 : Êtes-vous abonnés à des applications pour smartphones de journaux en ligne

Intitulé des réponses	Moins de 26 ans	Pourcentage	Plus de 26 ans	Pourcentage
Oui	57	34,34%	29	33,33%
Non	109	65,66%	58	66,67%

Question 20 : Allez-vous sur internet pour consulter l'actualité en ligne ?

Intitulé des réponses	Moins de 26 ans	Pourcentage	Plus de 26 ans	Pourcentage
Oui	131	78,92%	70	80,46%
Non	35	21,08%	17	19,54%

Question 21 : Lisez-vous des articles de faits divers?

Intitulé des réponses	Moins de 26 ans	Pourcentage	Plus de 26 ans	Pourcentage
Jamais	22	13,25%	10	11,49%
Parfois	106	63,86%	47	54,02%
Souvent	35	21,08%	28	32,18%
Systématiquement	3	1,81%	2	2,30%

Question 22 : Choisissez un chiffre.

Intitulé des réponses	Moins de 26 ans	Pourcentage	Plus de 26 ans	Pourcentage
1	34	20,48%	18	20,69%
2	72	43,37%	34	39,08%
3	60	36,14%	35	40,23%

CHOIX DU CHIFFRE 1 :

Article : "Le geste d'une femme dans le désespoir" Donnez votre avis sur les propositions suivantes. Question 23 : Cet article de presse est objectif.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Moins de 26 ans	9	11	14
Pourcentages	26,47%	32,35%	41,18%
Plus de 26 ans	5	5	8
Pourcentages	27,78%	27,78%	44,44%

Question 24 : Cet article est agréable à lire.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Moins de 26 ans	10	6	18
Pourcentages	29,41%	17,65%	52,94%
Plus de 26 ans	8	4	6
Pourcentages	44,44%	22,22%	33,33%

Question 25 : La présentation de l'affaire est très détaillée dans cet article.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Moins de 26 ans	24	5	5
Pourcentages	70,59%	14,71%	14,71%
Plus de 26 ans	10	4	4
Pourcentages	55,56%	22,22%	22,22%

Question 26 : Le témoignage de l'expert renforce ma confiance en cet article.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Moins de 26 ans	13	8	13
Pourcentages	38,24%	23,53%	38,24%

Plus de 26 ans	9	3	6
Pourcentages	50,00%	16,67%	33,33%

Question 27 : Je n'ai pas compris les explications de l'expert.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Moins de 26 ans	22	6	6
Pourcentages	64,71%	17,65%	17,65%
Plus de 26 ans	9	7	2
Pourcentages	50,00%	38,89%	11,11%

Question 28 : Cet article dramatise l'information.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Moins de 26 ans	18	9	7
Pourcentages	52,94%	26,47%	20,59%
Plus de 26 ans	9	4	5
Pourcentages	50,00%	22,22%	27,78%

Question 29 : Cet article donne beaucoup d'information sur l'auteur de l'infanticide.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Moins de 26 ans	20	6	8
Pourcentages	58,82%	17,65%	23,53%
Plus de 26 ans	8	6	4
Pourcentages	44,44%	33,33%	22,22%

Question 30 : La photographie apporte un plus à l'article.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Moins de 26 ans	21	8	5
Pourcentages	61,76%	23,53%	14,71%
Plus de 26 ans	9	5	4
Pourcentages	50,00%	27,78%	22,22%

Question 31 : Il y avait beaucoup de citations dans cet article.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Moins de 26 ans	5	16	13
Pourcentages	14,71%	47,06%	38,24%
Plus de 26 ans	4	8	6
Pourcentages	22,22%	44,44%	33,33%

Question 32 : Cet article fournit beaucoup d'informations sur les victimes.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Moins de 26 ans	27	5	2
Pourcentages	79,41%	14,71%	5,88%
Plus de 26 ans	15	2	1
Pourcentages	83,33%	11,11%	5,56%

Question 33 : La présentation des faits est très détaillée dans cet article.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Moins de 26 ans	28	3	3
Pourcentages	82,35%	8,82%	8,82%
Plus de 26 ans	13	2	3
Pourcentages	72,22%	11,11%	16,67%

Question 34 : Les phrases de l'article sont bien construites.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Moins de 26 ans	9	5	20
Pourcentages	26,47%	14,71%	58,82%

Plus de 26 ans	3	8	7
Pourcentages	16,67%	44,44%	38,89%

Question 35 : Le point de vue du journaliste est trop présent dans cet article.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Moins de 26 ans	13	13	8
Pourcentages	38,24%	38,24%	23,53%
Plus de 26 ans	6	6	6
Pourcentages	33,33%	33,33%	33,33%

Question 36 : Selon vous cet article...

Intitulé des réponses	Moins de 26 ans	Pourcentage	Plus de 26 ans	Pourcentage
a changé votre opinion concernant les cas d'infanticides.	1	2,94%	0	0,00%
a renforcé votre opinion concernant les cas d'infanticides.	6	17,65%	2	11,11%
n'a rien changé sur votre opinion concernant les cas d'infanticides.	27	79,41%	16	88,89%

CHOIX DU CHIFFRE 2 :

Article : "Pour moi ce n'était pas un enfant" Donnez votre avis sur les propositions suivantes. Question 37 : Cet article de presse est objectif.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Moins de 26 ans	20	19	33
Pourcentages	27,78%	26,39%	45,83%
Plus de 26 ans	6	11	17
Pourcentages	17,65%	32,35%	50,00%

Question 38 : Cet article est agréable à lire.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Moins de 26 ans	32	15	25
Pourcentages	44,44%	20,83%	34,72%
Plus de 26 ans	13	12	9
Pourcentages	38,24%	35,29%	26,47%

Question 39 : La présentation de l'affaire est très détaillée dans cet article.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Moins de 26 ans	30	20	22
Pourcentages	41,67%	27,78%	30,56%
Plus de 26 ans	14	8	12
Pourcentages	41,18%	23,53%	35,29%

Question 40 : Cet article dramatise l'information.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Moins de 26 ans	37	19	16
Pourcentages	51,39%	26,39%	22,22%
Plus de 26 ans	17	10	7
Pourcentages	50,00%	29,41%	20,59%

Question 41 : Cet article donne beaucoup d'information sur l'auteur de l'infanticide.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Moins de 26 ans	34	13	25
Pourcentages	47,22%	18,06%	34,72%
Plus de 26 ans	17	10	7
Pourcentages	50,00%	29,41%	20,59%

Question 42 : Cet article fournit beaucoup d'informations sur les victimes.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Moins de 26 ans	41	14	17
Pourcentages	56,94%	19,44%	23,61%
Plus de 26 ans	17	14	3
Pourcentages	50,00%	41,18%	8,82%

Question 43 : Les questions du journaliste sont claires et précises.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Moins de 26 ans	14	13	45
Pourcentages	19,44%	18,06%	62,50%
Plus de 26 ans	4	9	21
Pourcentages	11,76%	26,47%	61,76%

Question 44 : Les réponses de la mère sont claires et précises.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Moins de 26 ans	11	12	49
Pourcentages	15,28%	16,67%	68,06%
Plus de 26 ans	8	4	22
Pourcentages	23,53%	11,76%	64,71%

Question 45 : La présentation des faits est très détaillée dans cet article.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Moins de 26 ans	21	20	31
Pourcentages	29,17%	27,78%	43,06%
Plus de 26 ans	11	8	15
Pourcentages	32,35%	23,53%	44,12%

Question 46 : Le témoignage de la mère est émouvant.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Moins de 26 ans	14	15	43
Pourcentages	19,44%	20,83%	59,72%
Plus de 26 ans	13	6	15
Pourcentages	38,24%	17,65%	44,12%

Question 47 : Le témoignage de la mère est nécessaire pour essayer de comprendre l'acte.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Moins de 26 ans	3	7	62
Pourcentages	4,17%	9,72%	86,11%
Plus de 26 ans	3	4	27
Pourcentages	8,82%	11,76%	79,41%

Question 48 : Selon vous, cet article ...

Intitulé des réponses	Moins de 26 ans	Pourcentage	Plus de 26 ans	Pourcentage
a changé votre opinion concernant les cas d'infanticides.	10	13,89%	1	2,94%
a renforcé votre opinion concernant les cas d'infanticides.	8	11,11%	6	17,65%
n'a rien changé sur votre opinion concernant les cas d'infanticides.	54	75,00%	27	79,41%

CHOIX DU CHIFFRE 3 :

Article : "La vengeance de la mère aura coûté la vie à trois enfants."

Donnez votre avis sur les propositions suivantes.

Question 49 : Cet article de presse est objectif.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Moins de 26 ans	38	9	13
Pourcentages	63,33%	15,00%	21,67%
Plus de 26 ans	15	10	10
Pourcentages	42,86%	28,57%	28,57%

Question 50 : Cet article est agréable à lire.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Moins de 26 ans	39	12	9
Pourcentages	65,00%	20,00%	15,00%
Plus de 26 ans	18	9	8
Pourcentages	51,43%	25,71%	22,86%

Question 51 : Il manque le témoignage d'un expert pour renforcer ma confiance en cet

	En désaccord	Neutre	D'accord
Moins de 26 ans	9	14	37
Pourcentages	15,00%	23,33%	61,67%
Plus de 26 ans	6	11	18
Pourcentages	17,14%	31,43%	51,43%

Question 52 : La présentation de l'affaire est très détaillée dans cet article.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Moins de 26 ans	20	11	29
Pourcentages	33,33%	18,33%	48,33%
Plus de 26 ans	9	4	22
Pourcentages	25,71%	11,43%	62,86%

Question 53 : Cet article dramatise l'information.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Moins de 26 ans	15	12	33
Pourcentages	25,00%	20,00%	55,00%
Plus de 26 ans	8	9	18
Pourcentages	22,86%	25,71%	51,43%

Question 54 : Cet article donne trop d'informations sur l'auteur de l'infanticide.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Moins de 26 ans	13	23	24
Pourcentages	21,67%	38,33%	40,00%
Plus de 26 ans	14	9	12
Pourcentages	40,00%	25,71%	34,29%

Question 55 : La photographie apporte un plus à l'article.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Moins de 26 ans	45	7	8
Pourcentages	75,00%	11,67%	13,33%
Plus de 26 ans	18	9	8
Pourcentages	51,43%	25,71%	22,86%

Question 56 : Il y avait beaucoup de citations dans cet article.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Moins de 26 ans	20	29	11
Pourcentages	33,33%	48,33%	18,33%
Plus de 26 ans	13	14	8
Pourcentages	37,14%	40,00%	22,86%

Question 57 : Cet article fournit beaucoup d'informations sur les victimes.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Moins de 26 ans	23	14	23
Pourcentages	38,33%	23,33%	38,33%
Plus de 26 ans	9	13	13
Pourcentages	25,71%	37,14%	37,14%

Question 58 : La présentation des faits est très détaillée dans cet article.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Moins de 26 ans	13	12	35
Pourcentages	21,67%	20,00%	58,33%
Plus de 26 ans	5	7	23
Pourcentages	14,29%	20,00%	65,71%

Question 59 : Les phrases de cet article sont bien construites.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Moins de 26 ans	19	23	18
Pourcentages	31,67%	38,33%	30,00%
Plus de 26 ans	7	11	17
Pourcentages	20,00%	31,43%	48,57%

Question 60 : Le point de vue du journaliste est trop présent dans cet article.

	En désaccord	Neutre	D'accord
Moins de 26 ans	8	20	32
Pourcentages	13,33%	33,33%	53,33%
Plus de 26 ans	5	15	15
Pourcentages	14,29%	42,86%	42,86%

Question 61 : Selon vous, cet article ...

Intitulé des réponses	Moins de 26 ans	Pourcentage	Plus de 26 ans	Pourcentage
a changé votre opinion concernant les cas d'infanticides.	1	1,67%	1	2,86%
a renforcé votre opinion concernant les cas d'infanticides.	3	5,00%	5	14,29%
n'a rien changé sur votre opinion concernant les cas d'infanticides.	56	93,33%	29	82,86%

5. Rapport statistique en fonction de la parentalité

Question 1 : Êtes-vous?

Intitulé des réponses	Sans enfant	Pourcentage	Avec enfants	Pourcentage
Homme	55	27,10%	9	18,00%
Femme	148	72,90%	41	82,00%

Question 2 : Quel âge avez-vous?

Intitulé des réponses	Sans enfant	Pourcentage	Avec enfants	Pourcentage
Moins de 18 ans	5	2,50%	0	0,00%
Entre 18 et 25 ans	160	78,80%	1	2,00%
Entre 26 et 50 ans	38	18,70%	29	58,00%
Plus de 50 ans	0	0,00%	20	40,00%

Question 3 : Quelle est votre situation familiale?

Intitulé des réponses	Sans enfant	Pourcentage	Avec enfants	Pourcentage
Célibataire	156	76,80%	9	18,00%
En concubinage	37	18,20%	6	12,00%
Pacsé(e)	6	3,00%	3	6,00%
Marié(e)	4	2,00%	32	64,00%

Question 4 : Avez-vous des enfants?

Intitulé des réponses	Sans enfant	Pourcentage	Avec enfants	Pourcentage
Oui	0	0,00%	50	100,00%
Non	203	100,00%	0	0,00%

Question 5 : Classez ces infractions de celle qui vous semble la moins grave moralement (1)

Intitulé des réponses	Score moyen (SE)	Score moyen (AE)
Parricide (tuer l'un de ses parents)	3,59	3,8
Abus sur mineur	3,81	3,24
Cruauté envers un animal	5,45	5,44
Torture	3,81	4,62
Infanticide (tuer son enfant)	2,47	2,1
Prise d'otage	5,49	5,42
Terrorisme	3,38	3,38

Question 6 : Saviez-vous ce qu'était un infanticide avant de répondre à la question

Intitulé des réponses	Sans enfant	Pourcentage	Avec enfant	Pourcentage
Oui	196	96,60%	47	94,00%
Non	7	3,40%	3	6,00%

Question 7 : Connaissez-vous des cas d'infanticides relayés par les médias?

Intitulé des réponses	Sans enfant	Pourcentage	Avec enfant	Pourcentage
Oui	181	89,20%	45	90,00%
Non	22	10,80%	5	10,00%

Question 8 : Avez-vous déjà entendu parler de cas d'infanticides ou de maltraitance d'enfant

Intitulé des réponses	Sans enfant (SE)	Pourcentage	Avec enfant	Pourcentage
Oui	22	10,80%	9	18,00%
Non	181	89,20%	41	82,00%

Donnez votre avis sur les propositions suivantes.

Question 9: Les cas d'infanticides sont de plus en plus courants de nos jours.

	En désaccord	Neutre	D'accord
SE	89	56	58
Pourcentages	43,84%	27,59%	28,57%
AE	14	5	31
Pourcentages	28,00%	10,00%	62,00%

Question 10 : Un parent (père ou mère) qui tue son enfant est fou.

	En désaccord	Indifférent	D'accord
SE	46	17	140
Pourcentages	22,66%	8,37%	68,97%
AE	12	1	37
Pourcentages	24,00%	2,00%	74,00%

Question 11 : Un parent (père ou mère) qui tue son enfant est un monstre.

	En désaccord	Indifférent	D'accord
SE	50	24	129
Pourcentages	24,63%	11,82%	63,55%
AE	11	2	37
Pourcentages	22,00%	4,00%	74,00%

Question 12 : Un parent (père ou mère) qui tue son enfant est malade.

	En désaccord	Indifférent	D'accord
SE	28	22	153
Pourcentages	13,79%	10,84%	75,37%
AE	10	1	39
Pourcentages	20,00%	2,00%	78,00%

Question 13 : Je peux comprendre qu'un parent (père ou mère) puisse tuer son enfant.

	En désaccord	Indifférent	D'accord
SE	136	21	46
Pourcentages	67,00%	10,34%	22,66%
AE	33	3	14
Pourcentages	66,00%	6,00%	28,00%

Question 14 : Il y a plus de mères infanticides que de pères infanticides.

	En désaccord	Indifférent	D'accord
SE	35	99	69
Pourcentages	17,24%	48,77%	33,99%
AE	8	17	25
Pourcentages	16,00%	34,00%	50,00%

Question 15 : Les infanticides sont généralement dus à des dénis de grossesse.

	En désaccord	Indifférent	D'accord
SE	100	67	36
Pourcentages	49,26%	33,00%	17,73%
AE	26	11	13
Pourcentages	52,00%	22,00%	26,00%

Question 16 : Le meurtre d'un enfant par l'un de ses parents est plus horrible que le meurtre d'un enfant par un adulte quelconque.

	En désaccord	Indifférent	D'accord
SE	59	23	121
Pourcentages	29,06%	11,33%	59,61%
AE	15	6	29
Pourcentages	30,00%	12,00%	58,00%

Question 17 : Le meurtre d'un enfant me touche plus que celui d'un adulte.

	En désaccord	Indifférent	D'accord
SE	40	20	143
Pourcentages	19,70%	9,85%	70,44%
AE	5	0	45
Pourcentages	10,00%	0,00%	90,00%

Question 18 : A quelle fréquence lisez-vous les journaux de la presse écrite ou en ligne?

Intitulé des réponses	Sans enfant	Pourcentage	Avec enfant	Pourcentage
0 fois par semaine	36	17,73%	6	12,00%
1 fois par semaine	47	23,15%	5	10,00%
2 à 3 fois par semaine	41	20,20%	10	20,00%
4 à 5 fois par semaine	22	10,84%	7	14,00%
Tous les jours	57	28,08%	22	44,00%

Question 19 : Êtes-vous abonnés à des applications pour smartphones de journaux en ligne

Intitulé des réponses	SE	Pourcentage	AE	Pourcentage
Oui	71	34,98%	15	30,00%
Non	132	65,02%	35	70,00%

Question 20 : Allez-vous sur internet pour consulter l'actualité en ligne ?

Intitulé des réponses	SE	Pourcentage	AE	Pourcentage
Oui	162	79,80%	39	78,00%
Non	41	20,20%	11	22,00%

Question 21 : Lisez-vous des articles de faits divers?

Intitulé des réponses	SE	Pourcentage	Avec enfant	Pourcentage
Jamais	29	14,29%	3	6,00%
Parfois	130	64,04%	23	46,00%
Souvent	41	20,20%	22	44,00%
Systématiquement	3	1,48%	2	4,00%

Question 22 : Choisissez un chiffre.

Intitulé des réponses	SE	Pourcentage	Avec enfant	Pourcentage
1	41	20,20%	11	22,00%
2	87	42,86%	19	38,00%
3	75	36,95%	20	40,00%

CHOIX DU CHIFFRE 1 :

Article : "Le geste d'une femme dans le désespoir" Donnez votre avis sur les propositions suivantes. Question 23 : Cet article de presse est objectif.

	En désaccord	Neutre	D'accord
SE	12	12	17
Pourcentages	29,27%	29,27%	41,46%
AE	2	4	5
Pourcentages	18,18%	36,36%	45,45%

Question 24 : Cet article est agréable à lire.

	En désaccord	Neutre	D'accord
SE	13	7	21
Pourcentages	31,71%	17,07%	51,22%
AE	5	3	3
Pourcentages	45,45%	27,27%	27,27%

Question 25 : La présentation de l'affaire est très détaillée dans cet article.

	En désaccord	Neutre	D'accord
SE	29	7	5
Pourcentages	70,73%	17,07%	12,20%

AE	5	2	4
Pourcentages	45,45%	18,18%	36,36%

Question 26 : Le témoignage de l'expert renforce ma confiance en cet article.

	En désaccord	Neutre	D'accord
SE	17	9	15
Pourcentages	41,46%	21,95%	36,59%
AE	5	2	4
Pourcentages	45,45%	18,18%	36,36%

Question 27 : Je n'ai pas compris les explications de l'expert.

	En désaccord	Neutre	D'accord
SE	27	7	7
Pourcentages	65,85%	17,07%	17,07%
AE	4	6	1
Pourcentages	36,36%	54,55%	9,09%

Question 28 : Cet article dramatise l'information.

	En désaccord	Neutre	D'accord
SE	22	10	9
Pourcentages	53,66%	24,39%	21,95%
AE	5	3	3
Pourcentages	45,45%	27,27%	27,27%

Question 29 : Cet article donne beaucoup d'informations sur l'auteur de l'infanticide.

	En désaccord	Neutre	D'accord
SE	24	8	9
Pourcentages	58,54%	19,51%	21,95%
AE	4	4	3
Pourcentages	36,36%	36,36%	27,27%

Question 30 : La photographie apporte un plus à l'article.

	En désaccord	Neutre	D'accord
SE	26	10	5
Pourcentages	63,41%	24,39%	12,20%
AE	4	3	4
Pourcentages	36,36%	27,27%	36,36%

Question 31 : Il y avait beaucoup de citations dans cet article.

	En désaccord	Neutre	D'accord
SE	7	18	16
Pourcentages	17,07%	43,90%	39,02%
AE	2	6	3
Pourcentages	18,18%	54,55%	27,27%

Question 32 : Cet article fournit beaucoup d'informations sur les victimes.

	En désaccord	Neutre	D'accord
SE	34	5	2
Pourcentages	82,93%	12,20%	4,88%
AE	8	2	1
Pourcentages	72,73%	18,18%	9,09%

Question 33 : La présentation des faits est très détaillée dans cet article.

	En désaccord	Neutre	D'accord
SE	34	3	4
Pourcentages	82,93%	7,32%	9,76%

AE	7	2	2
Pourcentages	63,64%	18,18%	18,18%

Question 34 : Les phrases de l'article sont bien construites.

	En désaccord	Neutre	D'accord
SE	10	9	22
Pourcentages	24,39%	21,95%	53,66%
AE	2	4	5
Pourcentages	18,18%	36,36%	45,45%

Question 35 : Le point de vue du journaliste est trop présent dans cet article.

	En désaccord	Neutre	D'accord
SE	17	14	10
Pourcentages	41,46%	34,15%	24,39%
AE	2	5	4
Pourcentages	18,18%	45,45%	36,36%

Question 36 : Selon vous cet article...

Intitulé des réponses	SE	Pourcentage	AE	Pourcentage
a changé votre opinion concernant les cas d'infanticides.	1	2,44%	0	0,00%
a renforcé votre opinion concernant les cas d'infanticides.	8	19,51%	0	0,00%
n'a rien changé sur votre opinion concernant les cas d'infanticides.	32	78,05%	11	100,00%

CHOIX DU CHIFFRE 2 :

Article : "Pour moi ce n'était pas un enfant" Donnez votre avis sur les propositions suivantes. Question 37 : Cet article de presse est objectif.

	En désaccord	Neutre	D'accord
SE	26	22	39
Pourcentages	29,89%	25,29%	44,83%
AE	0	8	11
Pourcentages	0,00%	42,11%	57,89%

Question 38 : Cet article est agréable à lire.

	En désaccord	Neutre	D'accord
SE	37	19	31
Pourcentages	42,53%	21,84%	35,63%
AE	8	8	3
Pourcentages	42,11%	42,11%	15,79%

Question 39 : La présentation de l'affaire est très détaillée dans cet article.

	En désaccord	Neutre	D'accord
SE	39	24	24
Pourcentages	44,83%	27,59%	27,59%
AE	5	4	10
Pourcentages	26,32%	21,05%	52,63%

Question 40 : Cet article dramatise l'information.

	En désaccord	Neutre	D'accord
SE	45	23	19
Pourcentages	51,72%	26,44%	21,84%
AE	9	6	4
Pourcentages	47,37%	31,58%	21,05%

Question 41 : Cet article donne beaucoup d'information sur l'auteur de l'infanticide.

	En désaccord	Neutre	D'accord
SE	44	17	26
Pourcentages	50,57%	19,54%	29,89%
AE	7	6	6
Pourcentages	36,84%	31,58%	31,58%

Question 42 : Cet article fournit beaucoup d'informations sur les victimes.

	En désaccord	Neutre	D'accord
SE	48	20	19
Pourcentages	55,17%	22,99%	21,84%
AE	10	8	1
Pourcentages	52,63%	42,11%	5,26%

Question 43 : Les questions du journaliste sont claires et précises.

	En désaccord	Neutre	D'accord
SE	18	15	54
Pourcentages	20,69%	17,24%	62,07%
AE	0	7	12
Pourcentages	0,00%	36,84%	63,16%

Question 44 : Les réponses de la mère sont claires et précises.

	En désaccord	Neutre	D'accord
SE	17	12	58
Pourcentages	19,54%	13,79%	66,67%
AE	2	4	13
Pourcentages	10,53%	21,05%	68,42%

Question 45 : La présentation des faits est très détaillée dans cet article.

	En désaccord	Neutre	D'accord
SE	27	24	36
Pourcentages	31,03%	27,59%	41,38%
AE	5	4	10
Pourcentages	26,32%	21,05%	52,63%

Question 46 : Le témoignage de la mère est émouvant.

	En désaccord	Neutre	D'accord
SE	21	17	49
Pourcentages	24,14%	19,54%	56,32%
AE	6	4	9
Pourcentages	31,58%	21,05%	47,37%

Question 47 : Le témoignage de la mère est nécessaire pour essayer de comprendre l'acte.

	En désaccord	Neutre	D'accord
SE	4	7	76
Pourcentages	4,60%	8,05%	87,36%
AE	2	4	13
Pourcentages	10,53%	21,05%	68,42%

Question 48 : Selon vous, cet article ...

Intitulé des réponses	SE	Pourcentage	AE	Pourcentage
a changé votre opinion concernant les cas d'infanticides.	11	12,60%	0	0,00%
a renforcé votre opinion concernant les cas d'infanticides.	11	12,60%	3	15,79%

n'a rien changé sur votre opinion concernant les cas d'infanticides.	65	74,70%	16	84,21%
--	----	--------	----	--------

CHOIX DU CHIFFRE 3 :

Article : "La vengeance de la mère aura coûté la vie à trois enfants."

Donnez votre avis sur les propositions suivantes. Question 49 : Cet article de presse est objectif.

	En désaccord	Neutre	D'accord
SE	46	13	16
Pourcentages	61,33%	17,33%	21,33%
AE	7	6	7
Pourcentages	35,00%	30,00%	35,00%

Question 50 : Cet article est agréable à lire.

	En désaccord	Neutre	D'accord
SE	46	17	12
Pourcentages	61,33%	22,67%	16,00%
AE	11	4	5
Pourcentages	55,00%	20,00%	25,00%

Question 51 : Il manque le témoignage d'un expert pour renforcer ma confiance en cet article.

	En désaccord	Neutre	D'accord
SE	11	19	45
Pourcentages	14,67%	25,33%	60,00%
AE	4	6	10
Pourcentages	20,00%	30,00%	50,00%

Question 52 : La présentation de l'affaire est très détaillée dans cet article.

	En désaccord	Neutre	D'accord
SE	24	14	37
Pourcentages	32,00%	18,67%	49,33%
AE	5	1	14
Pourcentages	25,00%	5,00%	70,00%

Question 53 : Cet article dramatise l'information.

	En désaccord	Neutre	D'accord
SE	17	18	40
Pourcentages	22,67%	24,00%	53,33%
AE	6	3	11
Pourcentages	30,00%	15,00%	55,00%

Question 54 : Cet article donne trop d'informations sur l'auteur de l'infanticide.

	En désaccord	Neutre	D'accord
SE	16	27	32
Pourcentages	21,33%	36,00%	42,67%
AE	11	5	4
Pourcentages	55,00%	25,00%	20,00%

Question 55 : La photographie apporte un plus à l'article.

	En désaccord	Neutre	D'accord
SE	54	10	11
Pourcentages	72,00%	13,33%	14,67%
AE	9	6	5
Pourcentages	45,00%	30,00%	25,00%

Question 56 : Il y avait beaucoup de citations dans cet article.

	En désaccord	Neutre	D'accord
--	--------------	--------	----------

SE	28	34	13
Pourcentages	37,33%	45,33%	17,33%
AE	5	9	6
Pourcentages	25,00%	45,00%	30,00%

Question 57 : Cet article fournit beaucoup d'informations sur les victimes.

	En désaccord	Neutre	D'accord
SE	28	21	26
Pourcentages	37,33%	28,00%	34,67%
AE	4	6	10
Pourcentages	20,00%	30,00%	50,00%

Question 58 : La présentation des faits est très détaillée dans cet article.

	En désaccord	Neutre	D'accord
SE	15	17	43
Pourcentages	20,00%	22,67%	57,33%
AE	3	2	15
Pourcentages	15,00%	10,00%	75,00%

Question 59 : Les phrases de cet article sont bien construites.

	En désaccord	Neutre	D'accord
SE	26	27	22
Pourcentages	34,67%	36,00%	29,33%
AE	0	7	13
Pourcentages	0,00%	35,00%	65,00%

Question 60 : Le point de vue du journaliste est trop présent dans cet article.

	En désaccord	Neutre	D'accord
SE	10	24	41
Pourcentages	13,33%	32,00%	54,67%
AE	3	11	6
Pourcentages	15,00%	55,00%	30,00%

Question 61 : Selon vous, cet article ...

Intitulé des réponses	SE	Pourcentage	AE	Pourcentage
a changé votre opinion concernant les cas d'infanticides.	2	2,67%	0	0,00%
a renforcé votre opinion concernant les cas d'infanticides.	3	4,00%	5	25,00%
n'a rien changé sur votre opinion concernant les cas d'infanticides.	70	93,33%	15	75,00%

**« La représentation sociale de l'infanticide : une histoire d'influence ?
Enquête par questionnaire sur la médiatisation des affaires d'infanticides. »**

Promoteur : Christophe Adam

L'infanticide est aujourd'hui considéré comme le crime absolu, qui enfreint les lois naturelles. Mais comment s'est formée cette représentation sociale ? Si l'évolution juridique de l'infanticide permet d'apporter un élément de réponse, nous souhaitons mettre en valeur l'impact de la presse écrite sur nos opinions. En effet, les médias sont porteurs de l'information. Comment les lecteurs reçoivent-ils l'information ? Les médias sont-ils la seule source susceptible de transformer une représentation sociale ? Les lecteurs sont-ils conscients de la subjectivité des récits journalistiques ? Telles sont les questions auxquelles nous tenterons de répondre à travers cette étude.

Dans un premier temps, nous passerons en revue la littérature scientifique de l'influence médiatique et de l'influence sociale sur nos représentations. Puis, dans une partie plus empirique, nous analyserons les résultats d'un questionnaire soumis à 253 individus. Ces derniers ont été interrogés sur leur représentation sociale de l'infanticide à travers divers stéréotypes puis sur leurs ressentis après lecture d'un des trois articles de presse proposés relatant des affaires d'infanticides.